



Livre des règlements de Tir à l'arc Canada

Livre 2

Règles concernant les événements
de Tir à l'arc Canada

Version 2024.02.05 - FR

Left Blank for Printing

LIVRE 2

Compétitions

Version 2024.02.05

Cette version remplace toutes les versions précédentes. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du règlement, c'est la version anglaise qui prévaut.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 3 - CHAMPIONNATS	5
3.1 CHAMPIONNATS DU MONDE	6
3.2 CHAMPIONNATS CONTINENTAUX	7
3.3 DATES	7
3.4 ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS	7
3.5 STRUCTURES DE GESTION	8
3.6 INVITATIONS	11
3.7 INSCRIPTIONS.....	11
3.8 ACCRÉDITATION	14
3.9 DOCUMENTS DES CHAMPIONNATS.....	15
3.10 DIRECTEUR DE TIR	16
3.11 COMMISSION DES ARBITRES DU TOURNOI.....	16
3.12 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ARBITRES	18
3.13 JURY D'APPEL.....	19
3.14 MARQUEURS	21
3.15 TIRAGE AU SORT DES POSITIONS DE TIR	21
3.16 REPOSITIONNEMENT AUX CIBLES	22
3.17 INSPECTION DU MATÉRIEL	22
3.18 TOURNOIS DES CHAMPIONNATS	23
3.19 PROGRAMME ET PROTOCOLE.....	28
3.20 ÉQUIPEMENT AUTORISÉ SUR LE TERRAIN DE JEU POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET LES CHAMPIONNATS DU MONDE	29
CHAPITRE 4 - COMPÉTITIONS	31
4.1 DISCIPLINES	31
4.2 CLASSES.....	31
4.3 DIVISIONS	2
4.4 CATEGORIES.....	1
4.5 ÉPREUVES	2
4.6 ÉPREUVES ET TOURNOIS.....	18
4.7 ÉPREUVES DE LA FÉDÉRATION MONDIALE DE TIR À L'ARC	18
4.8 RECONNAISSANCE OFFICIELLE DES TOURNOIS	20
CHAPITRE 5 - TITRES ET RECORDS	22
5.1 TITRES POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE	22
5.2 RECORDS DU MONDE - DÉFINITION.....	24
5.3 RECORDS DU MONDE	25
5.4 TOURNOIS POUR LES RECORDS DU MONDE.....	28
5.5 CONFIRMATION DES RECORDS DU MONDE	29
5.6 RECORDS OLYMPIQUES.....	31
5.7 CONFIRMATION DES RECORDS OLYMPIQUES.....	31
CHAPITRE 6 - MÉDAILLES, TROPHÉES ET DISTINCTIONS.....	32
6.1 MÉDAILLES.....	32
6.2 PRIX ET TROPHÉES	32
6.3 DISTINCTIONS	33
6.4 ÉPREUVES POUR L'OBTENTION D'UNE DISTINCTION.....	35
6.5 DEMANDE POUR UNE DISTINCTION	35
CHAPITRE 7 - AMÉNAGEMENT DU TERRAIN - ÉPREUVES DE TIR SUR CIBLES.....	37
7.1 DISPOSITION DU TERRAIN DE TIR	37
7.2 ÉQUIPEMENT DES SITES ET ZONES DE POINTAGE	39
CHAPITRE 8 – AMÉNAGEMENT DU TERRAIN – TIR EN CAMPAGNE.....	50
8.1 DISPOSITION DES PARCOURS	50

8.2	ÉQUIPEMENT DES SITES ET ZONES DE POINTAGE	52
CHAPITRE 9 – AMÉNAGEMENT DES TERRAINS – TIR 3D.....		55
9.1	DISPOSITION DES PARCOURS	55
9.2	EQUIPEMENT DES SITES ET ZONES DE POINTAGE	57
CHAPITRE 10 – CONTRÔLE DES TIRS ET SÉCURITÉ DANS LE TIR SUR CIBLES		61
APPENDICE 1 – TOURNOIS POUR LE CLASSEMENT MONDIAL		111
	<i>Critères standards minimum</i>	111
	<i>Proposition d'épreuves pour le classement mondial</i>	111
	<i>Statut pour le classement mondial</i>	112
	<i>Règlements concernant la tenue vestimentaire</i>	113
APPENDICE 3 – TABLEAUX DES DUELS.....		114
	<i>TABLEAU DES DUELS 1A (104 ATHLÈTES, LES EXEMPTS SONT ACCEPTÉS)</i>	114
	<i>Tableau des duels 1B (104 athlètes, les exempts sont acceptés)</i>	115
	<i>Tableau des duels 2 (64 athlètes, les exempts sont acceptés)</i>	116
	<i>Tableau des duels 3 (32 athlètes, les exempts sont acceptés)</i>	118
	<i>Tableau des duels 4 (16 athlètes / équipes, les exempts sont acceptés)</i>	119
	<i>Tableau des duels pour les Jeux Olympiques (64 athlètes, les exempts sont acceptés)</i>	121
	<i>Tableau des duels 5 (24 équipes, les exempts sont acceptés)</i>	122

INTRODUCTION

Ces livres contiennent les règles, les procédures et les modalités administratives relatives au tir à l'arc au Canada, tel qu'elle est exercée par la Fédération des archers du Canada Inc. connue sous le nom de Tir à l'arc Canada, ainsi que par ses organismes sportifs provinciaux affiliés et leurs membres. Il contient également la plupart des lois et règlements régissant le tir à l'arc de la World Archery Federation et des organismes membres dans la mesure où ils s'appliquent aux archers canadiens.

Les archers, les clubs et les autres organismes sont libres de pratiquer le tir à l'arc selon les formes et les règles qu'ils souhaitent. Toutefois, ils sont encouragés à pratiquer le tir à l'arc selon ces règles dans le but de promouvoir la cohérence de la compréhension et des pratiques des archers au Canada ainsi que par d'autres organisations sportives dans le monde.

Cette édition contient toutes les lois et tous les règlements actuels de la World Archery ainsi que les règles de Tir à l'arc Canada approuvées et en vigueur à la date indiquée ci-dessous. Il se peut que des interprétations affectent cette édition. Veuillez consulter les sites Web de la World Archery (worldarchery.sport) et de Tir à l'arc Canada (archerycanada.ca) pour obtenir une liste de toutes les interprétations qui pourraient être en vigueur.

Pour toute question qui survient concernant une règle contenue dans ce livre, découlant d'erreurs d'édition ou de différences entre les versions française et anglaise, il faudra privilégier la version originale dans laquelle le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada a approuvé la règle. En cas de divergence entre les règles de la World Archery dans ce livre et le livre officiel de la World Archery, le livre officiel des règles de la World Archery prévaudra. **Cette version remplace toutes les versions précédentes.**

ORGANISATION :

Le livre des règlements de Tir à l'arc Canada a été divisé en 6 livres.

Livre 1 — Constitution et procédures	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 2 — Événements	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 3 — Tir à l'arc sur cible	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 4 — Règles du tir en campagne et en 3D	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 5 — Diverses épreuves de tir à l'arc et ski-arc	(World Archery)
Livre 6 — Règles antidopage	(World Archery)

STRUCTURE :

Les articles (règles adoptées par le Congrès de World Archery) sont en **caractères noirs et en police Times New Roman**. Les articles (règlements adoptés par le conseil d'administration de World Archery) sont en *caractères noirs et en caractères italiques Times New Roman*. Certaines sections de la Constitution et des Règles de World Archery qui ne sont pas normalement d'intérêt pour les archers canadiens ne sont pas incluses. Dans la plupart des cas, ces exclusions sont indiquées dans le texte. Le texte complet et actuel de la Constitution et des Règles de World Archery peut être obtenu sur le site Web de World Archery à l'adresse worldarchery.sport/rules, dans la rubrique « Home-Rules » du menu.

L'article (règles) en caractères bleus, police Arial, indique les exceptions ou les ajouts aux règles de la World Archery telles qu'elles s'appliquent au tir à l'arc au Canada reconnu par Tir à l'arc Canada.

Les numéros d'article précédés de TAC indiquent les règles de Tir à l'arc Canada. Les numéros d'article en **caractères noirs** précédés d'aucun texte sont par défaut les règles de la World Archery.

Les sections TAC portant les mêmes numéros que les sections WA font référence aux sections WA et représentent les exceptions ou les informations supplémentaires apportées à l'article WA.

Les termes « ne peut pas », « doit » et « sera » doivent être interprétés comme une disposition obligatoire.

Le genre masculin ou féminin utilisé en relation avec toute personne physique doit être compris comme incluant l'autre genre, sauf disposition contraire ou différenciation évidente (par exemple, la catégorie « Femmes » ne concerne que les archers féminins).

Le langage relatif au genre et l'utilisation des pronoms, ainsi que les mots « hommes » ou « femmes » dans le livre des règlements de Tir à l'arc Canada, visent à identifier et à traiter des catégories de compétition spécifiques, comme le

prévoient les règles de la World Archery. Les archers du Canada ont le droit de choisir la catégorie à laquelle ils s'identifient le plus pour les compétitions nationales.

AUTRES RÈGLES RECONNUES

Les règles de tir à l'arc Canada et la plupart des exigences administratives sont basées largement sur les règles de la World Archery.

Tir à l'arc Canada est l'organisation canadienne officiellement affiliée à l'International Field Archery Association. Les règles de l'IFAA peuvent être consultées en ligne à l'adresse www.ifaa-archery.org.

Les règles de Tir à l'arc Canada pour le sport du tir à l'arc en 3D sont particulières au Canada. Toutefois, elles sont basées sur les règles du tir à l'arc en 3D pratiquées par la World Archery et la International Bowhunters Organization (IBO).

Ce livre de règlements ne contient pas les règles de l'International Field Archery Association (IFAA), de la National Field Archery Association (NFAA — USA), de l'Archery Shooter's Association (ASA) ou International Bowhunters Organization (IBO). Les lecteurs doivent se référer aux règles publiées par ces organisations pour les événements qu'elles organisent.

DÉFINITIONS

(Définitions de Tir à l'arc Canada en bleu. Définitions de la World Archery en noir.)

« **TAC** » Tir à l'arc Canada — Fédération canadienne des archers qui utilisent la marque Tir à l'arc Canada.

« **Club affilié** » désigne toute entité inscrite à Tir à l'arc Canada, capable d'inscrire ses membres en tant qu'entités inscrites, admissible au programme d'assurance et aux avantages associés aux clubs, ce qui comprend la possibilité de présenter une soumission pour organiser des événements nationaux et de participer à des événements nationaux ou d'inscrire des tournois approuvés par la province sur le calendrier des tournois nationaux.

« **Athlète** » désigne tout athlète qui participe ou est sélectionné pour participer à un événement ou à une compétition.

« **Personnel d'encadrement des athlètes** », désigne tout entraîneur, soigneur, directeur, représentant de l'athlète, agent, membre du personnel de l'équipe, arbitre, personnel médical ou paramédical, membre de la famille ou toute autre personne employée par un athlète ou une association membre de l'athlète participant à une compétition.

« **Couleurs de camouflage** » — désigne des marques déposées ou d'autres designs numériques, qu'ils soient aléatoires ou non et indépendamment des couleurs utilisées, qui consistent en des motifs de camouflage imitant des matériaux naturels tels que l'écorce, les brindilles ou les feuilles qui sont utilisés dans le but de se fondre dans l'environnement naturel, offrant ainsi une visibilité réduite au gibier, au personnel militaire ou autres. Les couleurs de camouflage non traditionnelles telles que les roses, les bleus, les jaunes vifs, etc. dans des motifs de camouflage composés de designs ayant pour but de se fondre dans l'environnement naturel et d'offrir une visibilité réduite sont considérées comme du camouflage.

« **Compétition** » désigne un événement ou une série d'événements se déroulant sur un ou plusieurs jours sous la direction d'un seul organisme (par exemple, les championnats du monde).

« **Règle de compétition** » désigne une loi qui régit l'un des éléments suivants

- l'équipement utilisé en compétition ;
- les procédures utilisées lors d'une épreuve de compétition ;
- les activités de l'athlète ou des athlètes pendant la compétition ;
- toute autre action qui se déroule sur le terrain de jeu durant une compétition.

Un « **club** » est une organisation inscrite comme membre d'un organisme provincial ou territorial de tir à l'arc qui offre à ses membres des programmes de tir à l'arc à des fins récréatives ou compétitives

« **DdT** » Directeur de tir.

« **Évènement** » désigne une épreuve, une course, une ronde ou une compétition (ou un tournoi).

« **Mécanique** », désigne toute méthode qui comprend plusieurs parties en interaction, qu'il s'agisse de pièces individuelles ou de pièces assemblées par des ressorts capables d'agir en coopération pour produire un effet de

relâchement de la corde de l'arc grâce à un mouvement de séparation d'au moins une de ces pièces par rapport à une autre.

« **ONS** » Organismes nationaux de sport.

« **CO** » Comité organisateur.

« **En plein air** » signifie que pendant la compétition, l'athlète est soumis à deux des trois facteurs suivants : (i) la pluie, (ii) le vent et (iii) le soleil. Pour éviter tout doute, (i) tirer par une fenêtre ne serait pas considéré comme une ronde en plein air puisqu'il n'y aurait ni pluie, ni soleil, ni vent (0 élément présent), (ii) le tir sous un toit ne serait pas une ronde en plein air puisque seul le vent s'applique, (ni pluie, ni soleil) (1 élément présent), (iii) le tir dans un stade avec un toit fermé ne serait pas considéré comme une ronde en plein air puisqu'il n'y a ni vent, ni pluie, ni soleil (0 élément présent), (iv) le tir dans un stade entouré de murs avec le toit ouvert serait considéré comme une ronde en plein air (pas de vent, mais avec pluie et soleil) (2 éléments) sauf si les athlètes tirent sous un surplomb (0 élément présent), (v) le tir des athlètes protégés du vent (voiles, murs) est une ronde en plein air (pas de vent, mais avec pluie et soleil) (2 éléments présents), et (vi) le tir dans un stade serait considéré comme une ronde en plein air si l'athlète peut être soumis à la fois à la pluie et au soleil (et éventuellement à la pluie) (2 éléments présents). Ce qui précède ne signifie pas que les murs ou les voiles utilisés pour bloquer le vent sont autorisés sur le terrain de jeu.

« **Participant** » désigne tout athlète, le personnel d'encadrement des athlètes, juge, arbitre, délégué, commissaire, membre du jury d'appel, un arbitre de la compétition, un membre de l'équipe ou de la délégation d'une association membre et toute autre personne accréditée.

« **OSPT** » Organismes provinciaux et territoriaux de sport membre de Tir à l'arc Canada.

« **Ronde de qualification** » se réfère à l'origine aux rondes qui servent à qualifier les athlètes pour les rondes suivantes, et à les catégoriser avant les tournois éliminatoires et les finales. Il s'agit généralement d'une ronde 720, les rondes de tir en campagne ou de tir en 3D. Dans certains cas, comme par exemple au Canada, quand on tire uniquement de telles rondes dans un tournoi pour déterminer les prix, et qu'aucun tournoi d'élimination ou finale n'est tiré par la suite, le terme « ronde de qualification » signifie la ou les ronde(s) du tournoi qui servent à déterminer les prix.

« **OSCT** » Officier de sécurité du champ de tir, voir livre 1, [annexe 4, TAC 1.0](#).

« **Inscrit** » désigne un individu qui est un inscrit (membre) d'un OSP/OST membre de Tir à l'arc Canada ou autrement reconnu comme un inscrit (membre) de Tir à l'arc Canada.

« **Ronde 720** » Les rondes 720 sont un ensemble de rondes sur cible en plein air de 72 flèches qui incluent les rondes décrites dans le Livre 2, TAC 4.5.1.5 à TAC 4.5.1.7.

– Pour le tir à l'arc recourbé — les rondes à 70 m et de 60 m de la WA ainsi que les distances pour les athlètes U15 et U13 tirant sur une cible de 122 cm.

– Pour le tir à l'arc à poulies (et autres divisions d'arc à poulies au Canada) — les rondes à 50 m de WA pour l'arc à poulies (et autres divisions d'arc à poulies et chasseur au Canada) ainsi que les distances pour les athlètes U15 et U13 tirant sur une cible de 80 cm.

– Pour le tir à l'arc nu – les rondes à 50 m de la WA pour le tir à l'arc nu ainsi que les distances pour les athlètes U15 et U13 tirant sur une cible de 122 cm.

« **Ronde 900 T2S** » **Ronde de développement 900 en plein air décrite dans le livre 2, TAC 4.5.1.17.**

« **DT** » **Délégué technique.**

« **Traditionnel** » En ce qui concerne le tir à l'arc, les arcs utilisés en tir à l'arc qui sont munis de branches et de corps d'arc, et qui sont typiquement représentés par les arcs recourbés et les arcs longs.

« **Violation** » signifie une violation de ces règles.

« **WA** » World Archery.

« **Jeunes** » Se réfère aux catégories d'âge U21 et plus jeune (c.-à-d. U21, U18, U15, U13, U10).

Les règles du tir à l'arc sur cible au Canada sont conformes aux règles du tir à l'arc mondial, à l'exception de ce qui est indiqué dans ces pages.

Chapitre 3 - Championnats

TAC 3.0 Championnats de Tir à l'arc Canada

TAC 3.0.1

Championnats canadiens

Tir à l'arc Canada organise les championnats canadiens annuels suivants :

- Championnats sur cible en plein air ;
- Championnats Parcours en campagne ;
- Championnats régionaux sur cible en salle ;
- Championnats 3D en plein air ;
- Championnats 3D en salle.

En plus des championnats canadiens, Tir à l'arc Canada facilite et/ou organise d'autres événements tels que :

- Essais par équipe ;
- Tournoi postal en salle qui est un tournoi annuel en salle organisé dans des clubs à travers le Canada ;
- Tournoi postal en plein air qui est un tournoi en plein air annuel organisé dans des clubs à travers le Canada ;
- World Archery Americas, Championnat multisites en salle des Amériques (MICA).

TAC 3.0.1.1 Organisation

Afin de pouvoir organiser un événement de tir à l'arc enregistré de Tir à l'arc Canada, la World Archery Americas ou la World Archery au Canada, l'organisateur doit être un OSPT ou un club affilié à Tir à l'arc Canada.

TAC 3.0.2.

Championnats provinciaux et autres

Les associations provinciales et territoriales affiliées, ainsi que d'autres organisations affiliées (comme les clubs), peuvent veiller à l'organisation de compétitions de style Championnat, comme notamment :

- Des championnats provinciaux de tir sur cible en salle,
- Des championnats provinciaux de tir sur cible en plein air,
- Des championnats provinciaux de tir 3D,
- Des Jeux provinciaux
- Les Jeux panaméricains
- Le Championnat de tir à l'arc des écoles secondaires,
- Les Jeux du Canada,
- Les Jeux de l'Ouest du Canada

Ces organisations peuvent organiser et gérer leurs compétitions en fonction de leurs besoins. Ces compétitions peuvent se baser sur les règles de Tir à l'arc Canada en ce qui concerne les spécifications techniques et les procédures.

TAC 3.0.3 Dates

TAC 3.0.3.1

Les championnats canadiens ont lieu chaque année :

- Championnats sur cible en plein air à la fin de juillet ou en août ;
- Championnats en campagne à la fin de juillet ou en août ;
- Championnats régionaux sur cible en salle à la première fin de semaine complète de mars ;
- Championnats 3D en plein air à la fin juillet ou en août ;
- Championnats 3D en salle à la fin de l'hiver ou au début du printemps.

Remarque : les dates des championnats peuvent être modifiées à la discrétion de Tir à l'arc Canada ou dans le cas de circonstances imprévues.

TAC 3.0.4.

Attribution des championnats canadiens

TAC 3.0.4.0

L'organisation des championnats est attribuée à une ou à plusieurs organisation hôtes au sein d'une province ou d'un territoire du Canada, selon un calendrier en rotation publié par Tir à l'arc Canada (voir Appendice TAC 3.1 – Calendrier de la rotation des championnats canadiens).

TAC 3.0.4.0.1

La rotation des lieux des championnats peut être modifiée périodiquement par le Conseil d'administration selon les circonstances et selon la politique.

TAC 3.0.4.0.2

Tous les championnats canadiens en plein air de tir à l'arc (tir sur cible, tir en campagne, 3D) doivent avoir lieu dans la même province ou région, et si possible dans la même zone, afin de permettre aux archers de participer à toutes ces compétitions.

TAC 3.0.4.1

Tout club affilié ou municipalité hôte potentielle souhaitant organiser un Championnat peut soumettre sa candidature à son association provinciale ou territoriale respective de tir à l'arc. Le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ne tiendra compte que des candidatures appuyées par l'APT.

TAC 3.0.4.2

Les candidatures doivent être soumises par écrit, par l'entremise de l'APT, et comprendre les informations suivantes, tel que stipulé dans le Manuel d'organisation de TAC (AC Hosting Manual)

- le site proposé;
- les dates proposées;
- l'hébergement proposé;
- le programme proposé;
- les noms des dirigeants du ou des club(s) hôte(s) faisant partie du comité organisateur proposé;
- toute autre information requise pour pouvoir conclure une entente d'organisation.

TAC 3.0.4.3

La sélection du comité organisateur hôte est confirmée par le conseil d'administration, qui choisit le comité organisateur hôte parmi les candidatures soumises par leurs APT respectives.

3.1 Championnats du Monde

3.1.1

La Fédération Mondiale de Tir à l'Arc met en place l'organisation des Championnats du Monde suivants:

- les Championnats du Monde de tir sur cibles: divisions arc recourbé et arc à poulies,
- les Championnats du Monde de tir en campagne (facultatif pour les U21 et les épreuves par équipes): divisions arc nu, arc recourbé et arc à poulies,
- les Championnats du Monde de la Jeunesse (U21 et U18: divisions arc recourbé et arc à poulies, les Championnats du Monde de Para-archerie: divisions arc recourbé et arc à poulies,
- les Championnats du Monde de tir 3D (facultatif pour les épreuves par équipes): divisions arc nu, arc Instinctif (WA Traditionnelle), arc droit et arc à poulies,
- les Tournois de tir sur cibles, en salle, en campagne :pour les 50+ divisions arc nu (pour le tir en campagne seulement), arc recourbé et arc à poulies (si possible en même temps que d'autres compétitions pour les 50+).

Et pour les divisions définies dans les chapitres qui leur sont consacrés:

- les Championnats du Monde de tir à longue portée,
- les Championnats du Monde de ski-arc,
- les Championnats du Monde de run-arc.
- En dépit de ce qui précède, la Commission Exécutive peut décider de ne pas attribuer un Championnat du Monde si elle estime que son organisation est malvenue.

3.1.1.1

Seule la Fédération Mondiale peut approuver des Championnats du Monde virtuels, en ligne ou de e-gaming.

3.2 Championnats Continentaux

3.2.1

Les Associations Continentales peuvent mettre en place l'organisation de Championnats Continentaux.

3.3 Dates

3.3.1

Les Championnats du Monde de tir à l'arc sont organisés tous les deux (2) ans comme suit :

- les Championnats du Monde de tir sur cibles, les années impaires,
- les Championnats du Monde de tir en campagne, les années paires,
- les Championnats du Monde de la Jeunesse, les années impaires,
- les Championnats du Monde de tir à longue portée, les années paires,
- les Championnats du Monde de ski-arc, tous les ans,
- les Championnats du Monde de run-arc, les années paires,
- les Championnats du Monde de tir 3D, les années paires,
- les Championnats du Monde de Para-archerie, les années impaires,
- les Tournois des 50+ les années paires.

3.4 Attribution des Championnats

3.4.1

Toute organisation disposée à recevoir des Championnats du Monde conformément aux exigences de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc peut présenter sa candidature au Secrétaire Général par l'intermédiaire de l'Association Membre du pays dans lequel les championnats auront lieu.

3.4.2

Cette candidature doit être présentée par écrit et inclure :

3.4.2.1

Les dates.

3.4.2.2

Le lieu.

3.4.2.3

L'assurance que, dans la mesure de ce qui est prévisible, aucune difficulté ne sera faite pour la participation d'athlètes ou d'officiels faisant partie d'une Association Membre éligible pour des raisons de nationalité, race, religion ou politique ainsi que l'assurance que les athlètes pourront passer librement la douane avec leur équipement et/ou trophées.

3.4.2.4

Un contrat de candidature signé par toutes les parties et approuvé par la Commission Exécutive.

3.4.2.5

La garantie que tous les aménagements seront fournis et conformes à toutes les spécifications du Manuel des Organismes approprié en vigueur au moment de la signature du contrat.

3.4.2.6

Une déclaration écrite acceptant les Constitution et Règlements de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc - y compris de son Code d'Ethique et de Conduite.

3.4.2.7

Toute autre information requise par la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc.

3.4.3

La Commission Exécutive choisira le pays organisateur parmi les candidats éligibles et après une minutieuse enquête.

3.4.4

Si une Association Membre à qui a été confié l'organisation d'un championnat est incapable de l'organiser ou de tenir l'engagement qui a été pris selon Article 3.4.2, le Secrétaire Général et l'ensemble des Associations Membres doivent en être immédiatement informés.

3.4.4.1

L'Association Membre organisatrice sera responsable de toutes les dépenses effectives et raisonnables directement liées à son manquement à accueillir le championnat ou à respecter les engagements de Article 3.4.2. .

3.4.5

La réattribution éventuelle de ce championnat sera décidée par la Commission Exécutive.

3.4.5.1

Si une Association Membre désire changer le lieu du championnat, elle ne pourra le faire que dans des circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable du Comité de Coordination. Si celui-ci refuse de donner son accord, l'Association Membre continuera l'organisation à l'emplacement initialement prévu ou alors la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc lui retirera l'organisation du championnat. Dans ce cas, l'Association Membre sera responsable de toutes les dépenses engendrées par le changement de pays ou l'annulation de la compétition.

3.4.6

Le Congrès peut établir une limite maximale pour les frais d'inscription aux Championnats du Monde.

3.5 Structures de gestion

3.5.1

Le Championnat est géré par les comités suivants :

- le comité de coordination,
- le comité d'organisation.

3.5.2

Le comité de coordination se compose des personnes suivantes :

- le Président de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc ou la personne qu'il a nommée pour le représenter en sera le président, sa fonction consiste surtout à protéger l'intérêt général de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc.
- Le Délégué Technique en charge d'assurer les aspects techniques du championnat.
- Le Président de l'Association Membre hôte ou son représentant.
- Le président du comité d'organisation.
- Le Secrétaire Général ou son représentant. Sa fonction est de protéger les intérêts de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc relatifs au marketing, aux relations avec la télévision et les médias et de collecter les informations nécessaires pour les futurs championnats.

3.5.3

Le Championnat du Monde est géré par le comité de coordination responsable :

- de la supervision et du bon déroulement de la compétition,
- de l'application des lois et des textes d'application,

- de trancher toute dispute, réclamation ou protestation qui ne concerne ni le jury d'appel ni aucun autre comité,
- de prendre des décisions d'urgence pour assurer le bon déroulement du championnat et de protéger la réputation de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc,
- de décider de toute question qui n'est pas traitée dans les Constitution et Règlements,
- de superviser l'organisation des cérémonies.

3.5.4

La Fédération Mondiale de Tir à l'Arc nommera un Délégué Technique pour superviser les aspects techniques du championnat. Il sera responsable :

3.5.4.1

- *de maintenir une étroite collaboration avec le président du comité de coordination et avec le représentant du comité d'organisation.*
- *de servir d'intermédiaire entre le président de la Commission des arbitres du tournoi, le Directeur de Tir et le comité de coordination ou le comité d'organisation,*
- *de conseiller les organisateurs sur les règlements et leur mise en application,*
- *d'inspecter les installations sportives et l'équipement du site à utiliser pendant la compétition,*
- *de vérifier que toutes les préparations sont conformes aux règlements et au Manuel des organisateurs,*
- *de rapporter à la Commission Exécutive la progression de la préparation du championnat,*

- *de superviser et d'être présent lors du tirage au sort,*
- *d'organiser et de présider la réunion des Capitaines d'équipes,*
- *de s'assurer que les règlements sont respectés,*
- *de conseiller le comité de coordination sur les changements nécessaires pour protéger les meilleurs intérêts de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc et la qualité du championnat.*

3.5.5

Le comité d'organisation est responsable de l'organisation du championnat et doit mettre en place les décisions du comité de coordination.

3.5.5.1

Les organisateurs doivent communiquer à la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc soixante (60) jours avant le début du championnat le nombre de cartes d'accréditation pour la presse qu'ils ont l'intention d'utiliser.

3.5.6

Le comité d'organisation doit présenter à chaque Congrès, entre la date de l'attribution et celle du Championnat, un rapport sur l'avancement des préparatifs.

3.5.7

Le comité d'organisation à l'entière responsabilité des dispositions financières à prendre pour le championnat dont il est responsable :

- il doit décider du montant des frais d'inscription - dans les limites établies par le Congrès
- prendre en charge les coûts du contrôle antidopage.

3.5.8

En accord avec le comité d'organisation, la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc doit prévoir les repas, le logement et le transport local nécessaire aux arbitres. Ces frais seront à la charge des organisateurs.

3.5.9

Le Secrétaire Général doit avertir toutes les Associations Membres ayant inscrit des participants si une épreuve du championnat n'a pas lieu dans une catégorie donnée et ce, au plus tard quarante (40) jours avant le premier jour de tir.

3.5.10

La Fédération Mondiale de Tir à l'Arc nommera un vérificateur des résultats pour aider le comité d'organisation et le Délégué Technique à s'assurer de la validité de la désignation des cibles, de l'établissement des scores, de la vérification des résultats et de la publication des listes de résultats.

TAC 3.5. Structures de gestion des championnats canadiens

TAC 3.5.1

Les championnats canadiens sont gérés par :

- un comité organisateur hôte, en collaboration avec un délégué technique désigné.

TAC 3.5.2 non utilisé

TAC 3.5.3 non utilisé

TAC 3.5.4

Tir à l'arc Canada désignera un délégué technique chargé de superviser les aspects techniques de chaque championnat de Tir à l'arc Canada, et d'aider le comité organisateur du tournoi en ce qui concerne tous les aspects techniques du déroulement de la compétition.

TAC 3.5.4.1

En plus de l'article 3.5.4.1, le délégué technique de Tir à l'arc Canada doit :

- Être en contact permanent avec le CO, de l'attribution de l'événement jusqu'à la fin de l'événement (téléconférences ou réunions mensuelles) ;
- Effectuer une visite du site avant l'événement, au plus tard 6 semaines avant le début de l'événement ;
- S'assurer que tous les formulaires d'inscription et logos sont corrects ;
- S'assurer que le comité organisateur est conscient de toutes ses responsabilités ;
- S'assurer que tous les délais sont respectés ;
- Superviser la mise en place de la Coupe Fred Usher ;
- Superviser les événements du Grand Prix ;
- S'assurer que le terrain de tir est configuré et que le placement des cibles est correctement disposé pour les différentes catégories ;
- Superviser le pointage et le rapport des résultats.

TAC 3.5.5

Le comité organisateur est responsable de l'organisation du Championnat et doit mettre en oeuvre les décisions du délégué technique.

TAC 3.5.6.

Le comité organisateur doit soumettre un rapport d'étape des préparations, à chaque réunion du conseil d'administration entre la date d'attribution du Championnat et le Championnat.

TAC 3.5.7.

Le Comité organisateur est entièrement responsable de toutes les dispositions financières concernant le Championnat qui lui est attribué :

- Tir à l'arc Canada fixe les frais, mais le CO peut négocier une augmentation/diminution des frais dans un délai raisonnable ;
- Autres exigences financières spécifiées dans le contrat d'organisation entre CO/Tir à l'arc Canada.

TAC 3.5.8.

- Le comité organisateur sera en charge, en accord avec Tir à l'arc Canada, de la nourriture, de l'hébergement et du transport local nécessaire pour les juges, dont le coût sera pris en charge par Tir à l'arc Canada. Le CO devrait tenter de négocier des chambres gratuites pour couvrir en partie l'hébergement des juges.
- Tir à l'arc Canada est responsable de tous les frais liés au DT, à l'exclusion du transport vers et depuis le site et vers et depuis l'aéroport.

TAC 3.5.9.

Le comité organisateur doit aviser tous les concurrents inscrits quand une catégorie ne figure pas au programme d'un championnat. Cet avis doit être inclus dans le formulaire d'inscription.

3.6 Invitations

3.6.1

Des invitations seront envoyées aux Associations Membres qui ont le droit de participer, aux Membres d'Honneur, à la Commission Exécutive et aux Comités Permanents respectifs.

3.6.1.1

Au moins six (6) mois avant le premier jour de la compétition, les organisateurs doivent envoyer :

- *des invitations à toutes les Associations Membres qui ont le droit concourir,*
- *des informations détaillées sur les frais d'inscription,*
- *des formulaires d'inscription provisoires demandant le nombre de participants et d'officiels prévus pour chaque épreuve,*
- *des formulaires d'inscription définitifs demandant le nom des participants inscrits pour chaque épreuve et des officiels,*
- *des informations sur les logements, les réservations, les repas, les coûts etc...*

3.6.1.2

Au moins trois (3) mois avant le premier jour de la compétition, les organisateurs doivent envoyer aux Associations Membres la confirmation que le championnat aura bien lieu comme prévu.

TAC 3.6. Invitation et inscription

TAC 3.6.1

Les invitations doivent être publiées sur le site Web de TAC, pour tous les inscrits admissibles à concourir.

TAC 3.6.1.1

Au moins six (6) mois avant le premier jour de compétition, les organisateurs doivent émettre :

- des invitations aux archers admissibles à concourir;
- des information détaillées sur les frais d'inscription;
- des formulaires d'inscription demandant le nom et d'autres renseignements pertinents sur les participants;
- de l'information sur le programme, l'hébergement, les arrangements pour les réservations, les repas, les coûts, etc.;
- de l'information sur les catégories offertes (voir Divisions conditionnelles TAC 3.21, Livre 2);
- de l'information sur les règles concernant la tenue (voir TAC 20, Livre 3).

TAC 3.6.1.2

Au moins trois mois avant le premier jour de compétition, les organisateurs publieront une confirmation stipulant que les championnats se dérouleront comme annoncé. En raison de circonstances imprévues (comme une pandémie), le délai de trois mois peut être modifié.

3.7 Inscriptions

3.7.1

Toutes les Associations Membres en bonne situation financière (voir Appendice 1-Procédures pour le Congrès, Article 3.1.6. Livre 1 peuvent inscrire des athlètes.

3.7.1.1

Les Associations Membres désirant inscrire des athlètes au championnat doivent procéder comme suit :

- *renvoyer les inscriptions préliminaires qui sont obligatoires au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours avant le premier jour de la compétition, renvoyer les inscriptions définitives au plus tard vingt (20) jours avant le premier jour de la compétition.*

- *Les Associations Membres qui envoient les inscriptions définitives avec une différence de plus de deux (2) (quatre (4) pour les Jeunes) athlètes par rapport aux nombres indiqués dans les inscriptions provisoires devront payer une amende dont le montant est fixé par la Commission Exécutive.*
- *Les équipes qui s'inscrivent ou font des changements après la limite de vingt (20) jours devront payer une amende de 150 CHF par changement ou athlète inscrit.*
- *En aucun cas la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc n'acceptera d'inscription après la réunion des Capitaines d'équipe ou encore l'entraînement officiel selon ce qui est prévu en premier au programme.*

3.7.1.2

Les organisateurs ou la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc peuvent refuser les inscriptions renvoyées après la date limite prévue, cependant, si le retard est dû à des circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Membre, ils peuvent les accepter. La Fédération Mondiale de Tir à l'Arc se réserve le droit de refuser toute inscription reçue après la limite de vingt

(20) jours si cette inscription doit provoquer un changement au programme ou tout autre problème dans l'organisation. Cette décision sera prise par le Secrétaire Général après consultation du Comité d'Organisation.

3.7.1.3

Les Associations Membres doivent régler l'intégralité de la facture envoyée par le Comité d'Organisation avant l'entraînement officiel sinon, les organisateurs ou la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc après consultation des organisateurs peuvent refuser les inscriptions et, dans ces cas- là, l'Association Membre sera temporairement suspendue jusqu'à ce que l'intégralité de la somme due soit payée.

3.7.2

L'envoi des formulaires d'inscription implique :

- une déclaration que la situation financière de l'Association Membre est bonne (Appendice 1-Procédures pour le Congrès, Article 3.1.6. Livre 1),
- que l'ensemble des dépenses des athlètes et des officiels seront couverts par leur Association Membre en cas de maladie ou d'accident,
- que tous les athlètes et officiels ont signé l'accord antidopage

Si ce n'est pas le cas, les athlètes de cette Association Membre ne seront pas autorisés à participer au championnat.

3.7.3

Une Association Membre ne peut inscrire qu'un nombre limité d'athlètes.

3.7.3.1

Pour les Championnats du Monde, une Association Membre ne peut pas inscrire plus de trois (3) athlètes par catégorie (voir Article 21.12.1. Livre 3 sur le nombre d'athlètes VI dans certaines situations).

3.7.3.2

Une équipe mixte est composée de deux (2) athlètes, une dame et un homme de la même catégorie.

3.7.3.3

Une Association Membre ne peut inscrire qu'un nombre limité d'officiels. Pour les Championnats du Monde ou les Epreuves pour le Classement Mondial, ce nombre sera limité à 50% du nombre d'athlètes inscrits arrondi. Les équipes qui inscrivent un ou deux athlètes peuvent inscrire un chef d'équipe et un entraîneur.

3.7.4

Il n'y aura pas de Championnat du Monde pour les catégories pour lesquelles les inscriptions préliminaires font état de moins de douze (12) individuels et six (6) équipes. Pour les catégories Jeune et Para-archerie, le nombre minimum d'athlètes est de huit (8) individuels et quatre (4) équipes.

3.7.4.1

S'il y a moins d'athlètes / d'équipes inscrits que le nombre nécessaire pour les épreuves des duels (voir 4.5. Épreuves), les exempts sont autorisés.

3.7.4.2

Un duel avec un exempt est un duel qui n'a pas lieu car il n'y a pas assez d'athlètes / d'équipes inscrits dans l'épreuve pour fournir assez d'adversaires à chaque duel de cette épreuve. L'athlète / l'équipe avec un exempt se qualifie pour l'épreuve suivante.

3.7.4.3

Les organisateurs doivent demander la date de naissance des athlètes de la Classe Jeune qui devront en fournir une preuve officielle.

TAC 3.7. Inscriptions à TAC

TAC 3.7.1

Tous les Canadiens inscrits satisfaisant aux exigences d'admissibilité peuvent s'inscrire en tant qu'athlètes aux épreuves des championnats (voir TAC 2.0 & TAC 2.2.10, Livre 1).

Note de TAC – Certaines exigences d'admissibilité pour les épreuves de sélection de l'équipe et les compétitions majeures pourront être publiées séparément.

TAC 3.7.1.1

Les inscrits souhaitant participer à une épreuve d'un championnat doivent s'inscrire tel que prescrit sur le site Web de TAC pour la compétition en question.

TAC 3.7.1.1.1

L'inscription aux Championnats et aux essais suivants se fera par inscription en ligne ou par tout autre contact accrédité par les organisateurs :

- Championnats canadiens sur cible en plein air ;
- Championnats canadiens de tir Parcours en campagne ;
- Championnats canadiens 3D en plein air ;
- Championnats canadiens 3D en salle ;

TAC 3.7.1.1.2

Pour les événements 3D, y compris, mais sans s'y limiter :

- Championnats extérieurs 3D
- Championnats 3D en salle
- Événements 3D enregistrés au niveau national

Les personnes inscrites ne sont pas autorisées à s'inscrire dans plusieurs catégories. Pour des précisions sur les catégories, veuillez consulter le Livre 2, AC 4.4.

TAC 3.7.1.1.3

Les inscriptions pour le Championnat canadien régional en salle doivent être faites tel que prescrit par les clubs hôtes.

TAC 3.7.1.1.4

Inscription à la coupe commémorative Fred Usher se déroule en même temps que l'inscription individuelle.

- Les places sont réservées aux OSP/OST jusqu'à un mois avant l'ouverture des championnats nationaux.
- Les places restantes sont attribuées sur la base du premier arrivé, premier servi.

TAC 3.7.1.2

Les inscriptions soumises après la date limite spécifiée pourront être refusées par les organisateurs; cependant, si la cause du retard est liée à des circonstances hors du contrôle de l'archer inscrit en question, les organisateurs pourront accepter son inscription. Tir à l'arc Canada se réserve le droit de refuser toute inscription après la date limite si cette inscription provoquait un changement dans le programme ou causait d'autres problèmes d'organisation. Cette décision doit être prise par le délégué technique après avoir consulté le comité organisateur.

TAC 3.7.2

La soumission d'une inscription implique les déclarations suivantes, à l'effet que :

- l'archer inscrit satisfait aux exigences d'admissibilité (voir TAC 2.2.10, Livre 1 sections 2.1, 2.2);
- l'archer inscrit est en règle;

- l'archer inscrit accepte de participer aux activités anti-dopage tel que requis;
- l'archer inscrit accepte de respecter les codes de conduite de Tir à l'arc Canada.

TAC 3.7.3

Tous les entraîneurs participants aux :

- Championnats canadiens de tir sur cible en plein air ;
- Coupes du Canada Est et Ouest ;
- Essais de sélection pour l'équipe nationale ;
doivent s'inscrire.

TAC 3.7.3.1

Les entraîneurs doivent :

- Être membre de Tir à l'arc Canada ;
- Avoir une Formation sur la sécurité dans le sport ;
- Soumettre une vérification des antécédents.

TAC 3.7.3.2

Des frais d'inscription nominaux seront chargés.

TAC 3.7.4

Il ne doit pas y avoir de Championnat pour une catégorie considérée actuellement comme une Division exclue (voir TAC 3.21, Livre 2). Les autres clauses de cette section WA 3.7.4 sont généralement applicables au Canada.

TAC 3.7.4.1.

S'il y a moins d'archers / d'équipes inscrits que le nombre requis pour chaque tour de duels (voir 4.5. Épreuves), il doit y avoir des exempts.

Note de TAC : Exempts et forfaits

TAC 3.7.4.2.

Un duel comportant un exempt est un duel qui n'a pas lieu car il n'y a pas assez d'athlètes inscrits pour que tous les concurrents aient des adversaires dans cette ronde. L'archer exempt ou l'équipe exempte se qualifie pour la ronde suivante.

TAC 3.7.4.3.

Un duel perdu par forfait est un duel pour lequel un des deux archers ou une des deux équipes ne sont pas présents soit quand l'ordre de tir est décidé (lors du tir alternatif), soit au début du match (quand les deux tirent en même temps). L'archer ou l'équipe présent quand l'ordre de tir est décidé, ou présent à la cible désignée au début du duel sera déclaré vainqueur de ce duel.

3.8 Accréditation

3.8.1

Les organisateurs doivent donner à tous les participants et aux officiels des accréditations appropriées conformément aux directives de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc pour les accréditations.

3.8.1.1

La preuve de l'accréditation doit être portée en permanence sur le terrain de compétition et montrée à la demande des responsables officiels.

3.8.1.2

Seules les personnes munies d'une accréditation appropriée sont autorisées à se trouver sur les parties correspondantes de la zone de compétition.

TAC 3.8. Accréditation

TAC 3.8.1.

Les organisateurs doivent remettre une accréditation appropriée à chaque participant et officiel.

TAC 3.8.1.3

Le nombre d'officiels accrédités de chaque APT est limité. Une équipe provinciale ou territoriale doit avoir un capitaine d'équipe qui peut être aidé par au plus trois (3) adjoints ou entraîneurs pour les cinq (5) premiers athlètes de la province, plus un (1) entraîneur par tranche de cinq (5) athlètes supplémentaires. Ce nombre inclut, dans le cas d'athlètes en fauteuil roulant, un (1) officiel d'équipe par tranche de trois (3) athlètes en fauteuil roulant de la même province, devant la ligne d'attente.

TAC 3.8.1.4

Les organisateurs doivent attribuer à chaque concurrent un numéro de participant qui constitue sa preuve d'accréditation à titre de concurrent, et qu'il doit porter pour permettre aux spectateurs et aux autres personnes du reconnaître. Le numéro de l'athlète doit demeurer le même pendant tout le tournoi.

TAC 3.8.1.5

Les numéros des athlètes doivent être portés bien en vue et à l'endroit, sur leur carquois, la courroie du carquois ou leur cuisse, si bien qu'ils soient visibles en tout temps pendant le tir, de derrière la position de tir.

TAC 3.8.1.6

Pour le Championnat régional en salle, il n'est pas nécessaire qu'il y ait des badges d'accréditation et des numéros d'athlètes, ou que les athlètes les portent.

3.9 Documents des Championnats

3.9.1

Les organisateurs sont responsables de produire les documents suivants :

3.9.1.1

Un programme du championnat - approuvé par le comité de coordination - indiquant les dates, les heures et les lieux de toutes les compétitions, les cérémonies, les événements et les services susceptibles d'intéresser les athlètes et les officiels avant et pendant la compétition.

3.9.1.2

Sur le terrain, une liste de l'attribution des cibles, des résultats intermédiaires et des résultats finaux.

3.9.1.3

La Fédération Mondiale de Tir à l'Arc fournira, après la compétition, une liste détaillée des résultats définitifs.

TAC 3.9. Documents pour le Championnat

TAC 3.9.1.

Les organisateurs sont responsables de fournir les documents suivants :

Pour le Championnat canadien de tir sur cible en plein air, le Championnat de tir en campagne, le Championnat 3D en salle et le Championnat 3D en plein air :

TAC 3.9.1.1.

Un programme du Championnat indiquant aux athlètes et aux officiels les dates, heures et endroits de toutes les compétitions, cérémonies, activités et services intéressants, avant et pendant la compétition. Ce programme doit avoir été approuvé par le directeur technique.

Pour tous les championnats :

TAC 3.9.1.2.

Des listes des attributions de cibles et des résultats intermédiaires et finaux dans le site de compétition :

- deux listes d'athlètes; une selon les divisions d'équipement (fournie avant l'inspection du matériel) et l'autre en fonction des cibles ou groupes, incluant les noms des athlètes et leur numéro - la liste par cibles ou groupes doit être révisée chaque fois que les cibles ou groupes sont attribués de nouveau;
- la liste des résultats intermédiaires, qui doit être distribuée après chaque ronde / phase de la compétition.

TAC 3.9.1.3

La liste des résultats finaux détaillés doit être soumise à TAC pour être affichée après la compétition.

TAC 3.9.1.4

Dans les deux (2) mois suivant le dernier jour du Championnat, les organisateurs doivent soumettre un rapport sur le Championnat accompagné par un copie de tous les documents ci-dessus, ainsi que par des exemples d'affiches, de badges commémoratifs, de photos, de coupures de presse, ou d'autres articles pouvant avoir un intérêt pour les archives. Ce rapport devrait contenir des recommandations à l'intention de Tir à l'arc Canada ou de futurs organisateurs.

TAC 3.9.1.5

Dans les six (6) mois suivant le dernier jour du Championnat, les organisateurs doivent envoyer une copie du bilan financier détaillé du Championnat.

3.10 Directeur de Tir

3.10.1

Le comité des arbitres devra nommer un Directeur de Tir (DOS).

3.10.1.1

Les organisateurs doivent nommer un DOS adjoint et, si nécessaire, un ou plusieurs assistant(s).

3.10.1.2

Le DOS, son adjoint et ses assistants ne peuvent ni avoir d'autres responsabilités pendant les heures de compétition ni participer au tir.

TAC 3.10. Directeurs de tir

TAC 3.10.1

Pour le Championnat canadien de tir sur cible en plein air, le comité organisateur, en consultation avec le délégué technique, doit recommander au conseil d'administration un directeur de tir (DdT).

TAC 3.10.1.1

Avec l'accord du conseil d'administration, les organisateurs doivent nommer le DdT, et si nécessaire, un adjoint.

TAC 3.10.2

Pour d'autres championnats et épreuves de sélection, le comité organisateur doit nommer un directeur de tir et des adjoints si nécessaire moyennant l'approbation du délégué technique.

TAC 3.10.3

Pour le Championnat canadien régional en salle le CO du club hôte doit nommer un DdT moyennant l'approbation du président de la commission des juges. Ce DdT peut aussi être un juge sur le terrain.

TAC 3.10.4

Les terrains d'entraînement doivent aussi être sous le contrôle d'un DdT nommé par le CO, moyennant l'approbation du président de la commission des juges.

TAC 3.10.5

Le directeur de tir, ses adjoints et ses assistants ne doivent pas avoir d'autres tâches pendant le déroulement de la compétition, et ne doivent pas participer au tir.

3.11 Commission des arbitres du tournoi

3.11.1

La Commission des arbitres du tournoi est responsable de l'arbitrage.

3.11.1.1

Pour les compétitions internationales, il doit y avoir au moins un (1) arbitre pour sept (7) cibles pendant les qualifications des Championnats du Monde de tir sur cibles et un (1) arbitre pour quatre (4) cibles pendant les qualifications des Championnats du Monde de tir en campagne.

3.11.1.2

Pour les autres épreuves, il doit toujours y avoir au minimum un (1) arbitre nommé pour dix (10) buttes de tir.

3.11.2

Les arbitres sont nommés par le Comité des Arbitres.

3.11.2.1

Le Comité des Arbitres doit transmettre le nom des arbitres nommés au Secrétaire Général et aux organisateurs au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours avant le premier jour de la compétition. Le Comité des Arbitres doit se voir confirmer la disponibilité des arbitres avant que de les choisir.

3.11.2.2

Il ne doit pas, si possible, nommer plus de deux (2) arbitres d'une même Association Membre.

3.11.3

Le Comité des Arbitres doit nommer un arbitre supplémentaire comme président.

3.11.3.1

La Commission des arbitres du tournoi doit travailler en étroite coopération avec le Délégué Technique.

3.11.3.2

Pour les Championnats de tir en campagne, chaque arbitre doit être relié par un système de communication au poste central (voir Article 8.1.1.17. et Article 9.1.1.12.).

3.11.3.3

Le président est autorisé à annuler les décisions prises par les arbitres qui peuvent être identifiées comme des erreurs. L'annulation ne sera pas autorisée pour les cas ne pouvant être sujets à appel comme ceux décrits dans les articles 19.2 et 19.3 (livre 3 des règlements WA).

3.11.4

Le président, au nom de la Commission des arbitres du tournoi, doit présenter un rapport sur le tournoi au Secrétaire Général.

TAC 3.11. Commission des arbitres du tournoi

TAC 3.11.1.

L'arbitrage doit être dirigé par une commission des juges du tournoi.

TAC 3.11.1.0

À tous les tournois sanctionnés par TAC, les juges doivent être au moins de niveau provincial.

- Les juges nommés peuvent être aidés par des juges locaux et par des juges provinciaux candidats.

TAC 3.11.1.1.

Pour les championnats de Tir à l'arc Canada, il doit y avoir un nombre minimal de juges nommés pour chaque parcours ou terrain de tir :

- au Championnat canadien de tir sur cible en plein air, au moins un juge toutes les 10 buttes de tir;
- au Championnat canadien de tir en campagne, au moins un juge toutes les 6 cibles sur chaque parcours;
- au Championnat canadien de tir 3D en salle ou en plein air, au moins un juge sur chaque parcours;

TAC 3.11.1.2

Pour les autres compétitions il doit toujours y avoir au moins un juge sur chaque terrain de tir ou chaque parcours :

- au moins un juge doit être nommé par groupe de 10 buttes de tir;
- au moins un juge doit être nommé pour chaque parcours.

TAC 3.11.2.

Pour les Championnats de Tir à l'Arc Canada, la Coupe Canada Est et la Coupe Canada Ouest, les juges seront nommés par le Conseil d'Administration de Tir à l'Arc Canada sur recommandation du Président du Comité des Juges de Tir à l'Arc Canada.

TAC 3.11.2.1.

Le président du comité des juges de Tir à l'arc Canada doit transmettre les noms des juges désignés au directeur administratif, aux organisateurs, et aux juges désignés, au plus tard 90 jours avant le premier jour de compétition. Le président du comité des juges doit avoir confirmation de la disponibilité du juge avant d'effectuer sa nomination.

TAC 3.11.2.2.

Si possible, pas plus de deux (2) juges nommés doivent provenir de la même association provinciale membre.

TAC 3.11.3.

Pour les championnats de Tir à l'arc Canada, le conseil d'administration doit nommer un juge supplémentaire à titre de président de la commission des juges du tournoi. Ce juge doit être au moins de niveau national.

TAC 3.11.3.1

La commission des juges du tournoi doit collaborer étroitement avec le délégué technique.

TAC 3.11.1.2.

Aux championnats de tir en campagne et 3D, le président de la commission des juges du tournoi doit pouvoir communiquer avec chaque juge grâce à du matériel de communication. (voir Article 8.1.1.14.).

TAC 3.11.4.

Le président, au nom de la commission des juges du tournoi, doit soumettre au directeur administratif un rapport sur le tournoi.

TAC 3.11.5

Les juges doivent porter une chemise de type polo rouge (à manches longues ou courtes), une casquette ou un chapeau rouge ou beige, ou être tête nue, et un pantalon, des shorts ou une jupe beige.

Moyennant l'approbation du président de la commission des juges du tournoi :

- les juges peuvent porter d'autres vêtements fournis par le comité organisateur;
- sur les parcours de tir en campagne et 3D les juges peuvent porter d'autres pantalons.

3.12 Rôles et responsabilités des arbitres

3.12.1

Les arbitres ont pour responsabilité de s'assurer que le tournoi se déroule selon les Constitution et Règlements et en toute équité pour l'ensemble des athlètes.

3.12.1.1

Ils doivent vérifier toutes les distances, la disposition correcte des rangées de cibles, les dimensions des cibles et des buttes de tir, la hauteur des cibles à partir du sol et que toutes les buttes sont installées selon le même angle.

3.12.1.2

Ils doivent vérifier l'ensemble de l'équipement du site.

3.12.1.3

Ils doivent inspecter le matériel des athlètes avant le tournoi et à tout moment après, pendant le tournoi.

3.12.1.4

Ils doivent contrôler le déroulement du tir et du marquage des scores.

3.12.1.5

Ils doivent consulter le DOS et le président de la Commission des arbitres du tournoi sur les questions soulevées concernant le tir.

3.12.1.6

Ils doivent gérer les disputes et les appels soulevés et quand cela est nécessaire les placer devant le Jury d'appel.

3.12.1.7

Ils peuvent décider, avec le DOS, d'interrompre le tir pour des raisons climatiques, une coupure de courant, un accident sérieux ou tout autre incident mais doivent, malgré cela, faire leur possible pour terminer le programme prévu ce jour.

3.12.1.8

Ils doivent examiner les plaintes et les demandes des Capitaines d'équipes et quand elles le nécessitent agir en conséquence. Les décisions collectives sont prises à la majorité simple des votes. En cas d'égalité, le vote du président est décisif.

3.12.1.9

Ils doivent gérer les questions relatives au déroulement du tir ou la conduite des athlètes. Ces questions doivent être posées aux arbitres sans délai et en aucune manière avant la remise des prix. Les décisions des arbitres ou, selon les circonstances, du Jury d'appel sont décisives.

3.12.1.10

Ils doivent s'assurer autant que possible que les athlètes et les officiels se conforment aux Constitution et Règlements ainsi qu'aux décisions et aux instructions que les arbitres estiment nécessaires de donner.

3.13 Jury d'appel

3.13.1

Le Comité Exécutif doit nommer un Jury d'appel de trois (3) membres pour tous les Championnats du Monde.

TAC 3.13.1

Un président du jury d'appel doit être nommé par le délégué technique pour chaque championnat, épreuve de sélection ou compétition majeure.

TAC 3.13.1.1

À la réception d'un appel, le président du jury d'appel désignera deux membres du jury impartiaux et compétents, qui ne sont pas concernés par le sujet de l'appel, à partir de la liste suivante (sans ordre précis, et sans s'y limiter) :

- Un juge expérimenté, qui est présent, mais pas concurrent ou officiel ;
- Un agent expérimenté de Tir à l'arc Canada, qui n'est pas concurrent ;
- Un entraîneur compétent et, si nécessaire, des concurrents impartiaux et compétents dans une catégorie différente de celle de l'appelant;
- Le délégué technique ne doit pas être membre du jury.

TAC 3.13.1.2

Pour le Championnat canadien régional en salle, le jury d'appel doit se composer du président de Tir à l'arc Canada ou de la personne désignée pour le remplacer, du président du comité des juges de Tir à l'arc Canada ou de la personne désignée pour le remplacer, et du vice-président de Tir à l'arc Canada ou de la personne désignée pour le remplacer

3.13.2

Les décisions du Jury d'appel sont sans appel.

3.13.3

Tout appel contre les décisions prises par les arbitres doit être présenté par écrit par les Capitaines d'équipes ou par le requérant si aucun Capitaine d'équipe n'a été désigné.

3.13.3.1 (s'applique aussi aux évènements de TAC)

Une intention d'appel, lorsqu'elle peut avoir une incidence sur la progression d'un athlète d'une étape de la compétition à la suivante, doit être exprimée par écrit et déposée auprès du président du Comité des juges du tournoi dans les cinq minutes suivant la fin de la ronde ou du match concerné, selon le cas. Lors des finales des épreuves par duels, l'avis d'intention de déposer un appel doit être communiquée dans les cinq minutes suivant la fin du match ou avant le début du match suivant, selon ce qui arrive en premier.

3.13.3.2

L'appel doit être soumis par écrit auprès du Jury dans les quinze (15) minutes suivant la fin de l'épreuve ou du duel en question selon celle qui arrive en premier.

TAC 3.13.3.2

L'appel doit être déposé par écrit par le capitaine d'une équipe provinciale/ (ou par un appelant si aucun capitaine d'équipe n'a été désigné) auprès du président du comité des juges du tournoi :

- Pour les compétitions de tir sur cible, consulter les articles 3.13.3.1 et 3.13.3.2 ci-dessus ;
- Pour les compétitions de tir 3D et en campagne :
 - Pour les qualifications, dans les 30 minutes après le retour du dernier archer ou après la déclaration par les juges que le(s) parcours est (sont) libre(s) d'archers.
 - Pour les éliminatoires et les finales en campagne, consulter les articles 3.13.3.1 et 3.13.3.2 ci-dessus
 - Pour les finales en 3D, consulter les articles 3.13.3.1 et 3.13.3.2 ci-dessus

TAC 3.13.3.2.1

- Pour les Championnats canadiens régionaux en salle, tout athlète peut faire un appel par écrit au président du Comité des juges de Tir à l'Arc Canada concernant les pointages, les procédures ou les décisions des juges à tout site hôte.
- Les appels doivent être reçus dans la semaine suivant l'affichage des résultats du site impliqué sur le site web de Tir à l'arc Canada. Les envois par courrier ou par courriel sont acceptés.
- Le président examinera l'appel et, dans les trois (3) jours suivant la réception de l'appel, convoquera un jury d'appel composé de trois membres pour traiter le dossier ou informera l'appelant qu'il ne considère pas le dossier comme pouvant être traité par un jury. Dans ce dernier cas, l'appelant dispose de trois (3) jours supplémentaires pour soumettre à nouveau l'appel au président. Dans les trois jours suivant la réception de l'appel, le président convoquera un jury d'appel qui évaluera l'appel dans un délai de trois (3) jours.
- Ces appels doivent être accompagnés des frais prescrits (voir l'article 3.13.4). La valeur d'une flèche ne peut faire l'objet d'un appel.

3.13.4

Les appels sont soumis au dépôt d'une caution qui ne sera rendue que si l'appel est retenu ou si le Jury d'appel décide que la raison de cet appel est valable. Le montant en sera déterminé par la Commission Exécutive sur une base annuelle.

TAC 3.13.4.

Les frais sont actuellement de 20,00 \$. Conformément à la politique d'appel, si l'appel est confirmé, les frais seront remboursés.

3.13.5

Aussitôt qu'un appel est reçu, les Capitaines d'équipes doivent en être informés ainsi que de son sujet.

3.13.6

Les membres du Comité d'Organisation ou les participants au championnat ne sont pas éligibles pour le Jury d'appel.

TAC 3.13.6.1

Dans des circonstances exceptionnelles, on pourra demander à des membres du comité organisateur ou à des concurrents d'une catégorie différente de celle de l'appelant de faire partie du jury d'appel

3.13.7

Le Jury doit être disponible durant toute la durée du championnat y compris le jour de l'entraînement officiel. Pendant les épreuves des duels, le jury doit être présent et disponible sur le site de la compétition.

TAC 3.13.7.1

Le président du jury d'appel ou ses délégués doivent être disponibles sur le terrain du tournoi en tout temps pendant un championnat, des épreuves de sélection ou d'autres compétitions majeures, incluant l'entraînement officiel, jusqu'à :

- 30 minutes après la fin du tir de la journée en ce qui concerne les compétitions de tir sur cible;
- 30 minutes après la fin de la journée de tir pour le 3D et le Parcours en campagne.

3.13.8

Le procès-verbal des décisions du Jury est soumis au requérant, au président de la Commission des arbitres du tournoi et aux organisateurs avant le début de l'étape suivante de la compétition ou avant la remise des prix.

3.14 Marqueurs

3.14.1

Il doit y avoir un nombre suffisant de marqueurs de manière à ce que chaque cible du championnat ait le sien attribué.

3.14.1.1

Ces marqueurs peuvent être des athlètes à condition qu'il y ait plus d'un athlète par cible. Les marqueurs désignés par les organisateurs et qui ne participent pas au tir ne devront en aucun cas se mêler aux discussions concernant les valeurs des flèches. Pour les championnats de tir en campagne, deux (2) athlètes par peloton seront désignés comme marqueurs.

3.14.1.2

Les marqueurs qui ne participent pas au tir travailleront sous la surveillance d'un ou plusieurs officiels nommés par les organisateurs qui seront responsables du bon déroulement de la gestion des scores.

3.14.1.3

On doit prévoir un ou plusieurs tableaux d'affichage des scores de taille suffisante pour pouvoir lire le numéro de la cible, le nom, le code du Comité Olympique Nationale de l'Association Membre et les scores intermédiaires pour au moins les huit (8) premiers athlètes de chaque épreuve.

3.14.1.4

Même en cas d'utilisation d'un système d'affichage électronique des scores, les feuilles de marque manuelles doivent être utilisées. Les valeurs des flèches et les informations inscrites sur les feuilles de marque manuelles font office de références officielles.

TAC 3.14 Marqueurs

TAC 3.14.1.3

Des tableaux de pointage peuvent être requis, dans le cadre de l'entente d'organisation ou à la demande du délégué technique.

3.15 Tirage au sort des positions de tir

3.15.1

Les organisateurs doivent attribuer à chaque athlète un numéro. Ces numéros seront portés par les athlètes et repris dans le programme afin de permettre aux spectateurs et aux autres personnes de les identifier.

3.15.1.1

Ces numéros doivent rester inchangés pendant tout le tournoi (à l'exception de Article 3.15.1.5.).

3.15.1.2

La répartition initiale des athlètes sur les cibles ou dans les pelotons de tir doit être effectuée électroniquement et approuvée par le Délégué Technique.

Les Femmes et les hommes et, quand cela le nécessite, les différentes divisions doivent être tirés au sort séparément. Pour les Championnats de tir en campagne et 3D, les athlètes d'une même nation doivent être séparés par au moins un peloton tandis que pour les autres championnats tous les athlètes d'une même équipe peuvent être répartis sur des cibles ou dans des groupes de tir adjacents.

3.15.1.3

Le remplacement d'un athlète est autorisé jusqu'au jour précédent le début de l'entraînement officiel.

3.15.1.4

Les officiels des équipes et les athlètes peuvent assister au tirage au sort mais ne sont pas autorisés à prendre la parole.

3.15.1.5

Pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde de Tir à l'Arc, les athlètes se verront attribuer, à la fin de l'épreuve de classement ou de qualification, des numéros en fonction de la position qu'ils y auront obtenu : 1 - 64 (32, 104) pour les individuels. Ils doivent porter leur numéro jusqu'à la fin de la compétition.

TAC 3.15. Tirage des positions de tir et des numéros d'athlètes

TAC 3.15.1.2

Les règles de la WA s'appliquent aussi; cependant,

Au Championnat de tir en campagne et 3D, les groupes ayant plusieurs athlètes du même club ou de la même province doivent avoir au moins un membre du groupe provenant d'un autre club ou d'une autre province, et celui-ci doit être un des marqueurs.

3.16 Repositionnement aux cibles

3.16.1

Pour les championnats, les athlètes seront repositionnés de la manière suivante :

3.16.1.1

Pour les épreuves de qualification, les arbitres peuvent modifier le positionnement aux cibles pour qu'il n'y ait pas plus d'un athlète d'une Association Membre par cible. En aucune circonstance, il ne peut y avoir plus de deux (2) athlètes d'une même Association Membre par cible.

3.16.1.2

Pour les Championnats du Monde de tir sur cibles, les athlètes doivent être répartis selon le tableau des duels (voir Appendice 3-Tableaux des duels) en fonction de leur position après les qualifications.

3.16.1.3

Pour les Championnats du Monde de tir en campagne, ils seront répartis après le premier jour de l'épreuve de qualification et après chacune des épreuves suivantes en fonction de leur position à l'épreuve précédente. Les organisateurs doivent faire attention à ce qu'il n'y ait pas plus d'un athlète d'une Association Membre par peloton de tir. Si cela, cependant, est impossible, il ne devra jamais y avoir plus de deux (2) athlètes d'une même Association Membre par cible à l'exception des épreuves finales (demi-finales et finales).

3.16.1.4

Pour le tir 3D, le repositionnement doit se faire après la première épreuve de qualification puis après chacune des épreuves suivantes (ce jusqu'aux demi-finales) en fonction de la position obtenue au cours de l'épreuve précédente et des procédures établies en Article 3.16.1.3. .

TAC 3.16. Repositionnement des cibles

TAC 3.16.1

En général, les règles de la WA s'appliquent aussi; cependant,

Quand les attributions de cible des athlètes sont modifiées, que ce soit en fonction du classement des rondes précédentes ou que ce soit requis de quelque autre manière que ce soit, les groupes ayant plusieurs athlètes du même club ou de la même province doivent avoir au moins un membre du groupe provenant d'un autre club ou d'une autre province, et celui-ci doit être un des marqueurs

3.17 Inspection du matériel

3.17.1

La veille de la compétition, les organisateurs doivent prendre des dispositions sur ou près du terrain d'entraînement pour que les arbitres puissent procéder à l'inspection du matériel qui concerne aussi le matériel de rechange et les accessoires que les athlètes ont l'intention d'utiliser pendant la compétition des Championnats du Monde, des Jeux Olympiques ainsi que pour les autres grandes épreuves internationales.

3.17.1.1

Les équipes sont appelées par ordre alphabétique et tous les athlètes doivent être accompagnés de leur Capitaine d'équipe.

3.17.1.2

Les arbitres peuvent demander que le matériel soit modifié ou changé s'ils ne le pensent pas conforme aux règlements.

TAC 3.17 Inspection du matériel

TAC 3.17.1

Il y en a à tous les championnats de Tir à l'arc Canada et aux autres compétitions inscrites auprès de TAC.

TAC 3.17.2

L'inspection du matériel est obligatoire pour les championnats de Tir à l'arc Canada, les épreuves de sélection, d'autres compétitions majeures et d'autres compétitions inscrites auprès de Tir à l'arc Canada. Elle peut être programmée un jour d'entraînement et / ou le jour de la compétition s'il y n'a pas de jour d'entraînement.

TAC 3.17.2.1

Une inspection du matériel des athlètes peut avoir lieu, mais il n'est pas nécessaire de la refaire pour les compétitions subséquentes les jours suivants (p. ex. si le matériel a été inspecté pour le Championnat de tir en campagne, l'inspection n'est pas nécessaire pour le championnat de tir 3D ou de tir sur cible en plein air qui suit).

TAC 3.17.2.2

Il peut y avoir d'autres inspections du matériel des athlètes, n'importe quand pendant ou après la compétition.

3.18 Tournois des Championnats

3.18.1

Pour les Championnats du Monde de tir sur cibles et les Championnats du Monde de la Jeunesse le format est :

- pour la division arc recourbé, une épreuve de qualification consistant en une épreuve à 70 m (60 m pour les U18) suivie d'une épreuve Olympique, et
- pour la division arc à poulies, une épreuve de qualification consistant en une épreuve arc à poulies à 50 m suivie d'une épreuve en duels arc à poulies.

3.18.2

Pour les Championnats du Monde de tir en campagne le format de la compétition consiste en une épreuve de championnat du monde de tir en campagne.

3.18.3

Pour les Championnats du Monde de tir 3D le format de la compétition consiste en une épreuve de championnat 3D.

3.18.4

Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer la nuit à condition qu'un éclairage correct soit pourvu et que les athlètes puissent s'entraîner dans de telles conditions .

3.18.5

Le Président peut adapter le programme de tir d'un Championnat ou des Jeux de manière à concilier les exigences raisonnables des diffuseurs TV. Cette adaptation doit se faire avec la coopération des organisateurs et tenir compte, en priorité, des intérêts des athlètes qui doivent être informés aussitôt que possible des changements proposés.

TAC 3.18. Championnats canadiens et tournois majeurs

TAC 3.18.7.0

Les championnats canadiens ne doivent pas être organisés en même temps que d'autres championnats ou tournois, sauf :

TAC 3.18.7.0.1

Le Championnat de tir sur cible en plein air et le Championnat de tir en campagne peuvent être organisés ensemble de telle manière qu'il y ait un programme commun, mais en aucune circonstance la compétition d'une quelconque catégorie ne peut être divisée.

TAC 3.18.7.1 Championnat canadien de tir sur cible en plein air

Le Championnat canadien de tir sur cible en plein air se déroulera selon le format suivant :

- Entraînement officiel et inspection de l'équipement, suivis de la Coupe Fred Usher (jour 1)
- Qualifications (jour 2) :
 - Une (1) ronde 720 de qualification/classement individuelle :
 - ◆ Conformément aux articles TAC 4.5.1.5 à TAC 4.5.1.7 et à l'article 13.4., Livre 3.
- Éliminatoires et finales (jour 3) :
 - Épreuve de Duels individuels
 - ◆ Conformément à l'article TAC 4.5.1.4. et à l'article 13.4., Livre 3.
 - Pas de coupure, tous les concurrents avancent aux éliminatoires.
 - ◆ Les éliminatoires et les duels de médailles ne seront organisés que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
 - ◆ Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus lors des qualifications dans les catégories comptant moins de trois concurrents.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le Championnat de tir à l'arc sur cible s'appliquent, sauf les divisions exclues (voir l'article TAC 3.21) ;
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent.

Voir l'annexe TAC 3.2 du Règlement des Championnats canadiens de tir en plein air pour plus d'informations.

TAC 3.18.7.2 Championnats canadiens Parcours en campagne

Les championnats canadiens de tir en campagne se dérouleront selon le format suivant :

- Qualifications :
 - Deux rondes de tir en campagne modifiées:
 - ◆ Un parcours non marqué de 12 cibles ou 1 module, conformément à l'article 8.1.1.9. Module pour le parcours non marqué;
 - ◆ Un parcours marqué de 12 cibles ou 1 module, conformément à l'article 8.1.1.10. Module pour le parcours marqué;
 - Les deux épreuves sont tirées le même jour.
- Éliminatoires :
 - Consistent en des duels individuels selon les articles TAC 4.5.3.3.2 à TAC 4.5.3.3.7.
- Finales :
 - Consistent en des duels de finales conformément aux articles TAC 4.5.3.3.8, TAC 4.5.3.3.8.1 et TAC 4.5.3.3.8.2.
 - ◆ Les duels de finales ne seront organisés que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
 - ◆ Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus lors de la ronde de qualification dans les catégories comptant moins de trois concurrents.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les Championnats de tir à l'arc en campagne s'appliquent sauf les divisions exclues (voir l'article TAC 3.21);
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent ;
- Sauf indication contraire, le Championnat canadien de tir en campagne se déroule selon les règles pour le tir en campagne de la World Archery telles qu'elles se trouvent dans les Livres 2 et 4.

Voir l'annexe TAC 3.3 Règlement des Championnats canadiens en campagne pour plus d'informations.

TAC 3.18.7.3 Championnat canadien régional en salle

Le format du Championnat canadien régional en salle doit être le suivant :

- Une (1) ronde unique en salle à 18 mètres.
- La compétition se déroule dans divers sites hôtes de tous les coins du pays.

- Cela s'applique à toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le Championnat de tir sur cible, sauf les divisions exclues (voir TAC 3.21).
- Cela s'applique à toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada,
 - des compétitions de la catégorie U10 peuvent être organisées dans divers sites hôtes, mais sous l'entière responsabilité du club hôte et aucun résultat ne doit être affiché.

Voir l'Appendice TAC 3.4 Règles du Championnat canadien régional en salle, pour obtenir des informations supplémentaires.

TAC 3.18.7.4 Championnats canadiens de tir 3D en plein air

Les championnats canadiens de tir 3D en plein air se dérouleront selon le format suivant:

- Ronde de qualification individuelle conformément à l'article TAC 4.5.7.0.2.1;
- Ronde de finales individuelles conformément à l'article TAC 4.5.7.0.2.2;
- Ronde d'élimination par équipes mixtes conformément à l'article TAC 4.5.7.0.3.2;
- Ronde de finales par équipes mixtes conformément à l'article TAC 4.5.7.0.3.3
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les championnats de tir à l'arc 3D s'appliquent sauf les divisions exclues (voir article TAC 3.21);
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent :
 - Les rondes U10 peuvent se dérouler sur un parcours distinct, mais aucun résultat ne sera affiché et les prix relèvent de la responsabilité du club hôte.

Voir l'annexe TAC 3.5 Règlement des Championnats canadiens de tir 3D en plein air pour plus d'informations.

TAC 3.18.7.5 Championnats canadiens de tir 3D en salle

Les championnats canadiens de tir 3D en salle se dérouleront selon le format suivant :

Soit :

- 4 parcours de 20 cibles 3D, ou :
 - 3 parcours, soit un de 26 cibles 3D ou deux de 27 cibles 3D
- Toutes les divisions d'équipement reconnues pour les championnats de tir 3D s'appliquent.
- Toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent :
 - Les épreuves U10 peuvent se dérouler sur un parcours distinct, mais aucun résultat ne sera affiché et les prix relèvent de la responsabilité du club hôte.

Voir l'annexe TAC 3.6 Règlement des Championnats canadiens de tir 3D en salle pour plus d'informations.

TAC 3.18.7.6 Non utilisé

TAC 3.18.7.7 La Coupe Commémorative Fred Usher

La Coupe commémorative Fred Usher est un championnat par équipes provinciales/territoriales mixtes avec le format suivant :

- Duel en équipe de type Round Robin :
 - Seize équipes dans quatre groupes ;
- Demi-finales et finales composées des gagnants des quatre groupes ;
- Prix en argent pour la 1re, 2e et 3e place.

TAC 3.18.7.7.1

Format de 16 équipes (avec potentiel d'augmentation) ;

- 1 place d'équipe est réservée pour chaque OSPT :
 - C.-B., AB, SK, MB, ON, QC, NB, NE, IPÉ, YK et possiblement TNL et TNO ;
 - Les places OSPT sont réservées, jusqu'à un mois avant les championnats nationaux ;
- Les 6 places restantes sont proposées sur la base du « premier arrivé, premier servi » et permettront de former des équipes individuelles :
 - Les équipes peuvent être prédéterminées au moment de l'inscription ou assignées au hasard par le comité organisateur.
 - ◆ Les participants pourront définir leur préférence au moment de l'inscription ;

- Toutes les équipes sont composées de 3 archers des catégories U18, U21, Senior et 50+, des divisions à poulies, recourbé et nu et de genre homme et femme et doivent inclure au minimum :
 - 1 arc recourbé ou nu et 1 femme de n'importe quelle classe d'âge

TAC 3.18.7.7.2 — Tir, Chronométrage et Pointage

Quelle que soit la catégorie ou la division, toutes les équipes tireront à une distance de 50 m sur une cible de 80 cm :

- Les duels par équipe se déroulent conformément aux articles 13.2.2. & 13.2.3., Livre3 ;
- Aucun handicap ;
- Pointage cumulatif.

TAC 3.18.7.7.3 — Éliminations de Duel de type Round Robin

La ronde éliminatoire sera de format de type Round Robin :

- 16 équipes sont réparties dans 4 groupes de 4 équipes :
 - Les équipes sont réparties dans des groupes par tirage au sort ;

Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
1er tirage	2e tirage	3e tirage	4e tirage
5e tirage	6e tirage	7e tirage	8e tirage
9 ^e tirage	10e tirage	11e tirage	12e tirage
13e tirage	14e tirage	15e tirage	16e tirage

– équipes tirées au sort.

- Chaque groupe tire un format de type Round Robin (3 tournois) :

Groupe A		Groupe B		Groupe C		Groupe D	
1 v 5	9 v 13	2 v 6	10 v 14	3 v 7	11 v 15	4 v 8	12 v 16
1 v 9	5 v 13	2 v 10	6 v 14	3 v 11	7 v 15	4 v 12	8 v 16
1 v 13	5 v 9	2 v 14	6 v 10	3 v 15	7 v 11	4 v 16	8 v 12

- 2 points pour une victoire ;
- 0 point pour une défaite ;
- Pas d'égalité dans un Duel :
 - ◆ Les égalités dans un duel sont brisées par un tir de barrage conformément à l'article 14.5.2.3., Livre 3 ;
- Tous les duels de type Round Robin seront tirés simultanément conformément à l'article 13.2.2., Livre 3 ;
 - À la fin des duels de type Round Robin, les égalités de points au sein d'un groupe seront brisées par un tir de barrage comme indiqué à l'article 14.5.2.3., Livre 3.

TAC 3.18.7.7.4 — FINALES

Les épreuves finales comprendront :

- La meilleure équipe de chaque groupe se rendra dans la grille de demi-finale ;
 - 1er contre 4e, 2e contre 3e — basé sur les pointages moyens de la meilleure équipe des 3 duels de type Round Robin
 - ◆ Les égalités dans les pointages moyens des duels seront brisées sur la base d'un nombre moyen de 10 par duel, suivi du nombre moyen de X.
 - Les demi-finales seront tirées simultanément conformément à l'article 13.2.2., Livre 3 ;
 - ◆ Les égalités dans un duel seront brisées par un tir de barrage conformément à l'article 14.5.2.3., Livre 3 ;
- Les gagnants vont en finale pour l'Or/Argent), les perdants pour la Bronze ;
 - Si le temps le permet, les finales pour l'Or/Argent et la Bronze se dérouleront selon le format de tir alternatif conformément à l'article 13.2.3., Livre 3.

TAC 3.18.7.7.5 – BOURSE

La bourse est basée sur les frais d'inscription par équipe, voir l'article APP3.7.3.2, multiplié par le nombre total d'équipes inscrites :

- Le montant total de la bourse (basé sur 16 équipes) est de 3 200 \$:
 - 1er 1500 \$ ou 15/32^{ème} du total de la bourse ;
 - 2e 900 \$ ou 9/32^{ème} du total de la bourse ;
 - 3e bourse de 600 \$ ou 6/32^{ème} du total de la bourse ;
- Prix en argent à remettre au moment de la remise des médailles.

TAC 3.18.7.8 Tournoi postal en salle

Le tournoi postal en salle est une compétition en salle multisites sur une longue durée avec les formats suivants :

- Une série de rondes 300 canadiennes tirées dans plusieurs clubs :
 - Les résultats sont soumis chaque semaine ;
 - La moyenne des 6 meilleurs pointages de chaque athlète ou équipe est utilisée pour déterminer les prix.
- Il y a trois événements :
 - Épreuve individuelle par classe — les athlètes participent dans toutes les divisions reconnues pour des médailles ;
 - Épreuve individuelle par classe de tournoi postal — les athlètes participent pour des prix dans chaque classe de tournoi postal attribuée uniquement en fonction du pointage obtenu lors d'une saison précédente ; indépendamment de la division d'équipement, d'âge ou de sexe. Un total de 7 médailles d'or sont à gagner ;
 - Épreuve par équipe de club — les athlètes participent par équipes de catégories mixtes pour les médailles par équipe.
- Toutes les divisions d'équipement reconnues pour le tir sur cible par Tir à l'Arc Canada et toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent
- La composition de l'équipe doit comprendre : au moins un (1) archer « doigts », au moins un (1) archer « déclencheur » et au moins une (1) femme, U21 ou plus jeune ou para-archer.

TAC 3.18.7.8.1

Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le tir sur cible en salle, en plus de la division traditionnelle, et toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent.

TAC 3.18.7.8.2

La composition de l'équipe doit comprendre : au moins un (1) archer « doigts », au moins un (1) archer « déclencheur » et au moins une (1) femme, U21 ou plus jeune ou para-archer.

Voir l'annexe TAC 3.9 Règlements sur le tournoi postal en salle pour plus d'informations.

TAC 3.18.7.9 Tournoi postal en plein air

Le tournoi postal en plein air est une compétition multisite en plein air, disputée sur une longue période, selon les formats suivants :

- Une série de rondes 720, tirées dans divers clubs.
 - Les résultats sont soumis toutes les semaines, et
 - La moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque concurrent ou équipe sert à déterminer les prix.
- Il y a deux épreuves, qui se déroulent simultanément :
 - une épreuve individuelle par catégorie - les athlètes concourent dans toutes les divisions reconnues pour des médailles ;
 - les athlètes concourent pour les prix dans chaque classe du tournoi postal, qui leur est attribuée uniquement en fonction du pointage qu'ils ont obtenu, peu importe leur division d'équipement, leur âge ou leur sexe. Au total, sept (7) médailles d'or sont attribuées.

TAC 3.18.7.9.1

Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le tir sur cible en plein air et toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent.

Voir l'Appendice TAC 3.10 Règles du tournoi postal en plein air, pour obtenir des informations supplémentaires.

3.19 Programme et Protocole

3.19.1

Le comité de coordination doit établir le programme et le protocole et les publier dans l'invitation pour les championnats.

3.19.1.1

Le programme d'un championnat doit inclure :

- *la réunion des Capitaines des équipes,*
- *l'inspection du matériel,*
- *l'entraînement officiel,*

- la cérémonie d'ouverture,
 - la compétition,
 - la cérémonie de remise des récompenses,
 - la cérémonie de clôture.
- Le programme dépend du nombre d'athlètes par catégorie et de l'espace disponible.
Il se conçoit conformément aux directives du Manuel des organisateurs.

TAC 3.19 Programme et protocole pour les championnats canadiens

TAC 3.19.1.1

En général le programme des championnats canadiens est similaire à celui prévu à l'article WA 3.19.1.1.

TAC 3.19.1.2

Le programme spécifique de chaque championnat canadien doit être établi par le conseil d'administration tel qu'indiqué dans les Règles pour les divers championnats (voir les Appendices TAC 3.2 à 3.10).

3.20 Équipement autorisé sur le terrain de jeu pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde

3.20.1

Pour les terrains des finales des Jeux Olympiques, des Championnats du Monde de Tir à l'Arc, des Championnats du Monde de la Jeunesse, des Championnats du Monde de Para-archerie et de toutes les épreuves internationales, les règlements suivants s'appliquent :

3.20.1.1

Les athlètes ont le droit à :

- deux (2) arcs,
- les accessoires listés dans le . Chapitre 11-Matériel des athlètes Livre 3, exception faite des télescopes.

3.20.1.2

Les officiels des équipes ont le droit :

- à un sac banane pour transporter les accessoires de l'athlète ou de l'équipe,
- une paire de jumelles ou une longue-vue avec trépied.

INTERPRÉTATION WA : [UTILISATION D'UNE LONGUE-VUE SANS ENTRAÎNEUR \(15 DÉCEMBRE 2023\)](#)

3.20.1.3

En cas de mauvais temps et après approbation du Délégué Technique (ou, en son absence, du président de la Commission des arbitres du tournoi) les protections nécessaires en plus des vêtements sont autorisées.

3.20.2

Pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde lors des épreuves en duels, il peut y avoir deux (2) terrains de tir de deux (2) cibles chacun.

TAC 3.21 Division exclues – championnats canadiens

TAC 3.21.1

À moins d'indication contraire énoncée dans le présent document ou dans la section article TAC 3.18, toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada seront reconnues lors des Championnats canadiens.

TAC 3.21.1.1

Une division d'équipement qui a eu dix (10) inscriptions ou moins pendant trois (3) années de suite ne doit pas être offerte (division exclue) les années subséquentes aux championnats suivants :

- le Championnat canadien sur cible en plein air ;
- le Championnat canadien régional en salle ;

- le Championnat canadien de tir en campagne ;

TAC 3.21.1.1.1

Après chaque championnat sur cible et en campagne, les divisions doivent être évaluées par le Comité des Événements de Tir à l'Arc Canada pour des exclusions possibles en fonction du nombre d'inscrits dans chaque division d'équipement et en combinant le nombre d'athlètes (non invités) de toutes les classes d'âge et de sexes, inscrits pour cette division d'équipement.

TAC 3.21.1.1.2 (nouveau pour 2024)

Pour les championnats 3D en plein air et en salle, le comité 3D décidera des divisions conditionnelles.

TAC 3.21.1.2

Les divisions/catégories suivantes sont exemptées d'exclusion conformément à la section TAC 3.21.1.1 ci-dessus :

- Division arc recourbé (sur cible et en campagne) ;
- Division arc à poulies ; (sur cible et en campagne) ;
- Division arc nu ; (sur cible, en campagne et 3D) ;
- Catégories de para-tir à l'arc (sur cible) ;
- Division arc instinctif (Traditionnel pour WA) (3D) ;
- Division d'arc long (3D) ;
- Division arc à poulies illimité U18 (3D) ;
- Distance connue U18, U15, U13 (3D) ;
- Catégories jeunes arc traditionnel (3D) ;
- Catégories 50+-illimité (3D) ;
- Autres tel que spécifié par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada.

TAC 3.21.1.3 Division exclue à partir du 1er janvier 2024

- le Championnat canadien de tir sur cible en plein air : Aucune.
- le Championnat canadien régional en salle : Aucune.
- le Championnat canadien de tir en campagne: pointeaux fixes, chasseur, arc long, instinctif
- le Championnat canadien de 3D en plein air: pointeaux fixes.
- le Championnat canadien de 3D en salle : pointeaux fixes.

TAC 3.21.1.4

Une division exclue peut être rétablie par une motion du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada.

TAC 3.21.1.5

Les divisions exclues demeureront des divisions compétitives pour les autres événements de Tir à l'arc Canada et pour les records ouverts.

TAC 3.21.2

À moins d'indication contraire dans les trousseaux techniques ou dans l'information publiée, toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada seront reconnues dans les autres événements enregistrés par Tir à l'arc Canada.

Chapitre 4 - Compétitions

4.1 Disciplines

4.1.1

Il y a pour le tir à l'arc des compétitions pour les disciplines suivantes :

- tir sur cibles en plein air,
- tir sur cibles en salle,
- tir en campagne,
- para-archerie,
- run-arc,
- tir au drapeau,
- tir longue portée,
- ski-arc,
- tir 3D.

TAC 4.1. Disciplines

TAC 4.1.1

Les disciplines suivantes de tir à l'arc sont communément pratiquées au Canada, et reconnues pour les championnats et les prix :

- Tir sur cible en plein air
- Tir sur cible en salle
- Tir en campagne
- Para-tir à l'arc :
 - tir sur cible en plein air et en salle
- Tir 3D en plein air
- Tir 3D en salle

4.2 Classes

TAC 4.2. Classes d'âge

Note de TAC – le termes Hommes senior et Femmes senior sont communément utilisés comme synonymes de Femmes et Hommes.

TAC 4.2.0

Les références aux classes de sexe d'athlètes sont spécifiques à chaque sexe, et ne peuvent pas inclure l'autre sexe.

4.2.1

La Fédération Mondiale de Tir à l'Arc reconnaît les classes suivantes :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|
| ● U15 Femmes | ● U21 hommes, |
| ● U15 Hommes | ● Femmes, |
| ● U18 Femmes, | ● hommes, |
| ● U18 hommes, | ● 50+ Femmes, |
| ● U21 Femmes, | ● 50+ hommes, |
| ● pour la para-archerie, voir Chapitre 21-Para-archerie in Livre 3. | |

TAC 4.2.1

En plus des catégories d'âge de WA, Tir à l'arc Canada reconnaît aussi les catégories d'âge suivantes :

- | | |
|--------------|--------------|
| ● U10 Femmes | ● U13 Femmes |
| ● U10 Hommes | ● U13 Hommes |

- 60+ Femmes * #
- 60+ Hommes * #

* Les catégories 60+ sont reconnues pour les prix aux compétitions 3D seulement.

Les catégories 60+ sont reconnues en Tir sur Cible et en campagne pour les records ouverts seulement.

TAC 4.2.1.1

PARA-Archer Tir à l'Arc Canada reconnaît six (6) classes d'incapacité PARA :

Quatre de ces classes sont classifiées par les Classificateurs de WA basées sur les handicaps physiques.

- W1 (le groupe des plus handicapés)
- W2 (fauteuil roulant)
- ST (debout)
- NE (non éligible pour compétition PARA mais peuvent avoir la permission d'utiliser des équipements pour le tir)

Deux (2) classes sont classifiés par les classificateurs IBSA

- B1 (non voyant)
- B2/B3 (combiné non voyant)

De plus une classe ouverte est reconnue

- Ouverte – tout niveau d'handicap ci-dessus

(Voir le Manuel des Classificateurs pour informations détaillées sur la Classification)

TAC 4.2.1.2

Les groupes de classification de para-tir à l'arc sont reliés aux catégories compétitives de para-tir à l'arc.

W1 Ouvert (matériel des catégories ouvertes, conformément aux règles Livre 1- TAC 11.2.6 (voir Livre 3 Article 21.4.4)

- Hommes
- Femmes

Arc à poulies Ouvert (classification ouverte de para-tir à l'arc)

- Hommes
- Femmes

Arc recourbé Ouvert (classification ouverte de para-tir à l'arc)

- Hommes
- Femmes

Malvoyants (MV)

Il y a deux divisions communes en tir à l'arc pour les MV :

- MV 1 les athlètes portent un bandeau sur les yeux; et
- MV 2/3 les athlètes ne portent pas de bandeau sur les yeux.

AC 4.2.1.3

Tir à l'arc Canada croit fermement que tous les individus méritent des environnements de participation à notre sport respectueux, inclusifs et qui valorisent l'identité et les expressions de genre de tous les individus. Tir à l'arc Canada veut s'assurer que tous les participants ont accès à des programmes et des installations dans lesquels ils se sentent les bienvenus, respectés et en sécurité. Pour plus de détails, voir la politique d'inclusion des personnes transgenres de Tir à l'arc Canada.

4.2.2

Des épreuves séparées pour les U18 Femmes et U21 Femmes, les U18 hommes et les U21 hommes, les 50+ Femmes et les 50+ hommes peuvent être organisées pour les disciplines du tir à l'arc sur cibles et du tir en campagne. En tir à l'arc sur cible, également pour les femmes U15 et les hommes U15 .

4.2.2.1

Lors d'une compétition, un athlète ne peut concourir que dans une seule classe. Ce règlement s'applique à toutes les classes pour lesquelles il est éligible.

TAC 4.2.2

De plus, au Canada, des compétitions distinctes pour tous les classes d'âge de la World Archery, et aussi pour les catégories U10, U13, U15, 50+ Femmes et Hommes peuvent être organisées dans les disciplines tir sur cible, tir en campagne, et tir à l'arc 3D; et pour la catégorie 60+ dans la discipline du tir 3D canadien.

4.2.3

Un athlète peut participer à un tournoi dans la classe U18 si la compétition a lieu jusqu'à et y compris l'année de son 17ème anniversaire.

4.2.4

Un athlète peut participer à un tournoi dans la classe U21 si la compétition a lieu jusqu'à et y compris l'année de son 20ème anniversaire.

4.2.5

Un athlète peut participer à un tournoi dans la classe 50+ si la compétition a lieu l'année de son 50ème anniversaire et après.

TAC 4.2.6.

Un athlète peut participer aux tournois dans la catégorie U10 quand la compétition a lieu jusqu'à l'année anniversaire de ses 9 ans, incluse.

TAC 4.2.7.

Un athlète peut participer aux tournois dans la catégorie U13 quand la compétition a lieu jusqu'à l'année anniversaire de ses 12 ans, incluse.

TAC 4.2.8

Un athlète peut participer aux tournois dans la catégorie U15 quand la compétition a lieu jusqu'à l'année anniversaire de ses 14 ans, incluse.

TAC 4.2.9.

Un athlète peut participer aux tournois dans la catégorie 60+ quand la compétition a lieu l'année anniversaire de ses 60 ans et après.

4.3 Divisions

4.3.1

Les athlètes utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions distinctes et concourent dans des épreuves séparées. La Fédération Mondiale de Tir à l'Arc reconnaît les divisions suivantes :

4.3.2

Pour le tir sur cibles en salle et en plein air (Livre 3-Tir à l'arc sur cibles) :

- la division arc recourbé,
- la division arc à poulies,
- la division arc nu,
- la division arc standard (pour les épreuves Standard seulement).

4.3.3

Pour le Tir en Campagne (voir Livre 4-Tir en campagne et tir 3D) :

Pour les championnats :

- la division arc recourbé;
- la division arc à poulies;
- la division arc nu.

4.3.4

Pour le tir au drapeau (voir 32.4. Le tir au drapeau dans le Livre 5) :

- la division arc recourbé,
- la division arc à poulies.

4.3.5

Pour le tir à longue portée (voir 32.5. Le tir à longue portée dans le Livre 5) :

- arc recourbé de tir sur cibles,
- arc conventionnel de tir à longue portée,
- arc droit américain,
- arc droit anglais,
- arc à poulies de tir à longue portée,
- arc à poulies de tir sur cibles,
- arc à pieds.

4.3.6

Pour la para-archerie (voir 21. Chapitre 21-Para-archerie dans le Livre 3) :

- la division arc recourbé,
- la division arc à poulies.

4.3.7

Pour le tir 3D voir Livre 4 Parcours en Campagne et 3D):

- la division arc nu
- la division arc à poulies
- la division arc traditionnel (Longbow)
- la division instinctif (WA Traditionnelle)

4.3.8

Un athlète peut concourir dans différentes divisions de la même épreuve mais en aucun cas le programme de celle-ci ne peut être modifié ou la compétition retardée pour accommoder cet athlète.

TAC 4.3. Divisions TAC

Tir à l'arc Canada reconnaît les divisions suivantes :

TAC 4.3.2

Pour le tir sur cible :

- | | |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| ● Division arc recourbé | ● Division para-tir ouvert |
| ● Division arc à poulies | ● Division illimitée† |
| ● Division arc nu | ● Division à pointeaux fixes† |
| ● Division para-tir W1 | ● Division Chasseur† |
| ● † — Uniquement reconnu pour le tir à l'arc sur cible en salle. | |

TAC 4.3.3

Pour le tir en campagne :

- | | |
|--------------------------|-----------------------------------------------|
| ● Division arc recourbé | ● Division arc Instinctif (WA Traditionnelle) |
| ● Division arc à poulies | ● Division Illimité |
| ● Division arc nu | ● Division à pointeaux fixes |
| ● Division arc long | ● Division Chasseur |

TAC 4.3.7

Pour le tir 3D canadien :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------------|
| ● Division arc nu | ● Division à pointeaux fixes |
| ● Division traditionnel* | ● Division chasseur |
| ● Division arc long | ● Division Instinctif (WA Traditionnelle) |
| ● Division Illimité | ● Distance connue (Known) |

4.4 Categories

La combinaison d'une classe et d'une division est appelée "catégorie" :

Arc recurbé			
Arc recurbé Femmes	RW	Arc recurbé Hommes	RM
Arc recurbé Under 21 Femmes	RU21W	Arc recurbé Under 21 Hommes	RU21M
Arc recurbé 50+ Femmes	R50W	Arc recurbé 50+ Hommes	R50M
Arc recurbé U18 Femmes	RU18W	Arc recurbé U18 Hommes	RU18M
Arc recurbé U15 Femmes	RU15W	Arc recurbé U15 Hommes	RU15M
Arc à poulies			
Arc à poulies Femmes	CW	Arc à poulies Hommes	CM
Arc à poulies U21 Femmes	CU21W	Arc à poulies U 21 Hommes	CU21M
Arc à poulies 50+ Femmes	C50W	Arc à poulies 50+ Hommes	C50M
Arc à poulies U18 Femmes	CU18W	Arc à poulies U18 Hommes	CU18M
Arc à poulies U15 Femmes	CU15W	Arc à poulies U15 Hommes	CU15M
Para archerie arc recurbé			
Arc recurbé Femmes Open	RWO	Arc recurbé Hommes Open	RMO
Para archerie arc à poulies			
Arc à poulies Femmes Open	CWO	Arc à poulies Hommes Open	CMO
W1 Open			
Femmes W1 Open (recurbé/poulies)	WW1	Hommes W1 Open (recurbé/poulies)	MW1
Malvoyant			
Malvoyants 1	VII	Malvoyants 2/3	VI2/3
Arc nu			
Arc nu Femmes	BW	Arc nu Hommes	BM
Arc nu U21 Femmes	BU21W	Arc nu U21 Hommes	BU21M
Arc nu U18 Femmes	BU18W	Arc nu U18 Hommes	BU18M
Arc nu U15 Femmes	BU15W	Arc nu U15 Hommes	BU18M
Arc Droit and Instinctive ^(WA Traditional)			
Arc droit Femmes	LW	Arc droit Hommes	LM
Arc Instinctif (WA Traditionnelle) Femmes	IW	Arc Instinctif (WA Traditionnelle) Hommes	IM

* - Instinctive ^(WA Traditional) Division

TAC 4.4. CATÉGORIES (CANADA)

De plus, Tir à l'arc Canada reconnaît d'autres catégories :

Arc recurbé			
Arc recurbé Femmes	RW	Arc recurbé Homme	RM
Arc recurbé U21 Femmes	RU21W	Arc recurbé U21 Homme	RU21M
Arc recurbé 50+ Femmes	R50W	Arc recurbé 50+ Homme	R50M
Arc recurbé U18 Femmes	RU18W	Arc recurbé U18 Homme	RU18M

Arc recourbé U15 Femmes	RU15W	Arc recourbé U15 Homme	RU15M
Arc recourbé U13 Femmes	RU13W	Arc recourbé U13 Homme	RU13M
Arc recourbé U10 Femmes	RU10W	Arc recourbé U10 Homme	RU10M
Arc à poulies			
Arc à poulies Femmes	CW	Arc à poulies Homme	CM
Arc à poulies U21 Femmes	CU21W	Arc à poulies U21 Homme	CU21M
Arc à poulies 50+ Femmes	C50W	Arc à poulies 50+ Homme	C50M
Arc à poulies U18 Femmes	CU18W	Arc à poulies U18 Homme	CU18M
Arc à poulies U15 Femmes	CU15W	Arc à poulies U15 Homme	CU15M
Arc à poulies U13 Femmes	CU13W	Arc à poulies U13 Homme	CU13M
Arc à poulies U10 Femmes	CU10W	Arc à poulies U10 Homme	CU10M
Arc à poulies Illimité Femmes	UW	Arc à poulies Illimité Homme	UM
Arc à poulies Illimité 50+ Femmes	U50W	Arc à poulies Illimité 50+ Homme	U50M
Arc à poulies Illimité 60+ Femmes	U60W	Arc à poulies Illimité 60+ Homme	U60M
Arc à poulies Illimité U18 Femmes	UU18W	Arc à poulies Illimité U18 Homme	UU18M
Pointeaux fixes Femmes	FPW	Pointeaux fixes Homme	FPM
Chasseur Femmes	HW	Chasseur Homme	HM
Distance connue Femmes	KW	Distance connue Homme	KM
Distance connue U18 Femmes	KU18W	Distance connue U18 Homme	KU18M
Distance connue U15 Femmes	KU15W	Distance connue U15 Homme	KU15M
Distance connue U13 Femmes	KU13W	Distance connue U13 Homme	KU13M
Arc nu, Arc long, Arc instinctif (Traditionnel pour WA) et Traditionnel			
Arc nu Femmes	BW	Arc nu Homme	BM
Arc nu 50+ Femmes	B50W	Arc nu 50+ Homme	B50M
Arc nu U21 Femmes	BU21W	Arc nu U21 Homme	BU21M
Arc nu U18 Femmes	BU18W	Arc nu U18 Homme	BU18M
Arc nu U15 Femmes	BU15W	Arc nu U15 Homme	BU15M
Arc nu U13 Femmes	BU13W	Arc nu U13 Homme	BU13M
Arc Long Femmes	LW	Arc Long Homme	LM
Arc instinctif * Femmes	I*W	Arc instinctif * Homme	I*M
Traditionnel 50+ Femmes	T50W	Traditionnel 50+ Homme	T50M
Traditionnel U21 Femmes	TU21W	Traditionnel U21 Homme	TU21M
Traditionnel U18 Femmes	TU18W	Traditionnel U18 Homme	TU18M
Traditionnel U15 Femmes	TU15W	Traditionnel U15 Homme	TU15M
Traditionnel U13 Femmes	TU13W	Traditionnel U13 Homme	TU13M

* - Division instinctif (WA Traditional)

4.5 Epreuves

4.5.1 Epreuves de tir sur cibles en plein air

4.5.1.1 Jeux Olympiques et Jeux paralympiques

- Aux Jeux Olympiques, seule la division arc recourbé peut concourir.
- Aux Jeux paralympiques, la division ouverte des arcs recourbés, la division ouverte des arcs à poulies et la division W1 peuvent concourir en individuel femmes, en individuel hommes et en équipes mixtes

4.5.1.2

Les épreuves éliminatoires et finales se composent de :

- l'épreuve éliminatoire pour laquelle les 104 meilleurs athlètes (obligatoires pour les Championnats du Monde) sont positionnés en fonction de leurs résultats après l'épreuve de qualification (voir Appendice 3-Tableaux des duels). Ils tirent en groupes une série de duels, le meilleur des cinq (5) sets de trois (3) flèches pour les arcs recourbés et les arcs nus et le meilleur des cinq (5) volées de trois (3) flèches pour les arcs à poulies et W1.
- L'épreuve des finales pour laquelle les huit (8) meilleurs athlètes issus de l'épreuve éliminatoire tirent des duels individuels, le meilleur des cinq (5) sets de trois (3) flèches pour les arcs recourbés et les arcs nus et le meilleur des cinq (5) volées de trois (3) flèches pour les arcs à poulies et ce jusqu'à la finale pour l'or. Lors d'un championnat du monde de tir sur cibles, les duels sont tirés l'un après l'autre. Les athlètes y tirent en alternance une (1) flèche à la fois.

- L'épreuve éliminatoire par équipes pour laquelle les vingt-quatre (24) meilleures équipes (seize (16) pour les Jeux Olympiques) de trois (3) athlètes positionnées en fonction de leurs pointages totaux après les épreuves de qualification (voir Appendice 3-Tableaux des duels, 5, tirent simultanément une série de duels : pour les arcs recourbés et les arcs nus : le meilleur de quatre (4) sets de six (6) flèches (deux (2) par athlète) et pour les arcs à poulies : quatre (4) volées de six (6) flèches (deux (2) par athlète) avec un score cumulé.
- En para tir à l'arc, la ronde éliminatoire en double dans laquelle les 24 meilleures équipes de deux athlètes classés selon leur position déterminée par leur pointage total dans la ronde de qualification (voir Annexe 3 - Tableaux des duels 5. Tableau de Match Play 5 (24 équipes, les exemptions sont autorisées)) tirent simultanément une série de duels, chaque duel pour l'arc recourbé ouvert consistant en le meilleur des quatre sets de quatre flèches (deux par athlète) et pour l'arc à poulies ouvert et W1 consistant en quatre volées de quatre flèches (deux par athlète) en score cumulé.
- L'épreuve des finales par équipe pour laquelle les quatre (4) meilleures équipes issues de l'épreuve éliminatoire tirent une série de duels : pour les arcs recourbés et les arcs nus : le meilleur de quatre (4) sets de six (6) flèches (deux (2) par athlète) et pour les arcs à poulies : quatre (4) volées de six (6) flèches deux (2) par athlète en score cumulé et ce jusqu'à la finale pour l'or. Pour les Jeux Olympiques, et les duels pour les médailles des championnats du monde et les épreuves de la coupe du monde, les équipes alternent le tir par séquences de trois (3) flèches. Pour les autres épreuves, le tir alterné n'est pas obligatoire. La période de tir débute et se termine lorsqu'un athlète franchit la ligne des 1 mètre.
- En para-tir à l'arc, la phase finale des doubles, au cours de laquelle les quatre doubles qualifiés à l'issue de la phase d'élimination tirent une série de duels, chaque duel pour l'arc recourbé ouvert consistant en la meilleure des quatre sets de quatre flèches (deux par athlète) et pour l'arc à poulies Open et W1 consistant en quatre volées de quatre flèches (deux par athlète) en score cumulé culminant avec le duel de la médaille d'or en double. Dans les duels de médailles des Championnat du monde de tir à l'arc, les doubles tirent alternativement par segments de deux flèches. Pour les autres épreuves, le tir alterné est facultatif. Pour plus d'informations sur W1, veuillez consulter l'article 21.4.3. dans le Livre 3 ;
- L'épreuve par équipes mixtes pour laquelle les vingt-quatre (24) meilleures équipes (seize (16) pour les Jeux Olympiques) composées de deux (2) meilleurs athlètes (une dame et un homme) de la même Association Membre sont positionnées en fonction de leurs résultats après les épreuves de qualification (voir Appendice 3- Tableau des duels 5 (24 équipes, les exempts sont acceptés)) tirent simultanément une série de duels : pour les arcs recourbés et les arcs nus : quatre (4) sets de quatre (4) flèches (deux (2) par athlète) et pour les arcs à poulies : quatre (4) volées de quatre (4) flèches (deux (2) par athlète) avec un score cumulé.
- Le format peut être modifié pour s'adapter à des stades ou des sites particuliers très attrayants pour le tir à l'arc. Il convient de prévenir les Associations Membres au moins un an avant le déroulement de l'épreuve.
- Pour les arcs recourbés, l'épreuve s'appelle épreuve olympique et se tire à 70m (60m pour les U18 et les 50+) sur des cibles de 122cm. Pour les arcs à poulies, l'épreuve s'appelle épreuve en duels arcs à poulies et se tire à 50m sur des cibles de 80cm à six anneaux. Pour les arcs nus, l'épreuve s'appelle épreuve en duels arcs nus et se tire à 50m sur des cibles de 122cm.
- Les équipes sont composées des trois (3) meilleurs athlètes (deux (2) pour les équipes mixtes et les doubles en Para Archery) après l'épreuve de qualification à moins que le capitaine d'équipe informe le responsable vérificateur des pointages ou le président de la commission des arbitres du tournoi du remplacement d'un athlète par un autre ayant lui aussi tiré l'épreuve de qualification et ce, par écrit et au moins quinze (15) minutes avant le début de la pratique officielle de cette preuve. Une infraction à ce règlement entraînera la disqualification de l'équipe. Les médailles ne sont attribuées qu'aux athlètes ayant tiré l'épreuve par équipe et non à ceux ayant tiré l'épreuve de qualification.

4.5.1.3

L'épreuve arc à poulies à 50m consiste à tirer 72 flèches sur des cibles de 80cm.

4.5.1.4

L'épreuve à 60m (arc recourbé) pour les U18 et les 50+ consiste à tirer 72 flèches à 60m sur des cibles de 122cm.

4.5.1.5

L'épreuve (arc recourbé) à 70m consiste à tirer 72 flèches à 70m sur des cibles de 122cm.

4.5.1.6

L'épreuve pour les malvoyants est définie dans le Chapitre 21-Para-archerie dans le Livre 3.

4.5.1.7

L'épreuve arc nu à 50m consiste à tirer 72 flèches à 50m sur des cibles de 122cm.

4.5.1.8.

L'épreuve 40m pour arc recourbé U-15 consiste à tirer 72 flèches à 40 mètres des cibles de 122cm.

4.5.1.9.

L'épreuve 40m pour les U-15 à poulies consiste à tirer 72 flèches à 40 mètres sur une cible de 80cm.

4.5.1.10.

L'épreuve 30m pour l'arc nu U-15 consiste à tirer 72 flèches à 30 mètres sur la cible de 122cm.

4.5.2 Epreuves de tir sur cibles en salle**4.5.2.1**

L'épreuve à 18 m consiste à tirer 60 flèches sur des cibles de 40 cm ou des cibles triples de 40 cm.

4.5.2.2

L'épreuve en duels est tirée sur des cibles triples de 40cm à 18m et consiste en :

4.5.2.2.1

- L'épreuve éliminatoire arc recourbé pour laquelle les trente deux (32) meilleurs athlètes sont positionnés en fonction de leurs résultats après l'épreuve de qualification (voir Appendice 3-Tableaux des duels,(32 athlètes, les exempts sont acceptés)). Ils tirent en groupes une série de duels, le meilleur des cinq (5) sets de trois (3) flèches.
- L'épreuve des finales arc recourbé pour laquelle les huit (8) meilleurs athlètes issus de l'épreuve éliminatoire tirent des duels individuels, pour chaque duel : le meilleur des cinq (5) sets de trois (3) flèches et ce jusqu'à la finale pour l'or. Les athlètes tirent en alternance une flèche à la fois.
- L'épreuve éliminatoire par équipe arc recourbé pour laquelle les seize (16) meilleures équipes de trois (3) athlètes positionnées en fonction de leurs résultats après l'épreuve de qualification (Tableau des duels 4 (16 athlètes / équipes, les exempts sont acceptés) tirent simultanément une série de duels : le meilleur de quatre (4) sets de six (6) flèches (deux (2) par athlète).
- L'épreuve des finales par équipe arc recourbé pour laquelle les quatre (4) meilleures équipes issues de l'épreuve éliminatoire tirent des duels individuels : le meilleur de quatre (4) sets de six (6) flèches (deux (2) par athlète) et ce jusqu'à la finale pour l'or.

4.5.2.2.2

- L'épreuve éliminatoire arc à poulies pour laquelle les trente-deux (32) meilleurs athlètes sont positionnés en fonction de leurs résultats après l'épreuve de qualification (voir Tableaux des duels, 3 (32 athlètes, les exempts sont acceptés). Ils tirent en groupes une série de duels de cinq (5) volées avec un pointage cumulé.
- L'épreuve des finales arc à poulies pour laquelle les huit (8) meilleurs athlètes issus de l'épreuve éliminatoire tirent des duels individuels de cinq (5) volées avec un pointage cumulé et ce jusqu'à la finale pour l'or. Les athlètes y alternent des tirs d'une flèche.
- L'épreuve éliminatoire par équipe arc à poulies pour laquelle les seize (16) meilleures équipes de trois (3) athlètes positionnées en fonction de leurs résultats après l'épreuve de qualification (voir Tableau des duels 4 (16 athlètes / équipes, les exempts sont acceptés) tirent simultanément une série de duels de quatre (4) volées de six (6) flèches (deux (2) par athlète).
- L'épreuve des finales par équipe arc à poulies pour laquelle les quatre (4) meilleures équipes issues de l'épreuve éliminatoire tirent une série de duels individuels de quatre (4) volées de six (6) flèches (deux (2) par athlète) et ce jusqu'à la finale pour l'or.

4.5.2.2.3

- L'épreuve éliminatoire arc nu pour laquelle les trente-deux (32) meilleurs athlètes sont positionnés en fonction de leurs résultats après l'épreuve de qualification (voir appendice 3 - tableau des duels 3 (32 athlètes, les exempts sont autorisés)). Ils tirent en groupes une série de duels: le meilleur des cinq (5) sets de trois (3) flèches.
- L'épreuve des finales arc nu pour laquelle les huit (8) meilleurs athlètes issus de l'épreuve éliminatoire tirent une série de duels individuels, pour chaque duel: le meilleur des cinq (5) sets de trois (3) flèches et ce jusqu'à la finale pour l'or. Les athlètes y alternent des tirs d'une flèche.
- L'épreuve éliminatoire par équipe arc nu pour laquelle les seize (16) meilleures équipes de trois (3) athlètes positionnées en fonction de leurs résultats après l'épreuve de qualification (voir appendice 3 - tableau des duels 4 (16 athlètes/équipes, les exempts sont autorisés) tirent simultanément une série de duels : le meilleur de quatre (4) sets de six (6) flèches (deux (2) par athlète).
- L'épreuve des finales par équipe arc nu pour laquelle les quatre (4) meilleures équipes issues de l'épreuve éliminatoire tirent une série de duels individuels : le meilleur de quatre (4) sets de six (6) flèches (deux (2) par athlète) et ce jusqu'à la finale pour l'or.

4.5.2.3

L'épreuve pour les malvoyants est définie en 21.12. Les athlètes malvoyants Livre 3.

4.5.3 Epreuves du tir Parcours en campagne

4.5.3.1

L'épreuve de tir en campagne consiste à tirer vingt-quatre (24) cibles, trois (3) flèches par cible. Ces cibles doivent être disposées le long d'un parcours comprenant des difficultés pour la visée et pour le tir, en fonction du terrain, selon la tradition que requiert cette discipline. Les distances pour les cibles sont indiquées en 8.1.1.9. Unité pour les parcours des distances inconnues et 8.1.1.10. Unité pour le parcours des distances connues. Le parcours peut ne comporter que des distances connues ou que des distances inconnues ou combiner les deux et peut inclure n'importe quel nombre de pas de tir successifs ou de cibles en éventail.

4.5.3.1.1

Une épreuve peut être tirée deux fois sur un même parcours sauf pour les championnats du monde.

4.5.3.2

L'épreuve pointe de flèche (Arrowhead) consiste à tirer 24 ou 48 cibles ce qui fait deux épreuves de tir en campagne complètes. Les distances sont établies en 8.1.1.9. Unité pour les parcours des distances inconnues et 8.1.1.10. Unité pour le parcours des distances connues. Les épreuves peuvent être tirées à des distances connues, des distances inconnues ou une combinaison des deux.

4.5.3.3

L'épreuve de championnat du monde de tir en campagne pour laquelle il ne peut y avoir ni pas de tir successif ni cible en éventail se compose de:

4.5.3.3.1

L'épreuve de qualification, deux épreuves de tir en campagne de vingt (24) cibles chacune : un parcours à des distances inconnues à tirer le premier jour et un parcours à des distances connues à tirer le deuxième jour de la compétition.

4.5.3.3.2

L'épreuve d'élimination consiste en un système de tête à tête (duel) impliquant les 16 meilleurs athlètes de l'épreuve de qualification.

4.5.3.3.3

L'épreuve d'élimination sera basée sur le tableau des duels avec 16 athlètes. Annexe 3 Tableau des duels 4 (16 athlètes / équipes, les exempts sont acceptés))

4.5.3.3.4

A la fin de chaque épreuve de duels, la division se déplacera jusqu'à un parcours éliminatoire différent.

4.5.3.3.5

Les duels d'élimination se composent de 6 cibles. Tous les blasons des cibles doivent être disponibles. Les distances seront marquées. Les athlètes tireront simultanément.

- Dans les éliminatoires, si 2 duels sont dans un groupe tirant sur les mêmes cibles (4 athlètes), le duel avec l'athlète le mieux classé tirera toujours en premier :
 - Le duel avec l'athlète le mieux classé tirera toujours en premier ;
 - Si les athlètes sont de la même division mais d'une classe d'âge différente, la classe d'âge la plus âgée tirera toujours en premier.

4.5.3.3.6

S'il y a moins de 16 athlètes, tous passeront à l'élimination.

4.5.3.3.7

Les épreuves finales pour lesquelles seuls les quatre (4) meilleurs athlètes tirent deux (2) duels (les demi-finales et les finales pour les médailles) consistent en quatre (4) cibles à des distances connues chacun, trois (3) flèches par cible (voir 8.1.1.2.).

4.5.3.3.7.1.

Dans les demi-finales, si les athlètes tirent en groupe de quatre, la paire dont l'athlète est le mieux classé tirera en premier, et l'autre paire tirera en tant que deuxième paire sur toutes les cibles. Lors des finales pour les médailles, les athlètes participant au duel pour la médaille de bronze tireront en premier sur toutes les cibles, suivis par le duel pour la médaille d'or.

4.5.3.3.7.2.

Pour l'épreuve finale, le meilleur athlète du classement tirera de la position de tir sur la gauche.

4.5.3.3.8.

Les huit (8) meilleures équipes tireront les duels des quart de finales sur quatre (4) cibles.

4.5.3.3.9.

Les cibles seront disposées de manière à présenter des difficultés pour les équipes, en tenant compte du paysage alentour. Sur la première cible, la meilleure équipe du classement décide de qui commencera à tirer. Ensuite, l'équipe avec le pointage cumulé le plus bas tirera en premier sur la cible suivante et, si les équipes sont à égalité, alors l'équipe qui aura commencé le duel tirera en premier. Les équipes seront positionnées gauche/droite sur la cible en fonction de la feuille de pointage imprimée.

4.5.3.3.9.1.

Les équipes sont positionnées en fonction de leurs positions déterminées par leurs pointages totaux (les trois (3) meilleurs pointages) après l'épreuve de qualification. La composition de l'équipe sera déterminée par le capitaine d'équipe. Chaque athlète tire une (1) flèche par cible à partir du pas de tir de sa division (voir duels). Les gagnants de chaque duel progressent vers l'épreuve de finales par équipes.

4.5.3.3.10.

Les épreuves des finales par équipes pour lesquelles les quatre (4) équipes qualifiées (demi-finales) d'une classe, composées d'un (1) athlète de chaque division.

- sur la première cible, la meilleure équipe du classement décide de qui commence à tirer. Ensuite, l'équipe avec le pointage cumulé le plus bas tirera en premier sur la cible suivante et, si les équipes sont à égalité, alors l'équipe qui aura commencé le duel tirera en premier.
- Les équipes seront positionnées gauche/droite sur la cible en fonction de la feuille de pointage imprimée.

4.5.3.3.10.1.

Chaque athlète tire une (1) flèche par blason à partir du pas de tir de sa division. Les équipes gagnantes tirent ensuite le duel pour la médaille d'or et les autres équipes celui pour le bronze (finales pour les médailles). Les deux (2) duels pour les médailles sont tirés sur quatre (4) cibles à des distances connues supplémentaires (voir finales individuelles pour les procédures de tir).

4.5.3.3.11.

L'épreuve d'élimination et l'épreuve finale en équipe mixte du Parcours en campagne

4.5.3.3.11.1.

Une équipe mixte est composée d'un athlète masculin et d'une athlète féminine d'une même division.

4.5.3.3.11.2.

Dans le duel par équipes mixtes de tir à l'arc en campagne, chaque athlète tire 2 flèches.

4.5.3.3.11.3.

Les équipes sont classées en fonction des positions déterminées par les pointages totaux (les meilleurs pointages) lors de l'épreuve de qualification. La composition de l'équipe est déterminée par le chef d'équipe.

4.5.3.3.11.4.

L'épreuve d'élimination des équipes mixtes consiste en des duels de quart de finale entre les huit meilleures équipes sur un parcours de 4 cibles marquées..

4.5.3.3.11.5.

L'épreuve finale des équipes mixtes est composée des quatre équipes qualifiées (demi-finales) dans chaque classe.

4.5.3.3.11.5.1.

Les deux duels pour les médailles se déroulent sur quatre cibles supplémentaires.

4.5.3.4 Epreuves finales**4.5.3.4.1**

Pour les épreuves finales, une classe et une division forme un groupe, l'ordre de départ sera le suivant:

- Femmes arc nu
- hommes arc nu
- Femmes arc recurbé
- hommes arc recurbé
- Femmes arc à poulies
- hommes arc à poulies.

4.5.3.4.2

Les organisateurs décident si les finales sont tirées en une épreuve continue ou avec une pause entre les demi-finales et les finales pour les médailles. La réorganisation des groupes doit avoir lieu après la quatrième cible. En cas d'égalité lors des demi-finales, celle-ci doit être résolue sur la quatrième cible avant la réorganisation des groupes. Les organisateurs peuvent permettre à différentes catégories de tirer sur des parcours différents afin d'accélérer le rythme de la compétition.

4.5.3.4.3

Les cibles des parcours des finales pour les équipes seront différentes de celles prévues pour l'épreuve individuelle.

4.5.4 Ski-arc**4.5.4.1**

Le ski-arc combine le ski de fond et le tir à l'arc (voir Livre 5, Chapitre 33-Ski-Arc).

4.5.5 Tir à longue portée**4.5.5.1**

Voir Livre 5 chapitre 32.5. Le tir à longue portée

4.5.6 Les épreuves 3D**4.5.6.1**

L'épreuve 3D consiste à tirer 24 cibles à des distances inconnues. Deux flèches sont tirées par pas de tir. Ces cibles sont disposées sur un parcours tenant compte des difficultés pour viser et tirer comme le requiert la tradition pour cette discipline. Les distances pour les cibles sont établies en Article 9.1.1.7.

4.5.6.2

L'épreuve de championnat du monde de tir 3D consiste en une épreuve de qualification suivie d'une épreuve éliminatoire et des épreuves finales pour les individuels et pour les équipes.

4.5.6.2.1

L'épreuve de qualification consiste à tirer deux épreuves 3D de vingt-quatre (24) cibles à des distances inconnues.

4.5.6.2.2

L'épreuve éliminatoire consiste en un système de tête à tête (duel) impliquant les 16 meilleurs athlètes de l'épreuve de qualification.

4.5.6.2.3.

L'épreuve éliminatoire sera basée sur un tableau des duels avec 16 athlètes. (voir annexe 3 Tableau des duels 4 (16 athlètes / équipes, les exempts sont acceptés))

4.5.6.2.3.1

A la fin de chaque épreuve de duels, la division se déplacera jusqu'à un parcours éliminatoire différent.

4.5.6.2.4.

Les duels d'élimination sont composés de 6 cibles. Les distances ne seront pas marquées. Les athlètes doivent tirer simultanément.

- Dans l'élimination, si les athlètes sont dans un groupe où 2 duels de la même catégorie tirent (4 athlètes) sur les mêmes cibles, le duel avec l'athlète le mieux classé tirera toujours en premier.

4.5.6.2.5.

Si il y a moins de 16 athlètes, tous progresseront vers les éliminatoires.

4.5.6.2.6

Les épreuves finales pour lesquelles les quatre meilleurs athlètes de chaque catégorie qualifiés après l'épreuve éliminatoire tireront deux duels (les demi-finales et les finales pour les médailles) de quatre cibles chacun.

4.5.6.2.6.1.

Pour les demi-finales, si les athlètes tirent en groupe de quatre, la paire dont l'athlète est le mieux classé tirera en premier, et l'autre paire tirera en tant que deuxième paire sur toutes les cibles. Pour les finales pour les médailles, les athlètes tirant pour le bronze tireront en premier sur toutes les cibles, suivis par ceux tirant pour l'or.

4.5.6.2.6.2

Pour les épreuves finales, le meilleur athlète du classement tirera de la gauche.

4.5.6.2.7

L'épreuve éliminatoire par équipes (quart de finales) pour laquelle les huit meilleures équipes de chaque classe qualifiée après les deux épreuves de qualification tirent quatre cibles chacune : une équipe sera composée d'un athlète arc à poulies, d'un athlète arc droit, d'un athlète arc Instinctif (WA Traditionnelle) et d'un athlète arc nu. Le classement des équipes sera basé sur les meilleures pointages de l'athlète de chaque catégorie après la deuxième épreuve de qualification.

4.5.6.2.7.1

Les équipes sont positionnées en fonction du classement des équipes établi sur la base du classement individuel pour chaque catégorie après la deuxième épreuve de qualification.

4.5.6.2.7.2

Sur la première cible, la meilleure équipe du classement décide de qui tirera en premier. Ensuite, l'équipe avec le pointage cumulé le plus bas tirera en premier et, si les équipes sont à égalité, alors l'équipe qui aura commencé à tirer le duel tirera en premier.

4.5.6.2.7.3

Chaque athlète tire une flèche par cible à partir du pas de tir de sa division (voir duels). Les gagnants de chaque duel progressent vers l'épreuve des finales par équipes.

4.5.6.2.8

L'épreuve des finales par équipes pour laquelle concourent les quatre équipes gagnantes après l'épreuve éliminatoire par équipes. Celles-ci tirent deux duels de quatre cibles chacun (demi-finales et finales).

4.5.6.2.8.1

Premier duel : demi-finales. La meilleure équipe du classement décide de qui commence à tirer sur la première cible. Ensuite, l'équipe avec le pointage cumulé le plus bas tire en premier sur les cibles suivantes et, si les équipes sont à égalité, alors l'équipe qui aura commencé à tirer le duel tirera en premier. Chaque athlète de l'équipe tire une flèche par cible à partir du pas de tir de sa division. Deuxième duel : duel pour les médailles : les gagnants progressent vers le duel pour l'or et les autres vers le duel pour le bronze (finales pour les médailles). Les deux duels pour les médailles sont tirés sur quatre cibles supplémentaires.

4.5.6.2.8.2

Les cibles des parcours des finales pour les équipes seront différentes de celles prévues pour l'épreuve individuelle.

4.5.6.2.9.

Les épreuves éliminatoires et finales par équipes mixtes en 3D :

4.5.6.2.9.1.

Une équipe mixte est composée d'un athlète masculin et d'une athlète féminine d'une même division.

4.5.6.2.9.2.

Dans le duel par équipe mixte 3D, chaque athlète tire deux flèches.

4.5.6.2.9.3.

Les équipes sont classées en fonction des positions déterminées par les pointages totaux (les meilleurs pointages) lors de l'épreuve de qualification. La composition de l'équipe est déterminée par le chef d'équipe.

4.5.6.2.9.4.

Les équipes mixtes seront placées sur la cible gauche/droite conformément à la carte de pointage imprimée.

4.5.6.2.9.5.

L'épreuve d'élimination des équipes mixtes consiste en des duels de quart de finale entre les huit meilleures équipes sur un parcours de quatre cibles non marquées.

4.5.6.2.9.6.

L'épreuve de finale par équipes mixtes est composée des quatre équipes qualifiées (demi-finales) qui disputent des duels sur un parcours de quatre cibles non marquées.

4.5.6.2.9.6.1.

Les deux duels pour les médailles sont tirés sur quatre cibles supplémentaires.

4.5.6.3

Epreuves finales

4.5.6.3.1

Les athlètes des différentes catégories commenceront les épreuves finales dans l'ordre suivant :

- Femmes arc droit –
- Hommes arc droit
- Femmes arc Instinctif (WA Traditionnelle) –
- Hommes arc Instinctif (WA Traditionnel)
- Femmes arc nu –
- Hommes arc nu

- Femmes arc à poulies –
- Hommes arc à poulies
- Toutes les Femmes tirent en premier puis tous les hommes.

TAC 4.5 Épreuves

TAC 4.5.1

Épreuves de tir à l'arc en plein air

[Note de TAC : Les épreuves en plein air doivent avoir lieu à l'extérieur.]

TAC 4.5.1.2

De plus, les distances suivantes sont également reconnues au Canada pour l'épreuve 1440 :

- 50, 40, 30, 20 m pour les catégories U15 Hommes et U15 Femmes
- 30, 25, 25, 20 m pour les catégories U13 Hommes et U13 Femmes
- les distances pour les catégories U10 Hommes et U10 Femmes peuvent varier.

Le blason de 122 cm est utilisée pour les deux distances les plus longues, et le blason de 80 cm (soit pleine face, soit avec plusieurs centres) est utilisée pour les deux distances les plus courtes.

TAC 4.5.1.4

pour clarifier point #7

Les épreuves olympiques se réfèrent aux épreuves éliminatoires et finales de la division ARC RECOURBÉ tirées sur des blasons 122 cm à des distances de :

- 70 m pour les catégories Sénior et U21
 - 60 m pour les catégories 50+ et U18
 - 40 m pour les catégories U15
 - 30 m pour les catégories U13
 - Pour les compétitions individuelles chaque duel est disputé au meilleur de 5 sets de trois flèches.
 - Pour les compétitions par équipes chaque duel est disputé au meilleur de 4 sets de 6 flèches (2 par archer).
 - Pour les compétitions par équipes mixtes chaque duel est disputé au meilleur de 4 sets de 4 flèches (2 par archer).
- L'épreuve de duels d'Arc à poulies se réfère aux épreuves d'élimination et de finales des divisions ARC À POULIES tirées sur un blason de 80 cm à 6 anneaux, à des distances de :

- 50 m pour les catégories Sénior, 50+, U21, U18.
 - 40 m pour la catégorie U15, tirée sur un blason de 80 cm, entier ou à 6 anneaux.
 - 30 m pour la catégorie U13, tirée sur un blason de 80 cm entier.
 - Pour les compétitions individuelles chaque duel se compose de 5 volées de trois flèches.
 - Pour les compétitions par équipes chaque duel se compose de 4 volées de 6 flèches (2 par archer).
 - Pour les compétitions par équipes mixtes chaque duel se compose de 4 volées de 4 flèches (2 par archer).
- L'épreuve de duels à l'arc nu, référez-vous aux épreuves éliminatoires et finales de la division ARC NU, tirées sur un blason de 122 cm aux distances suivantes :
- 50 m pour les catégories Sénior, 50+, U21 et U18;
 - 30 m pour les catégories U15;
 - 30 m pour les catégories U13.

Pour les épreuves individuelles chaque duel est tiré au meilleur de 5 sets de trois flèches.

TAC 4.5.1.5 à 4.5.1.7

Les épreuves 720 sont des épreuves de tir sur cible en plein air de 72 flèches, qui incluent :

- Pour la division Arc recourbé – l'épreuve WA 70 m, l'épreuve 60 m et aussi les distances pour les athlètes U15 et U13 tirées sur un blason de 122cm:
 - 70m pour les catégories Senior et U21, Hommes et Femmes;
 - 60m pour les catégories 50+ et U18, Hommes et Femmes;
 - 40m pour les catégories U15, Hommes et Femmes;

- 30m pour les catégories U13, Hommes et Femmes.
- Pour l'Arc à poulies, le para-tir à l'arc Arc à poulies, et le para-tir à l'arc W1 – l'épreuve WA 50 m à des distances de :
 - 50m pour les catégories 50+, Senior, U21, et U18 Hommes et Femmes tirées sur un blason de 80cm à 6 anneaux;
 - 40m pour les catégories U15 Hommes et Femmes tirées sur un blason de 80 cm entier ou à 6 anneaux;
 - 30m pour les catégories U13 Hommes et Femmes tirées sur un blason de 80 cm entier.
- Pour l'Arc nu, l'épreuve WA 50 m à des distances de :
 - 50m pour les catégories 50+, Senior, U21, et U18 tirées sur un blason de 122 cm;
 - 30m pour les catégories U15 tirées sur un blason de 122 cm;
 - 30m pour les catégories U13 tirées sur un blason de 122 cm.

TAC 4.5.1.14

L'épreuve canadienne 900 se compose de 30 flèches sur un blason de 122cm à chacune des distances suivantes :

- 55, 45, 35m pour les catégories 50+ Hommes, Senior Hommes, U21 Hommes, U18 Hommes;
- 55, 45, 35m pour les catégories 50+ Femmes, Senior Femmes, U21 Femmes, U18 Femmes;
- 45, 35, 25m pour les catégories U15 Hommes, U15 Femmes ;
- 30, 25, 20m pour les catégories U13 Hommes, U13 Femmes;
- les distances pour les catégories U10 Hommes et U10 Femmes peuvent varier.

TAC 4.5.1.15

L'épreuve canadienne 1200 se compose de 30 flèches sur un blason de 122cm à chacune des distances suivantes :

- 70, 60, 50, 40m pour les catégories 50+ Hommes, Senior Hommes, U21 Hommes;
- 60, 50, 40, 30m pour les catégories 50+ Femmes, Senior Femmes, U21 Femmes;
- 60, 50, 40, 30m pour les catégories U18 Hommes, U18 Femmes;
- 50, 40, 30, 20m pour les catégories U15 Hommes, U15 Femmes;
- 35, 30, 25, 20m pour les catégories U13 Hommes, U13 Femmes;
- les distances pour les catégories U10 Hommes et U10 Femmes peuvent varier.

TAC 4.5.1.16

L'épreuve canadienne en élimination double (CÉD) se compose de duels suivant le tableau des duels affiché sur la page des formulaires du site Web de Tir à l'arc Canada. Si les têtes de série sont établies par une épreuve de qualification, il n'y a pas nécessairement de coupure pour la participation à l'épreuve en élimination double et on pourra désigner des exempts en fonction des besoins.

Des règles similaires s'appliquent à l'épreuve olympique de la WA et à l'épreuve de duels Arc à poulies de la WA (voir TAC 4.5.1.4.1 et Article 4.5.1.4)

TAC 4.5.1.17

L'épreuve T2S 900 se compose de 30 flèches sur un blason de 80cm entier, à chacune des distances suivantes :

- 35m, 30m, 25m
- les distances pour les catégories U10 Hommes et U10 Femmes peuvent varier.

L'épreuve T2S 900 est une épreuve de développement de club, qui n'est pas conçue pour être disputée dans un Championnat.

TAC 4.5.2.9

L'épreuve canadienne 300 se compose de 30 flèches tirées à 18m sur un blason de 40cm ou un blason triple de 40cm.

- NOTE : l'épreuve canadienne 300 est la SEULE épreuve en salle à marquer X – 10 – 9 –-1 sur un blason ayant un petit dix et un gros dix.

TAC 4.5.3 Épreuve Parcours en campagne (canadien)

Tir à l'arc Canada suit les mêmes règles de tir pour le parcours en campagne que la World Archery avec les ajouts ci-dessous :

TAC 4.5.3.3.

L'épreuve du championnat du Parcours en campagne de Tir à l'arc Canada est une version modifiée de l'épreuve du championnat du monde de la World Archery dans laquelle il n'y a pas de pas de tir successif et de cibles en éventail et comprend :

TAC 4.5.3.3.1.

L'épreuve de qualification :

- Deux épreuves de tir en campagne de 12 cibles chacune :
 - Un parcours non marqué ;
 - Un parcours marqué.
- Doivent être tirés le même jour de compétition.

TAC 4.5.3.3.2.

L'épreuve éliminatoire consiste en un face-à-face (duel) entre les 16 meilleurs athlètes de l'épreuve de qualification.

TAC 4.5.3.3.3.

L'épreuve éliminatoire sera basée sur un tableau des duels avec 16 athlètes. (voir annexe 3 Tableaux des duels 4 (16 athlètes/équipes, les exempts sont autorisés)).

TAC 4.5.3.3.4.

À la fin de chaque duel, la division passera à un parcours éliminatoire différent.

TAC 4.5.3.3.6.

Les duels éliminatoires se composeront de 6 cibles. Toutes les blasons doivent être disponibles. Les distances seront marquées. Les athlètes tireront simultanément.

- Dans l'élimination, si 2 duels sont dans un groupe tirant sur les mêmes cibles (4 athlètes) :
 - Le duel de l'athlète le mieux classé tire toujours en premier;
 - Si les athlètes appartiennent à la même division, mais à des catégories d'âge différentes, la catégorie d'âge la plus âgée tirera toujours en premier.

TAC 4.5.3.3.7.

Lorsqu'il y a quatre (4) athlètes ou moins, ils avanceront directement aux demi-finales/finale avec l'athlète classé en 1^{re} position contre l'athlète classé 4^e. L'athlète classé 2^e affrontera l'athlète classé 3^e.

- Ces épreuves de finales peuvent être disputées en même temps que les épreuves éliminatoires pour accélérer les finales.

TAC 4.5.3.3.8.

Les épreuves de finales au cours desquelles les quatre meilleurs athlètes tirent durant deux duels (les demi-finales et les finales pour les médailles) comprennent :

- Quatre cibles marquées ;
- Un blason de chaque taille, 20 cm, 40 cm, 60 cm et 80 cm ;
- Trois flèches par blason;
- Lorsque cela est possible, le terrain des finales sera installé à un endroit qui permet aux spectateurs de voir de façon sécuritaire les finales, de la même façon que pour les finales de tir en campagne de la World Archery.

TAC 4.5.3.3.8.1.

En demi-finale, si les athlètes tirent en groupe de quatre, la paire dont l'athlète est le mieux classé tirera en premier, et l'autre paire tirera en tant que deuxième paire sur toutes les cibles. Lors des finales pour les médailles, les athlètes participant au duel pour la médaille de bronze tireront en premier sur toutes les cibles, suivis par les athlètes participant au duel pour la médaille d'or.

TAC 4.5.3.3.8.2.

En finale, l'athlète le mieux classé doit tirer depuis la position de tir à gauche.

TAC 4.5.3.4.

Finales

TAC 4.5.3.4.1.

En finales, chaque classe et division formeront un groupe qui débutera dans cet ordre :

- Femmes arc nu ;
- Hommes arc nu ;
- Femmes arc recourbé ;
- Hommes arc recourbé ;
- Femmes arc à poulies ;
- Hommes arc à poulies.

TAC 4.5.3.4.2.

Les organisateurs décident si les finales sont tirées comme une seule épreuve continue ou s'il y aura une pause entre les demi-finales et les finales. La réorganisation des groupes aura lieu après la quatrième cible. En cas d'égalité en demi-finale, le tir de barrage se décidera sur la quatrième cible avant la réorganisation des groupes. Les organisateurs peuvent autoriser les différentes catégories à tirer sur des parcours séparés afin d'accélérer la compétition.

TAC 4.5.3.5 à 4.5.3.7

Et aussi... d'autres catégories canadiennes tirent de chaque pas de tir

Pas de tir jaune	Pas de tir bleu	Pas de tir rouge
toutes les divisions U13	Arc recourbé U18 Arc à poulies U18	Arc recourbé & Arc à poulies
toutes les divisions U15	Arc nu Arc Instinctif ^(WA) Traditionnelle)	U21, Senior, 50+ Arc à poulies illimité
Arc nu U18		Arc à poulies
Arc long		«pointeaux fixes» Chasseur

*- Instinctive ^(WA Traditional)

TAC 4.5.7.0 Épreuves 3D (canadiennes)

TAC 4.5.7.0.1

Au Canada, l'épreuve 3D en plein air se compose typiquement d'une épreuve pour archers individuels composée d'épreuves sur un, deux ou trois parcours en plein air ayant chacun de 20 à 25 cibles en 3 dimensions.

TAC 4.5.7.0.2

Le Championnat canadien de tir 3D en plein air comprend typiquement :

TAC 4.5.7.0.2.1 Épreuve individuelle de tir 3D (version 2023)

L'épreuve de qualification individuelle comprend :

- Trois (3) parcours de vingt (20) cibles 3D ;
- Une flèche par cible
- Sur deux (2) jours ;
- Pour toutes les catégories, U15 et plus, qui comptent trois (3) concurrents ou plus, les cinq (5) premiers se qualifient en finale ;
- Pour les U13, les médailles seront déterminées en fonction du total obtenu lors de l'épreuve de qualification.

TAC 4.5.7.0.2.1.1

En cas d'égalité lors du passage de l'épreuve de qualification à l'épreuve de finales, il y aura un tir de barrage pour trancher l'égalité :

- Le tir de barrage d'une seule flèche pour le pointage ;
- Si le pointage demeure identique, la flèche la plus proche du centre permettra de trancher l'égalité, et si la distance est identique, des tirs successifs d'une seule flèche seront effectués jusqu'à ce que l'égalité soit tranchée ;
- La limite de temps pour un tir de barrage est d'une minute ;
- Le tir de barrage aura lieu dans une zone centrale après la fin des parcours de qualification.

TAC 4.5.7.0.2.2

Épreuve finale individuelle :

- Pour les épreuves finales individuelles, les pointages seront cumulés à partir du total de 60 cibles de l'épreuve de qualification ;
- Les finales seront composées de cinq (5) cibles à des distances et de tailles différentes ;
- Le DT choisira les cibles et les distances que les archers tireront lors des finales ;
- Les finales se dérouleront sur le champ des finales.
 - Une flèche par cible ;
 - Une (1) minute pour tirer une flèche ;
 - Les archers se verront attribuer une des cinq (5) cibles pour commencer ;
 - Les archers tireront et marqueront leur pointage sur leur première cible ;
 - Les archers passeront ensuite à la cible suivante pour tirer et marquer ;
 - On répète cette opération jusqu'à ce que les cinq (5) cibles aient été tirées ;
 - Pour les **finales individuelles seulement**, une flèche tirée à l'intérieur de l'anneau de pointage 11 rapporte 14 points, à moins que la flèche ne brise la ligne de l'anneau 11, dans ce cas cela donne un pointage de 11 points.
- Les trois meilleurs pointages, lors des qualifications et des finales, après cinq cibles, seront les médaillés ;

TAC 4.5.7.0.2.2.1

En cas d'égalité pour le classement des médailles dans l'épreuve de finales, il y aura des tirs de barrage pour trancher l'égalité :

- Le tir de barrage d'une seule flèche pour le pointage ;
- Si le pointage demeure identique, la flèche la plus proche du centre permettra de trancher l'égalité, et si la distance est identique, des tirs successifs d'une seule flèche seront effectués jusqu'à ce que l'égalité soit tranchée ;
- La limite de temps pour un tir de barrage est d'une minute ;
- Ce tir de barrage aura lieu sur une nouvelle cible.

TAC 4.5.7.0.2.2.2

Pour les catégories comptant moins de trois (3) concurrents, les médailles seront attribuées en fonction du total obtenu lors de l'épreuve de qualification.

TAC 4.5.6.0.2.2.3 Bris d'équipement

Lors des épreuves finales individuelles et de toutes les épreuves par équipes mixtes, aucun temps supplémentaire ne sera accordé en cas de bris d'équipement ou de traitement de problèmes médicaux inattendus. Lors de l'épreuve par équipe, les autres membres de l'équipe peuvent tirer pendant ce temps.

TAC 4.5.7.0.2.3 Épreuve par équipe mixte en 3D

L'épreuve par équipe mixte est une épreuve distincte. Les frais d'inscription par équipe seront fixés avant chaque championnat. Chaque équipe est inscrite avant le championnat :

- Les provinces peuvent désigner une équipe mixte issue des groupes suivants :

Groupe	Division / classe	Pas de tir/Verges max.
Connue (Known)	K50 et chasseur†	Orange/50 verges
Senior, à poulies	Senior illimité et pointeaux fixes	Orange/50 verges
Jeunes, Dist. connue	Dist. Connue U18 et U15	Blanc/30 verges.
Sans mire	Traditionnel, nu, instinctif (traditionnel pour WA) et long	Blanc/30 verges.
† - Chasseur tirera sur une distance maximale de 50 verges pour l'épreuve par équipe mixte.		

- Une équipe mixte est composée d'une femme et d'un homme du même groupe.
- À compter d'une date fixée par le COL, toutes les places restantes pourront être attribuées à des individus ;
- Un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) équipes dans chacun des quatre (4) groupes, soit un total de 32 équipes.

TAC 4.5.7.0.2.3.1 Classement des équipes mixtes

Les équipes de chaque groupe d'équipes mixtes sont classées de 1 à 8 en fonction du total des points obtenus par les membres de l'équipe lors de l'épreuve de qualification individuelle.

TAC 4.5.7.0.2.3.2 Épreuves éliminatoires des équipes mixtes

- Les équipes seront jumelées pour les éliminatoires:
 - 1 contre 8, 3 contre 6, 2 contre 7, et 5 contre 4 (voir le tableau des duels ci-dessous);
- Une série de cinq cibles sera tirée sur l'un des trois (3) parcours de qualification individuelle;
- Un juge peut être nommé pour chaque groupe d'équipes, de sorte que la compétition commencera sur les cibles 1, 6, 11 et 16 et se déroulera à tour de rôle avec les archers sur chaque cible suivante jusqu'à ce que les cinq (5) cibles aient été tirées;
- En raison du temps limité et du nombre de juges disponibles :
 - Deux groupes tireront le même parcours et les mêmes cibles en même temps;
 - Les équipes seniors connues (Known) tireront avec les équipes seniors à poulies, et les équipes jeunes à poulies tireront avec les équipes sans mire;
 - Les équipes seniors à poulies tireront et marqueront en premier, et les équipes seniors connues (Known) tireront et marqueront en deuxième sur chacune des cinq (5) cibles;
 - L'équipe jeune à poulies tirera et marquera en premier, et l'équipe sans mire tirera et marquera en deuxième sur chacune des cinq (5) cibles.
- Les quatre équipes gagnantes se qualifieront pour les finales.

Match Play Chart: 8 Teams (Byes are Permitted)



TAC 4.5.7.0.2.3.2.1

Tirs lors de l'épreuve éliminatoire

- Chaque archer tire une (1) flèche ;
- Le temps limite pour les équipes mixtes est de 90 secondes, Livre 4 Article 24.8 ;
- Aucun tir ne sera autorisé après l'écoulement du temps limite ;
- Si un athlète tire une flèche alors que le juge a arrêté le tir, l'athlète ou l'équipe perdra la flèche ayant obtenu le meilleur pointage à la cible ;
- Les deux équipes doivent commencer chaque volée de leur duel en plaçant les athlètes derrière le pas de tir ;
- Le premier athlète peut s'approcher du pas de tir lorsque le juge lui aura fait signe de commencer le duel ;
- Les athlètes feront une rotation après chaque flèche ;
- Un seul athlète de chaque équipe peut se trouver sur le pas de tir à tout moment ;
- Les deux équipes tireront sur le même pas de tir en même temps.

TAC 4.5.7.0.2.3.2.2

En cas d'égalité en vue du passage en finale ou pour décider du classement des médailles lors de l'épreuve finale, il y aura des tirs de barrage pour trancher les égalités (Livre 4, article 25.3.3.3) :

- Une finale de deux flèches (une par athlète) pour le pointage ;
- Les athlètes de l'équipe tireront en alternance ;
- En cas d'égalité, l'équipe dont la flèche est la plus proche du centre gagne ; et, en cas d'égalité, la deuxième flèche la plus proche du centre permettra de déterminer le gagnant ;
- Le temps limite est de 90 secondes ;
- Ce tir de barrage aura lieu sur la dernière cible tirée.

TAC 4.5.7.0.2.3.3**Épreuve finale**

- La finale sera composée de demi-finales, de duels pour la médaille de bronze et de duels pour la médaille d'or ;
 - Les gagnants de la demi-finale participent au duel pour la médaille d'or, et le perdant au duel pour la médaille de bronze.
- Les duels des finales se dérouleront sur le champ des finales ;
- Chaque duel comprendra trois (3) cibles :
 - Les trois (3) cibles seront tirées avant d'être marquées.
- Le DT choisira les cibles et les distances auxquelles les archers tireront lors des finales ;
- Les duels seront tirés de la même manière que pour l'épreuve éliminatoire, TAC 4.5.7.0.2.3.2.1.

TAC 4.5.7.0.2.3.4 Bourse des prix

Prix pour les épreuves par équipe	
Senior à poulies 100 % des frais d'inscription du groupe (GRF) 1re place - 5/8ème du GRF 2e place - 1/4 du GRF 3e place - 1/8ème du GRF	Distance connue (Known) 100 % des frais d'inscription du groupe (GRF) 1re place - 5/8ème du GRF 2e place - 1/4 du GRF 3e place - 1/8ème du GRF
Jeune Distance connue (Known) 100 % des frais d'inscription du groupe (GRF) 1re place - 5/8ème du GRF 2e place - 1/4 du GRF 3e place - 1/8ème du GRF	Sans mire 100 % des frais d'inscription du groupe (GRF) 1re place - 5/8ème du GRF 2e place - 1/4 du GRF 3e place - 1/8ème du GRF
<ul style="list-style-type: none"> • Le prix attribué à chaque groupe sera calculé en fonction du montant total des frais d'inscription pour le groupe. • Le COL retiendra une partie des frais d'inscription (pas plus de 4 %) pour couvrir les coûts associés. • Dans la mesure du possible, des fabricants d'équipement de tir à l'arc peuvent être utilisés pour augmenter la bourse des prix. • Les prix en argent seront remis lors de la remise des médailles. 	

TAC 4.5.7.0.3

L'épreuve 3D canadienne en salle se compose typiquement d'une épreuve pour archers individuels composée d'épreuves sur un ou deux parcours en salle ayant chacun de 20 à 25 cibles en 3 dimensions.

TAC 4.5.7.0.4

L'épreuve de Championnat canadien de tir 3D en salle se compose d'une épreuve pour archers individuels composée d'épreuves sur 3 ou 4 parcours en salle avec un nombre varié de cibles animalières en 3 dimensions, soit typiquement 80 cibles au total. Elle est en général suivie par les compétitions 3D du Grand Prix.

[Note de TAC : un parcours unique peut être utilisé si les distances des cibles sont modifiées entre les épreuves.]

TAC 4.5.7.0.5

Les compétitions 3D du Grand Prix canadien 3D se composent de duels disputés tour à tour dans lesquels les 8 premiers archers des épreuves de qualification 3D disputent des duels en élimination sur des cibles 3D jusqu'à ce qu'il ne reste plus que l'archer gagnant.

TAC4.5.7.0.5.1

Les archers participants sont regroupés en catégories selon le piquet sur lequel ils tirent :

- Championnats nationaux 3D en salle :
 - ◆ Piquet blanc (max 30) :
 - U18 traditionnel;
 - U21 traditionnel;
 - 50+ traditionnel;
 - Instinctif (traditionnel pour WA);
 - Arc long;
 - Arc nu;
 - Distance connue (Known) U15;
 - Distance connue (Known) U13.
 - ◆ Piquet orange (max 50):
 - Distance connue (Known) Senior;
 - Distance connue (Known) U18;
 - Chasseur;
 - U18 illimité;
 - 50+ illimité;
 - 60+ illimité;
 - Illimité;
 - Pointeaux fixes.

Les hommes et les femmes tirent dans des catégories distinctes.

TAC4.5.7.0.5.2

L'élimination a lieu dans chaque catégorie comme suit :

Les catégories hommes et femmes doivent se dérouler simultanément pour gagner du temps dans chaque division.

Les cibles sont disposées à diverses distances partout sur le terrain de telle manière qu'on puisse désigner plusieurs cibles devant être tirées depuis chaque piquet. N'importe quelle cible peut être désignée pour être tirée par un groupe, mais en aucun cas on ne doit désigner des cibles plus éloignées du piquet que la distance maximale.

Les archers de chaque catégorie doivent être répartis en deux groupes en fonction de leur classement. Les archers classés 1, 3, 6 et 8 tirent initialement dans un groupe et les archers classés 2, 4, 5 et 7 tirent dans un autre groupe. S'il y a quatre archers, ils tirent dans un seul groupe.

Tous les archers de chaque groupe tirent sur la même cible désignée— pas nécessairement la même cible ou la même distance que celles utilisées par les autres groupes de la catégorie. Ces cibles doivent être différentes des combinaisons de cibles / distances précédemment tirées par n'importe lequel des archers de la catégorie.

L'ordre de tir au sein des groupes doit être déterminé de la manière suivante :

- Deux (2) groupes de quatre (4) archers doivent être composés pour chaque piquet de tir
 - (1,3,6,8)
 - (2,4,5,7)
- Les groupes doivent être composés comme suit pour chaque piquet de tir :
 1. (4 hommes) (4 hommes) (4 femmes) (4 femmes)
 2. (3 hommes) (3 hommes) (3 femmes) (3 femmes)
 3. (4 hommes) (4 femmes) ***Groupes combinés***
 4. (3 hommes) (3 femmes)
 5. (2 hommes) (2 femmes)
- L'ordre de tir pour chaque cible doit commencer par l'archer le moins bien classé, et aller jusqu'à l'archer le mieux classé. Les archers ne doivent pas tirer en rotation.

Si un des (8) premiers n'a pas l'intention de participer au Grand Prix, le comité organisateur doit descendre dans le classement jusqu'à ce qu'il ait huit (8) archers. Si on ne peut pas trouver huit (8) archers souhaitant participer, le premier groupe de trois (3) doit être le groupe contenant l'archer le mieux classé participant au Grand Prix.

Les flèches sont marquées après que tous les tireurs du groupe aient tiré leurs flèches.

La flèche la plus éloignée du centre du 11 doit être éliminée après chaque cible et doit être mesurée par les juges. Les archers ne doivent pas être autorisés au-delà de la ligne de tir une fois que la compétition est commencée, et ce sont les juges qui retirent toutes les flèches.

Tout archer qui a manqué la cible est éliminé. Si tous les archers manquent une cible, le DdT doit choisir une nouvelle cible et tous les archers qui ont manqué la cible précédente doivent tirer à nouveau sur cette cible.

Le dernier archer restant est le gagnant du Grand Prix dans cette catégorie.

4.6 Epreuves et tournois

4.6.1

Une épreuve est une compétition pour laquelle une liste séparée de résultats est établie et pour laquelle peuvent être remis des prix ou des trophées.

4.6.2

Un tournoi est une compétition organisée composée d'une ou plusieurs épreuves.

4.6.2.1

Quand les tournois sont composés d'épreuves appartenant à plusieurs disciplines (voir 4.1. Disciplines), le programme doit suivre l'ordre dans lequel les disciplines sont inscrites.

4.7 Epreuves de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc

4.7.1

Seuls les tournois composés d'une (1) ou plusieurs des épreuves suivantes peuvent obtenir la reconnaissance officielle de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc.

4.7.2

Dans la discipline du tir sur cibles en plein air :

- pour les classes suivantes : U18 Femmes, U18 hommes, U21 Femmes et U21 hommes, Femmes, hommes, 50+Femmes et 50+ hommes
 - l'épreuve 1440
 - l'épreuve 1440 par équipe,
 - la double épreuve 1440,
 - la double épreuve 1440 par équipe,
 - l'épreuve à 70 m (pour les arcs recourbés seulement),
 - la double épreuve à 70 m (pour les arcs recourbés seulement),
 - l'épreuve à 60 m pour les U18 et les 50+ (pour les arcs recourbés seulement),
 - la double épreuve à 60 m pour les U18 et les 50+ (pour les arcs recourbés seulement),
 - l'épreuve à 70 m par équipes (pour les arcs recourbés seulement),
 - l'épreuve à 60 m par équipes pour les U18 et les 50+(pour les arcs recourbés seulement),
 - l'épreuve Olympique (pour les arcs recourbés seulement),
 - l'épreuve Olympique pour les U18 et les 50+ (pour les arcs recourbés seulement),
 - l'épreuve arc à poulies à 50 m (pour les arcs à poulies seulement),
 - la double épreuve arc à poulies à 50 m (pour les arcs à poulies seulement),
 - l'épreuve arc à poulies par équipe à 50 m (pour les arcs à poulies seulement),
 - l'épreuve arc à poulies en duel (pour les arcs à poulies seulement)
 - l'épreuve arc nu à 50 m (pour les arcs nus seulement),
 - la double épreuve arc nu à 50 m (pour les arcs nus seulement),
 - l'épreuve arc nu par équipes à 50 m (pour les arcs nus seulement),
 - l'épreuve arc nu en duels (pour les arcs nus seulement).

4.7.3

Pour la discipline de tir sur cibles en salle :

- pour les divisions arc recourbé, arc nu et arc à poulies pour les U18 Femmes, les U18 hommes, les U21 Femmes, les U21 hommes, les Femmes, les hommes, les 50+ Femmes et les 50+ hommes :
 - l'épreuve à 18 m,
 - l'épreuve à 25 m,
 - l'épreuve combinée,
 - l'épreuve de duels en salle arc recourbé,
 - l'épreuve de duels en salle arc à poulies,
 - l'épreuve de duels en salle arc nu,
 - l'épreuve de duels en salle par équipe arc recourbé,
 - l'épreuve de duels en salle par équipe arc à poulies,
 - l'épreuve de duels en salle par équipe arc nu.

4.7.4

Pour la discipline de tir Parcours en campagne :

- pour les arcs nus, les arcs recourbés et les arcs à poulies pour les divisions U18 Femmes, U18 hommes, U21 Femmes, U21 hommes, Femmes, hommes, 50+ Femmes et 50+ hommes :
 - épreuve de tir en campagne,
 - épreuve "pointe de flèche",
 - épreuve de championnat du monde.

4.7.5

Pour la discipline de ski-arc (Chapitre 33-Ski- Arc Livre 5).

4.7.6

Pour la discipline de tir au drapeau (voir 32.4. Le tir au drapeau Livre 5).

4.7.7

Pour la discipline de tir à longue portée (voir 32.5. Le tir à longue portée Livre 5).

4.7.8

Pour la discipline de tir 3D (voir The correct reference will be inserted as soon as possible.).

4.7.9

Pour la discipline de course-arc (voir 32.7 Course arc Livre 5).

4.7.10

Pour la discipline de tir à l'arc handisport (voir Chapitre 21-Para-archerie Livre 3).

TAC 4.7 Épreuves de Tir à l'arc Canada

TAC 4.7.0

Les tournois qui se composent d'une ou de plusieurs des épreuves suivantes, tel que décrit en détail dans les articles pertinents des règles de tir, peuvent obtenir la reconnaissance officielle de Tir à l'arc Canada (voir TAC 5.4.2 Reconnaissance d'autres compétitions.)

TAC 4.7.0.1

Dans la discipline de tir sur cible en plein air :

Pour toutes les divisions de Tir à l'arc Canada, tel que spécifié pour le tir sur cible à l'article TAC 4.3.2 :

- L'épreuve 1440;
- Les épreuves 720, qui incluent :
 - L'épreuve 70 mètres (pour les divisions Arc recourbé);
 - L'épreuve 60 mètres (pour les divisions Arc recourbé; inclut les distances U15 et U13);
 - L'épreuve 50 m Arc à poulies (pour les divisions Arc à poulies, Arc à poulies illimité et Arc à poulies «pointeaux fixes»; inclut les distances U15 et U13);
 - L'épreuve 50 m Arc nu (inclut les distances U15 et U13);
- L'épreuve olympique (pour les divisions Arc recourbé);
- L'épreuve Olympique par équipes (pour les divisions Arc recourbé);
- L'épreuve olympique par équipes mixtes (pour les divisions Arc recourbé);
- L'épreuve de duels Arc à poulies;
- L'épreuve de duels Arc à poulies par équipes;
- L'épreuve de duels Arc à poulies par équipes mixtes;
- L'épreuve de duels Arc nu;
- L'épreuve canadienne 1200;
- L'épreuve canadienne 900;
- L'épreuve canadienne en élimination double.

TAC 4.7.0.2

Dans la discipline de tir sur cible en salle :

Pour toutes les divisions de Tir à l'arc Canada tel que spécifié pour le tir sur cible à l'article TAC 4.3.2:

- L'épreuve 25 mètres;
- L'épreuve 18 mètres;
- L'épreuve combinée en salle;
- L'épreuve de duels Arc recourbé en salle;
- L'épreuve Arc recourbé par équipes en salle;
- L'épreuve de duels Arc à poulies en salle;
- L'épreuve Arc à poulies par équipes en salle;
- L'épreuve canadienne 300.

TAC 4.7.0.3

Dans la discipline de tir Parcours en campagne :

Pour toutes les divisions de Tir à l'arc Canada spécifiées pour le tir en campagne à l'article TAC 4.3.3 :

- L'épreuve de tir en campagne (24 cibles – pas de parcours court);
- L'épreuve de tir en campagne de la IFAA.

TAC 4.7.0.4

Dans la discipline de tir à l'arc 3D :

Pour les divisions de Tir à l'arc Canada spécifiées pour le tir à l'arc 3D à l'article TAC 4.3.7 :

- L'épreuve 3D en plein air;
- L'épreuve 3D de Championnat en plein air;
- L'épreuve 3D en salle;
- L'épreuve 3D de Championnat en salle.

4.8 Reconnaissance officielle des tournois

4.8.1

La Fédération Mondiale de Tir à l'Arc reconnaît officiellement les tournois qui poursuivent un ou plusieurs des objectifs suivants :

- la compétition pour les titres mondiaux (championnats du monde),

- la compétition pour les titres olympiques (tournois olympiques de tir à l'arc),
- la compétition pour les titres paralympiques (tournois paralympiques de tir à l'arc),
- la compétition pour le classement mondial,
- la compétition pour les récompenses et les records du monde,
- la compétition pour l'obtention d'une qualification olympique ou paralympique.

4.8.2

Critères pour la reconnaissance officielle des tournois.

4.8.2.1

Pour obtenir leur reconnaissance officielle, les tournois doivent se conformer aux standards d'organisation décrits dans les articles correspondants pour :

- l'inscription,
- l'annonce ou les invitations,
- la participation d'athlètes d'autres Associations Membres,
- l'ordre de tir (cibles/liste des pelotons),
- l'arbitrage,
- la publication des résultats.

4.8.2.2

Les Associations Membres désirant obtenir une reconnaissance officielle pour un tournoi doivent faire une demande écrite auprès du Secrétaire Général sept (7) jours avant le début de la compétition. Cette demande doit préciser :

- le nom et le lieu du tournoi,
- les épreuves en faisant partie,
- si le tournoi est ouvert aux équipes ou aux individuels d'autres Associations Membres.

4.8.2.3

Fournir un DOS et des arbitres et pour les tournois internationaux, un Jury d'appel de trois (3) membres. Tous les arbitres doivent être approuvés par leur Association Membre ou la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc.

4.8.2.4

Le Secrétaire Général ne peut accepter les modifications dans les informations décrites en Article 4.8.2.2. que pour autant que celles-ci soient annoncées au moins sept (7) jours avant le premier jour de tir.

TAC 4.8 Reconnaissance officielle des tournois de Tir à l'arc Canada

TAC 4.8.1

Tir à l'arc Canada accorde sa reconnaissance officielle aux tournois pour les motifs suivants :

- les compétitions ayant un titre de Championnat;
- les compétitions donnant droit à des prix de performance et à des records canadiens;
- les compétitions servant au classement et à la qualification pour obtenir une sélection au sein d'une équipe canadienne.

TAC 4.8.3

Exigences pour la reconnaissance officielle de tournois par Tir à l'arc Canada.

TAC 4.8.3.1

Les tournois doivent être organisés et arbitrés conformément aux clauses du Livre de règlements de Tir à l'arc Canada.

TAC 4.8.3.2

La compétition doit être enregistrée auprès de Tir à l'arc Canada au moins sept (7) jours avant la date de début du tournoi. Une compétition n'est pas considérée enregistrée tant que Tir à l'arc Canada n'a pas reçu les frais d'inscription pour la compétition.

TAC 4.8.3.3

Les organisateurs doivent pouvoir accueillir au moins trois (3) athlètes et jusqu'à au moins dix (10) athlètes.

- Si une épreuve a seulement trois (3) participants, si on pense qu'il est probable qu'un ou plusieurs des athlètes participants ne terminent l'épreuve, l'épreuve en question devrait être annulée immédiatement.
- Pendant une épreuve qui n'a que trois (3) participants, si un athlète se retire avant la fin de l'épreuve à cause de circonstances imprévues, si bien que moins de 3 athlètes y participent, alors :
 - le juge ou le DdT doivent expliquer, par écrit, les circonstances dans le rapport du tournoi;
 - le pointage de tous les participants doit être rapporté et toutes les cartes de pointage doivent être conservées ou soumises, conformément aux lignes directrices habituelles.

INTERPRÉTATION AC : nombre DE PARTICIPATION À DE PETITS ÉVÉNEMENTS (en anglais uniquement)

TAC 4.8.3.4

La compétition doit être arbitrée par un juge certifié de niveau provincial (ou plus élevé).

TAC 4.8.3.4.1

Le nom du juge ainsi que son rapport de tournoi doivent être fournis à Tir à l'arc Canada au moment où les pointages sont soumis à Tir à l'arc Canada.

TAC 4.8.3.5

Toute épreuve organisée au Canada qui est enregistrée auprès de la World Archery est automatiquement enregistrée auprès de Tir à l'arc Canada.

[Note de TAC : certaines épreuves reconnues au Canada, comme notamment l'épreuve canadienne 300, sont des épreuves de Tir à l'arc Canada qui ne peuvent pas être enregistrées et les records ne sont donc pas enregistrés pour cette épreuve.]

TAC 4.8.3.6

Les résultats des épreuves enregistrées auprès de Tir à l'arc Canada ne seront reconnus que si au moins trois (3) athlètes y participent.

TAC 4.8.3.7

Quand les organisateurs d'une compétition souhaitent donner aux athlètes plus de flexibilité pour s'inscrire aux rondes sanctionnées, en programmant les tirs sur les longues distances et les courtes distances sur deux jours ou plus, le principe suivant doit s'appliquer :

TAC 4.8.3.7.1

Le nombre d'épreuves qui peuvent être inscrites pour un tournoi est égal au nombre maximal de pointages d'épreuves qu'un seul athlète peut obtenir dans cette compétition, étant donné qu'aucun pointage à une distance donnée ne peut compter pour plus qu'une épreuve.

Chapitre 5 - Titres et records

5.1 Titres pour les Championnats du Monde

5.1.1

Pour les Championnats du Monde de tir sur cibles pour les divisions arc recourbé et arc à poulies :

- championne du monde U18,
- champion du monde U18,
- championne du monde U18 par équipes,
- champion du monde U18 par équipes,
- champion(ne) du monde U18 par équipes mixtes,
- championne du monde U21,
- champion du monde U21,
- championne du monde U21 par équipes,
- champion du monde U21 par équipes,

- champion(ne) du monde U21 par équipes mixtes,
- championne du monde,
- champion du monde,
- championne du monde par équipes,
- champion du monde par équipes,
- champion(ne) du monde par équipes mixtes,
- championne du monde 50+,
- champion du monde 50+.

5.1.2.

Pour les Championnats du Monde de tir sur cibles en salle pour les divisions arc classique et arc à poulies (facultatif pour les championnats du monde 50+):

- championne du monde 50+,
- champion du monde 50+.

5.1.3.

Pour les Championnats du Monde de tir en campagne pour les divisions arc nu, arc classique et arc à poulies:

5.1.3.1.

Titres individuels:

- championne du monde U21,
- champion du monde U21,
- championne du monde,
- champion du monde,
- championne du monde 50+,
- champion du monde 50+.

5.1.3.2

Titres par équipe (un arc nu, un arc recourbé et un arc à poulies) :

- championne du monde U21 par équipe,
- champion du monde U21 par équipe,
- championne du monde par équipe,
- champion du monde par équipe.

Titres par équipes mixtes (un homme, une femme pour chaque catégorie) :

- Champion du monde par équipe mixte ;
- Champion du monde par équipe mixte U21.

5.1.4

Pour le ski-arc (voir Chapitre 33-Ski- Arc Livre 5).

5.1.5

Championnat du monde de tir à l'arc 3D pour les divisions arc à poulies, arc long, arc nu et arc traditionnel :

- championne du monde,
- champion du monde,
- championne du monde par équipe,
- champion du monde par équipe.
- Champion du monde par équipe mixte ;

5.1.6

Pour le tir à longue portée (voir 32.5. Le tir à longue portée Livre 5) :

- championne du monde U21,

- champion du monde U21,
- championne du monde,
- champion du monde.

5.1.7

Pour le run-arc (voir 32.7 Run-arc Livre 5).

5.1.8

Pour la para-archerie (Chapitre 21-Para-archerie Livre 3).

TAC 5.1 Titres aux championnats canadiens

Dans ce qui suit, "XXX" indique la catégorie. (Par exemple : "Arc recourbé 50+ Hommes").

TAC 5.1.1

Les titres des championnats canadiens de tir sur cible en plein air s'appliquent à chaque catégorie offerte.

- Champion canadien de tir sur cible en plein air - XXX

TAC 5.1.2

Les titres du Championnat canadien régional en salle doivent s'appliquer à chaque catégorie offerte

- Champion canadien en salle - XXX;
- Équipe championne canadienne en salle.

TAC 5.1.3

Les titres des championnats canadiens de tir en campagne doivent s'appliquer à chaque catégorie offerte.

- Champion canadien de tir en campagne - XXX;

TAC 5.1.4

Tir à l'arc 3D

TAC 5.1.4.1

Les titres des championnats canadiens 3D en plein air doivent s'appliquer à chaque catégorie offerte ;

- Champion canadien de tir 3D individuel en plein air–XXX
- Champion canadien de tir 3D par équipe mixte en plein air – XXX.

TAC 5.1.4.2

Les titres des championnats canadiens de tir 3D en salle doivent s'appliquer à chaque catégorie offerte.

- Champion canadien de tir 3D en salle - XXX;
- Champion canadien de tir 3D en salle du Grand Prix– XXX.

TAC 5.1.5

Coupe commémorative Fred Usher;

- Équipe championne de la Coupe commémorative Fred Usher.

5.2 Records du Monde - définition

5.2.1

Un nouveau record sera établi lorsqu'un pointage supérieur d'au moins un (1) point au record existant est atteint ou dans le cas du tir à longue portée, lorsque la distance atteinte dépasse d'au moins un (1) centimètre la distance de l'ancien record.

5.2.2

Dans le cas d'un pointage parfait pour le tir sur cibles en plein air, le nouveau record doit inclure le nombre de dix intérieurs (X) et avoir au moins un X de plus que l'ancien record.

TAC 5.2 Définition des records canadiens

TAC 5.2.1

Un nouveau record est établi quand un pointage est d'au moins un point de plus qu'un record existant.

TAC 5.2.1.1

Si un record canadien est battu par plusieurs pointages égaux le même jour, les athlètes doivent être déclarés codétenteurs du record canadien.

TAC 5.2.1.2

Le nom d'un athlète qui égale un record existant doit figurer aux côtés du nom du détenteur du record.

TAC 5.2.2.

Si plusieurs archers obtiennent un pointage parfait :

- en tir sur cible en plein air, tout nouveau record doit inclure le nombre de petits 10 (X) et doit inclure au moins un X de plus que le record existant.
- en tir sur cible en salle (600/600) :
 - le premier archer qui obtient le record doit être déclaré détenteur du record; et
 - tous les autres (sauf si obtenu le même jour) doivent être reconnus et apparaître après le détenteur du record.

5.3 Records du Monde

5.3.1

Il y aura des records du Monde

5.3.1.1

Pour le tir en plein air pour les U18 Femmes, les U18 hommes, les U21 Femmes, les U21 hommes, les Femmes, les hommes, les 50+ Femmes et les 50+ hommes pour les divisions arc recourbé, arc nu et arc à poulies :

- pour l'épreuve 1440,
- 90 m (36 flèches)
- 70 m (36 flèches),
- 60 m (36 flèches),
- 50 m pour les U18 Femmes et les 50+ Femmes (blason de 122 cm),
- 50 m (36 flèches sur un blason de 80 cm),
- 40 m pour les U18 Femmes et les 50+ Femmes,
- à 30 m (36 flèches).

Les records du monde pour les distances ci-dessus ne peuvent être tirés que comme faisant partie d'une épreuve 1440.

- épreuve 70 m (72 flèches),
- double épreuve 70 m (144 flèches),
- épreuve 60 m pour les U18 et 50+ (72 flèches),
- double épreuve 60 m pour les et 50+ (144 flèches),
- épreuve 1440 par équipes (3x144 flèches),
- épreuve 70 m par équipes (3x72 flèches),
- épreuve 60 m par équipes de U18 (3x72 flèches),
- épreuve 50 m arc à poulies (72 flèches),
- double épreuve 50 m arc à poulies (144 flèches),
- épreuve 50 m arc à poulies par équipes (3x72 flèches),
- épreuve en duels arc à poulies en individuel (15 flèches),
- épreuve en duels par équipes arc à poulies (24 flèches),
- épreuve en duels par équipes mixtes arc à poulies (16 flèches),
- épreuve 70 m par équipes mixtes (144 flèches),
- épreuve 60 m par équipes mixtes (144 flèches),
- épreuve 50 m par équipes mixtes (144 flèches),

- épreuve 50 m arc nu (72 flèches),
- double épreuve 50 m arc nu (144 flèches),
- épreuve 50 m arc nu par équipes (3x72 flèches),
- épreuve 50 m arc nu par équipes mixtes (2x72 flèches).

5.3.1.2

Pour le tir en salle pour les U18 Femmes, les U18 hommes, les U21 Femmes, les U21 hommes, les Femmes, les hommes, les 50+ Femmes et les 50+ hommes pour les divisions arc recourbé, arc nu et arc à poulies:

- 25 m,
- 18 m,
- épreuve en duels par équipes arc à poulies en salle (24 flèches),
- épreuve en duels en individuel arc à poulies en salle (15 flèches).

5.3.1.3

Pour le tir à longue portée pour les Femmes, hommes, U21 Femmes, U21s hommes pour les épreuves de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc listées dans 32.5.4. Epreuves de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc Livre 5.

5.3.1.4

Pour la para-archerie voir Chapitre 21-Para-archerie Livre 3.

TAC 5.3 Les records canadiens

TAC 5.3.1

Tir à l'arc Canada reconnaît les records canadiens suivants :

TAC 5.3.1.0

Des records distincts seront enregistrés pour :

- les championnats canadiens (CC);
- les tournois ouverts (OUVERT); et
- les Hommes et les Femmes tel que cela s'applique à chaque épreuve, distance et catégorie.

TAC 5.3.1.1

Pour le tir à l'arc sur cible en plein air, les records seront conservés pour toutes les catégories de compétition de Tir à l'arc Canada (sauf U10 et Chasseur) pour les épreuves et les duels suivants.

Toutes les divisions:

- Épreuve 1440 individuelle (144 flèches) — toutes les distances ;
- Épreuve canadienne 1200 individuelle (120 flèches) — à 70 m, 60 m, 50 m, 40 m ;
- Épreuve canadienne 900 individuelle (90 flèches) — à 55 m, 45 m, 35 m ;

Pour chacune des épreuves mentionnées ci-dessus, les records doivent être enregistrés pour l'épreuve totale et pour chaque distance selon la catégorie.

- Les records pour les distances individuelles ne peuvent être tirés que dans le cadre d'une épreuve complète.

Arc recourbé :

- Épreuve individuelle 70 mètres (72 flèches) ;
- Épreuve individuelle 60 mètres (50+ et U18) (72 flèches) ;
- Épreuve individuelle 40 mètres (U15) (72 flèches) ;
- Épreuve individuelle 30 mètres (U13) (72 flèches) ;
- Épreuve de qualification (Olympique) par équipe Arc recourbé (3x72 flèches) ;
- Épreuve de qualification (Olympique) par équipe mixte Arc recourbé (2x72 flèches).

Arc nu :

- Épreuve individuelle 50 mètres (Senior, 50+, U21, U18) (72 flèches) ;

- Épreuve individuelle à 30 mètres (U15) (72 flèches) ;
- Épreuve individuelle à 30 mètres (U13) (72 flèches) ;
- Épreuve de qualification par équipe Arc nu (3x72 flèches) ;
- Épreuve de qualification par équipe Arc nu (2x72 flèches) ;

Arc à poulies, Arc à poulies illimité, Arc à poulies pointeaux fixes :

- Épreuve individuelle en plein air Arc à poulies xxx [WA 50 m] (72 flèches) ;
- Épreuve individuelle en plein air Arc à poulies [40 m] pour U15 (72 flèches) ;
- Épreuve individuelle en plein air Arc à poulies [30 m] pour U13 (72 flèches) ;
- Épreuve individuelle de duels Arc à poulies (15 flèches) ;
- Épreuve de qualification par équipes Arc à poulies (3x72 flèches)
- Épreuve de qualification par équipes mixtes Arc à poulies (2x72 flèches)
- Épreuve par équipe Arc à poulies (24 flèches) ;
- Épreuve par équipe mixte Arc à poulies (16 flèches).

TAC 5.3.1.2

Pour le tir sur cible en salle, les records doivent être enregistrés pour toutes les catégories de compétition de Tir à l'arc Canada (sauf U10 & Chasseur) pour les épreuves suivantes :

- Épreuve individuelle 25 m (60 flèches) ;
- Épreuve individuelle 18 m (60 flèches) ;
- Épreuve individuelle duels Arc à poulies ;
- Épreuve individuelle duels Arc à poulies par équipes.

TAC 5.3.1.3

Les records de tir à longue portée ne sont pas enregistrés au Canada.

TAC 5.3.1.4

Pour le para-tir à l'arc, les records seront enregistrés pour les catégories suivantes de compétition, pour les épreuves et duels suivants :

- Para-tir à l'arc individuel W1 Ouvert (épreuve 50 m)
- Para-tir à l'arc individuel Arc recourbé Ouvert (épreuve 70 m)
- Para-tir à l'arc individuel Arc à poulies Ouvert (épreuve 50 m)
- Para-tir à l'arc individuel W1 Ouvert (Rondes à 18 m & 25 m)
- Para-tir à l'arc individuel Arc recourbé Ouvert (épreuve 18 m & 25 m)
- Para-tir à l'arc individuel Arc à poulies Ouvert (épreuve 18 m & 25 m)
- Épreuve de qualification para-tir à l'arc W1 Ouvert double (2x72 flèches)
- Épreuve de qualification para-tir à l'arc Arc recourbé Ouvert double (2x72 flèches)
- Épreuve de qualification para-tir à l'arc Arc à poulies double (2x72 flèches)
- Para-tir à l'arc de duels W1 Ouvert double (16 flèches) ;
- Para-tir à l'arc Arc recourbé Ouvert double (16 flèches) ;
- Para-tir à l'arc Arc à poulies Ouvert double (16 flèches) ;
- Épreuve de qualification de duels para-tir à l'arc W1 Ouverte par équipe mixte (2x72 flèches) ;
- Épreuve de qualification para-tir à l'arc Arc recourbé Ouvert par équipe mixte (2x72 flèches) ;
- Épreuve de qualification para-tir à l'arc Arc à poulies Ouvert par équipe mixte (2x72 flèches) ;
- Para-tir à l'arc de duels W1 Ouverte par équipe mixte (16 flèches) ;
- Para-tir à l'arc de duels Arc à poulies Ouvert par équipe mixte (16 flèches).

TAC 5.3.1.5

Pour le tir en campagne, les records doivent être enregistrés pour toutes les catégories de compétitions de Tir à l'arc Canada (sauf U10 & Chasseur) pour la :

- Épreuve individuelle de tir en campagne - parcours marqué (24 cibles - 72 flèches).

TAC 5.3.2

Dans toutes les disciplines, un record pour le total d'une épreuve peut être demandé dans une classe d'âge dans laquelle l'athlète serait admissible, peu importe dans quelle classe d'âge l'athlète est inscrit, à condition que toutes les distances soient les mêmes pour chaque classe.

Les records par distance, dans les épreuves de tir sur cible en plein air, peuvent être réussis dans n'importe quelle épreuve du même genre. Par exemple, un U15 qui tire dans la classe U18 pourrait demander un record de l'épreuve 1440 à 30 m dans les classes U15, U18 et / ou U21, à condition qu'il l'ait réussi dans une épreuve 1440, mais il ne pourrait pas demander un record pour l'épreuve totale 1440 U15 ou U21 parce que les distances sont différentes.

[Note de TAC : La World Archery n'accorde pas de records du monde pour une épreuve ou pour une distance, à moins que le pointage ait été tiré dans une épreuve 1440 dont les distances sont toutes les mêmes que celles de la classe d'âge pour laquelle le record est demandé. Par exemple, un U18 ne peut pas demander un record à 30m s'il a été réussi dans l'épreuve 1440 pour U21]

TAC 5.3.3

Au cas où Tir à l'arc Canada changerait les règles régissant les divisions, les classes d'âge ou les épreuves (incluant la procédure de pointage ou la taille des blasons) :

TAC 5.3.3.1

Les records peuvent être transférés à la nouvelle division, classe d'âge ou épreuve à condition que les nouvelles règles ne rendent pas l'établissement de records plus facile, tel que déterminé par un vote à la majorité du conseil d'administration de TAC;

TAC 5.3.3.2

Au cas où des records sont retirés; ils doivent être archivés et affichés sur le site Web de Tir à l'arc Canada d'une manière qui les distingue des records actuels.

TAC 5.3.4

Les records canadiens 60+ sont enregistrés seulement dans les disciplines de tir sur cible et de tir en campagne, pour les athlètes qui ont 60 ans ou plus le 31 décembre de l'année où le pointage est réussi.

TAC 5.3.4.1

Dans les disciplines de tir sur cible et de tir en campagne, un athlète 60+ peut demander un record 60+ Ouvert (Hommes ou Femmes) dans les épreuves admissibles aux records de Tir à l'arc Canada, de la liste ci-dessus.

TAC 5.3.4.1.1

Aux tournois de tir sur cible et en campagne de Tir à l'arc Canada, les athlètes de plus de 60 ans doivent s'inscrire dans la catégorie d'âge Senior ou 50+.

TAC 5.3.4.1.2

Aucun record de Championnat canadien (CC) n'est enregistré pour cette catégorie d'âge.

TAC 5.3.4.2

Dans les disciplines de tir à l'arc 3D, 60+ est une catégorie compétitive. Aucun record n'est enregistré en tir à l'arc 3D. Les médailles sont décernées dans la catégorie 60+ uniquement en tir à l'arc 3D.

5.4 Tournois pour les records du Monde

5.4.1

Les tournois suivants sont automatiquement considérés comme tournois comptant pour les records du Monde :

- Jeux Olympiques et Paralympiques,
- Championnats du Monde,
- Tournois pour le classement mondial.

Tous les autres tournois ne sont pas automatiquement considérés comme des tournois comptant pour les records du Monde et doivent se conformer aux critères spécifiés en Article 4.8.2. et Article 5.5.1. .

5.4.2

Tous les tournois de tir à l'arc sur cibles conformes à Article 4.8.2. doivent aussi compter pour l'octroi des records du Monde selon la définition de 5.2. Records du Monde -

5.4.3

Les records du Monde par équipe peuvent être établis lors de tournois pour lesquels il y a compétition entre au moins une (1) équipe nationale de trois (3) pays différents.

TAC 5.4 Tournois canadiens donnant droit à des records

TAC 5.4.1

Les tournois suivants sont considérés automatiquement comme des tournois donnant droit à des records canadiens :

- les Jeux olympiques et Jeux paralympiques
- les championnats du monde
- les tournois de classement mondial
- les championnats continentaux :
 - Championnats panaméricains;
 - Jeux panaméricains;
 - le Championnat multisites en salle des Amériques.
- les championnats canadiens
- les épreuves de sélection de l'équipe canadienne
- d'autres tournois majeurs:
 - les Jeux du Canada;
 - la Coupe Canada de l'Est;
 - la Coupe Canada de l'Ouest.
- Tout tournoi canadien enregistré auprès de Tir à l'arc Canada ou de World Archery.

TAC 5.4.2

Tous les tournois pour les disciplines de tir sur cible en plein air, tir sur cible en salle, et tir en campagne qui sont reconnus par Tir à l'arc Canada et enregistrés auprès de la World Archery ou de Tir à l'arc Canada doivent être admissibles pour la reconnaissance des records canadiens, à condition :

- qu'ils soient arbitrés par des juges approuvés par Tir à l'arc Canada ou par une autre association membre de la World Archery, et
- qu'ils se déroulent conformément aux règles de Tir à l'arc Canada.

TAC 5.4.4

Une approbation spéciale du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada peut être obtenue à l'avance pour faire compter les résultats à certaines compétitions canadiennes qui ne sont pas sur la liste de l'article 4.5.

Par exemple les duels dans le cadre d'une compétition de style Round Robin peuvent se qualifier pour les résultats si la compétition est approuvée.

La demande doit être faite par écrit au directeur exécutif de Tir à l'arc Canada au moins 30 jours avant la compétition.

5.5 Confirmation des records du Monde

5.5.1

Les records du Monde tirés lors des Jeux Olympiques et Paralympiques, les Championnats du Monde et les épreuves pour le classement mondial sont automatiquement confirmés aussitôt les scores rendus officiels. Les records obtenus au cours d'autres tournois en accord avec Article 4.8.2. doivent être confirmés par le Secrétaire Général.

5.5.1.1

Les pointages obtenus lors d'autres tournois doivent être envoyés au Secrétaire Général au plus tard dix (10) jours après la fin du tournoi.

Tout le monde peut réclamer un record mais la demande doit être accompagnée par la déclaration de l'Association Membre responsable du contrôle de l'organisation du tournoi avec indication des éléments suivants :

- le nom, la description, le lieu et la date du tournoi,
 - la confirmation que le tournoi était tiré selon les règlements de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc,
 - la confirmation que l'athlète (les athlètes) était membre d'une Association Membre au moment du record,
 - le nom, la nationalité et la catégorie de l'athlète (des athlètes).
 - la liste complète des résultats,
 - les détails sur le record réclamé accompagné de la ou des feuille(s) de pointage originale(s) ou de copies certifiées conformes,
- les détails de la classification internationale si un (des) athlète(s) para-archerie réclame(nt) un record du monde ou un record de para-archerie.

5.5.1.2

Le Secrétaire Général doit examiner les demandes pour les records du monde aussitôt qu'il les reçoit.

5.5.1.3

Si un record du monde devait être battu par un ou deux scores égaux le même jour alors les athlètes seraient déclarés co-détenteurs d'un record du monde.

Pour les épreuves par équipes mixtes si deux athlètes d'un même sexe tirent le même pointage de qualification, l'athlète qui a tiré le plus grand nombre de 10 et/ou de X sera déclaré détenteur du record. Si les deux athlètes ont tiré le même nombre de 10 et de X alors ils seront déclarés co-détenteurs avec les athlètes de l'autre sexe.

Pour les épreuves par équipes Femmes et par équipes hommes quand quatre (4) athlètes d'un même pays tirent l'épreuve de qualification dans une catégorie alors si les troisième et quatrième meilleurs athlètes de l'équipe tirent le même pointage de qualification, l'athlète qui a tiré le plus grand nombre de 10 et/ou de X sera déclaré détenteur du record. Si les deux athlètes ont tiré le même nombre de 10 et de X alors ils seront déclarés co-détenteurs du record avec les deux autres athlètes de l'équipe.

5.5.1.4

Les détenteurs de records du monde doivent recevoir un diplôme faisant état du pointage et du lieu du record.

TAC 5.5 Confirmation des records canadiens – Procédures

TAC 5.5.1

Les records canadiens doivent être confirmés par le ou la coordonnateur/trice des records de TAC.

TAC 5.5.2

Les demandes de records doivent être soumises à le ou la coordonnateur/trice des records de TAC dans les trente (30) jours suivant le tournoi en question. Les demandes de record doivent contenir :

- le nom de l'athlète et son numéro d'inscription à TAC;
- l'année de naissance de l'athlète;
- l'adresse postale de l'athlète;
- la discipline et la catégorie de tir (division, genre, âge);
- les spécifications du record demandé (distance(s) et / ou total);
- le nom, la description, l'emplacement et la date du tournoi;
- le nom de l'arbitre du tournoi;
- la copie de la feuille de pointage originale, signée par l'athlète et par la personne qui a rempli la feuille de pointage, ou par le second marqueur si l'athlète qui demande le record était le marqueur. Le nom du témoin ou du second marqueur devrait être imprimé lisiblement sur la feuille ou dans la demande de record.

TAC 5.5.3

Les records peuvent être accordés jusqu'à 180 jours après un tournoi si des preuves sont fournies en plus des informations ci-dessus. Ces preuves doivent se présenter sous la forme d'une déclaration attestant le record, signée par un arbitre qui a arbitré au tournoi ou par un organisateur du tournoi qui vérifie le record sur une copie de la feuille de pointage recueillie pendant le tournoi.

[Note de TAC : La World Archery accorde dix (10) jours pour les demandes de record du monde, et la demande doit être faite par l'entremise de Tir à l'arc Canada.]

TAC 5 5.4

Le ou la coordonnateur/trice des records doit ratifier une demande de record canadien immédiatement après sa réception. Le ou la coordonnateur/trice des records doit tenir à jour un livre des records avec copies des feuilles de pointage et des demandes de record.

TAC 5 5.5

Voir TAC 5.2.2 au sujet de l'enregistrement des pointages parfaits.

TAC 5 5.6

Les détenteurs de records canadiens individuels recevront une lettre de confirmation indiquant la date, l'emplacement, et spécifiant le(s) pointage(s) du record. Le président de Tir à l'arc Canada, ou la personne désignée pour le remplacer, doit signer la lettre.

TAC 5 5.7

Si on refuse un record à un athlète, il peut demander au coordonnateur/trice des records de TAC qu'un comité d'appel étudie le cas. Sur réception d'une telle demande, le ou la coordonnateur/trice des records doit immédiatement aviser le président de TAC qui doit réunir un comité d'appel, composé du président et de deux membres du comité de direction ou du conseil d'administration, ou présidents de comités. Le comité d'appel doit examiner la demande de record et émettre une décision par vote majoritaire dans les trente (30) jours suivant réception de la demande.

TAC 5 5.8

Tout adhérent à Tir à l'arc Canada peut contester un record qui a été accordé, dans les soixante (60) jours suivant son affichage sur le site Web de TAC. La contestation doit clairement identifier le record en question et les motifs de contestation, et devrait inclure toute la documentation d'appoint pertinente. Sur réception d'une telle contestation, le ou la coordonnateur/trice des records doit immédiatement aviser le président de TAC qui doit réunir un comité d'appel, conformément à l'article TAC 5 5.7.

5.6 Records Olympiques

5.6.1

Il y aura des records olympiques pour :

5.6.1.1

les individuels Femmes et hommes

- au cours de l'épreuve 70 m (72 flèches)

5.6.1.2

pour les équipes Femmes et hommes

- au cours de l'épreuve 70 m (3x72 flèches).

5.6.1.3

Pour les équipes mixtes : une femme et un homme :

- au cours de l'épreuve 70 m (2x72 flèches)

5.7 Confirmation des records Olympiques

5.7.1

Les records olympiques sont automatiquement confirmés dès que les scores sont rendus officiels.

TAC 5.8 Admissibilité aux records canadiens

TAC 5.8.1

Un athlète peut établir un record seulement dans la division d'équipement dans laquelle il s'est inscrit avant le début du tournoi.

TAC 5.8.2

On peut accorder à un athlète un record canadien pour un pointage dans un tournoi donné, pour n'importe quelle classe d'âge où il était admissible à s'inscrire (peu importe la catégorie d'âge dans laquelle il s'est réellement inscrit), à condition que les distances et les tailles des blasons de la classe d'âge pour laquelle le record est demandé soient identiques à celles tirées pour le pointage record en question.

TAC 5.8.3

Un record ne peut être réclamé que par ou au nom d'un athlète qui, au moment du tournoi en question, était un inscrit en règle de Tir à l'arc Canada et un citoyen canadien.

TAC 5.9 Publication des records canadiens

TAC 5.9.1

Les records de Tir à l'arc Canada doivent être publiés sur le Web de Tir à l'arc Canada dès que le ou la coordonnateur/trice des records de TAC signale un nouveau record.

Chapitre 6 - Médailles, trophées et distinctions

6.1 Médailles

6.1.1

Les médailles des championnats sont octroyées aux première, deuxième et troisième places de toutes les épreuves.

TAC 6.1 Médailles - Canada

TAC 6.1.1.

Des médailles de championnat doivent être décernées au premier, second et troisième de chaque épreuve.

TAC 6.1.1.1

Les médailles des championnats de Tir à l'arc Canada ne doivent pas être remises à d'autres compétitions que les championnats canadiens.

6.2 Prix et trophées

6.2.1

Pour les Championnats du Monde, les huit (8) meilleurs athlètes individuels de toutes les épreuves reçoivent un diplôme.

6.2.2

Pendant les championnats, les trois (3) meilleurs athlètes individuels reçoivent un prix pour l'épreuve de qualification.

6.2.2.1

Les organisateurs peuvent, à leur discrétion, décerner d'autres prix.

TAC 6.2 Prix et trophées - Canada

TAC 6.2.1

Les organisateurs peuvent remettre des diplômes ou autres formes de reconnaissance à leur entière discrétion.

TAC 6.2.1.1

Des certificats de participation devraient être remis à tous les participants de la catégorie U10.

TAC 6.2.3

La Coupe commémorative Fred Usher sera décernée aux gagnants par équipe de la Coupe commémorative Fred Usher. Une plaquette portant l'année et le nom de l'équipe, ou les noms des membres de l'équipe dans le cas d'une équipe individuelle, sera ajoutée au trophée.

TAC 6.2.4 (nouveau pour 2024)

Les épinglettes six-pour-soixante sont décernées aux athlètes qui :

- aux événements de tir à l'arc sur cible en salle enregistrés par Tir à l'arc Canada, obtiennent 60 points dans deux volées consécutives;
- aux événements de tir à l'arc sur cible en plein air enregistrés par Tir à l'arc Canada, obtiennent 60 points en une seule volée.

Les athlètes doivent payer pour ces épinglettes.

6.3 Distinctions

6.3.1

Les athlètes reçoivent une distinction lorsqu'ils établissent, pour la première fois, au cours des épreuves appropriées le pointage nécessaire.

6.3.1.1

Une seule distinction peut être réclamée pour chaque pointage.

6.3.2

Pour l'épreuve 1440, il y a les étoiles WA pour les pointages suivants :

6.3.2.1

Pour la division arc recourbé : étoile WA sur un fond en forme de bouclier :

WORLD ARCHERY STARS AWARD arc recourbé					
Etoile	Etoile sur fond noir	Etoile sur fond bleu	Etoile sur fond rouge	Etoile sur fond d'or	Etoile sur fond violet
Femmes et hommes 1000 points	1100 Points	1200 Points	1300 points	1350 points	1400 points

6.3.2.2

Pour la division arc à poulies : étoile World Archery sur un fond circulaire :

WORLD ARCHERY STARS AWARD – arc à poulies					
Etoile	Etoile sur fond noir	Etoile sur fond bleu	Etoile sur fond rouge	Etoile sur fond d'or	Etoile sur fond violet
Femmes et hommes 1000 points	1100 Points	1200 Points	1300 points	1350 points	1400 points

6.3.2.3

Pour les divisions U18 et 50+ arc recourbé et arc à poulies : étoile argentée :

SILVER STAR AWARD – Recourbé et poulies					
Etoile	Etoile sur fond noir	Etoile sur fond bleu	Etoile sur fond rouge	Etoile sur fond d'or	Etoile sur fond violet
Femmes et hommes 1000 points	1100 Points	1200 Points	1300 points	1350 points	1400 points

6.3.3

Pour les autres épreuves de tir sur cibles, il y a les distinctions cibles.

6.3.3.1

Ces épinglettes sont sur un arrière fond coloré circulaire pour les scores indiqués dans le tableau ci-après et pour les épreuves suivantes:

- épreuve 70 m (arc recourbé seulement),
- épreuve 900,
- épreuve 25 m,
- épreuve 18 m,

- épreuve 18 m (arc nu),
- épreuve arc à poulies 50 m (arc à poulies seulement),
- épreuve arc nu 50 m (arc nu seulement).

Distinction CIBLE arc recourbé + arc nu + arc à poulies						
<i>Cible</i>	<i>blanc</i>	<i>noir</i>	<i>bleu</i>	<i>rouge</i>	<i>doré</i>	<i>violet</i>
<i>épreuve 70m</i>	500	550	600	650	675	700
<i>épreuve 900</i>	750	800	830	860	875	890
<i>épreuve 25m</i>	500	525	550	575	585	595
<i>épreuve 18m</i>	500	525	550	575	575	595
<i>épreuve 18m (arc nu)</i>	480	500	520	540	550	560
<i>épreuve 50m arc à poulies</i>	500	550	600	650	675	700
<i>épreuve 50m arc nu</i>	480	500	550	600	625	640

6.3.3.2.

Les distinctions cible argent pour les classes U18 et 50+:

- pour l'épreuve 60 m (arc recourbé seulement).

Distinctions CIBLE ARGENT arc recourbé						
<i>cible</i>	<i>fond blanc</i>	<i>fond noir</i>	<i>fond bleu</i>	<i>fond rouge</i>	<i>fond doré</i>	<i>fond violet</i>
<i>épreuve 60m</i>	500	550	600	650	675	700

6.3.3.3.

Les athlètes ne peuvent réclamer qu'une seule distinction de chaque couleur et ce peu importe l'épreuve tirée.

6.3.4.

Pour l'épreuve pointe de flèche, il y a les épinglettes pointe de flèche World Archery:

6.3.4.1

Ces épinglettes sont remises comme suit pour la division arc recourbé :

WORLD ARCHERY ARROWHEAD BADGES - arc recourbé				
	24 cibles		48 cibles	
	<i>Hommes</i>	<i>Femme</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femme</i>
<i>Vert</i>	219	196	438	392
<i>Gris</i>	275	257	550	514
<i>Blanc</i>	309	293	618	586
<i>Noir</i>	333	320	666	640
<i>Or</i>	351	340	702	680

6.3.4.2

Ces épinglettes sont remises comme suit pour la division arc nu :

WORLD ARCHERY ARROWHEAD BADGES- Arc nu				
	24 cibles		48 cibles	
	<i>Hommes</i>	<i>Femme</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femme</i>
<i>Vert</i>	191	182	382	364
<i>Gris</i>	250	238	500	476
<i>Blanc</i>	287	272	574	544

Noir	315	295	630	590
Or	336	313	672	626

6.3.4.3

Ces épinglettes sont remises comme suit pour la division arc à poulies :

WORLD ARCHERY ARROWHEAD BADGES- Arc à poulies				
	24 cibles		48 cibles	
	Hommes	Femme	Hommes	Women
Vert	292	275	584	550
Gris	340	325	680	650
Blanc	367	352	734	704
Noir	387	373	774	746
Or	401	389	802	778

6.3.4.4

Seuls les U18 peuvent obtenir les pointes de flèche vertes et brunes pendant les épreuves qui leur sont spécifiques. Les U21 peuvent obtenir toutes les pointes de flèche puisqu'ils tirent les mêmes distances que les hommes et les Femmes.

TAC 6.3 Les prix de performance

TAC 6.3.0

Les prix de performance de la World Archery peuvent être accordés, sur demande, aux inscrits canadiens qui se qualifient.

- les étoiles de la WA sont fournies dans le cadre d'un programme permanent de Tir à l'arc Canada.
- d'autres les prix de performance peuvent être accordés au cas par cas, sur demande au bureau de Tir à l'arc Canada.

6.4 Épreuves pour l'obtention d'une distinction

6.4.1

Les Etoiles peuvent être obtenues pour des pointages atteints au cours d'une épreuve 1440 ou dans chaque épreuve d'une double épreuve 1440 lorsque celles-ci sont organisées conformément à 6.5. Demande pour une distinction.

6.4.2

Les distinctions peuvent être obtenues dans les tournois organisés par les Associations Membres et reconnus par la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc (voir 4.8. Reconnaissance officielle des tournois) pour lesquels l'Association Membre a payé les cotisations établies par la Commission Exécutive et dont le montant maximum est fixé par le Congrès.

6.5 Demande pour une distinction

6.5.1

Chaque année les distinctions sont envoyées selon leurs demandes à toutes les Associations Membres à l'exception des distinctions les plus prestigieuses.

6.5.1.1

Les distinctions les plus prestigieuses sont:

- Etoile 1350 et 1400,
- Etoile d'argent 1350 et 1400,
- Cible sur fond doré et fond violet

- *Cible d'argent sur fond doré et fond violet,*
- *Pointe de flèche sur fond doré.*

6.5.2

Les Associations Membres sont responsables de :

6.5.2.1

payer ses distinctions, à l'exception des plus prestigieuses qui sont gratuitement fournies par la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc.

6.5.2.2

Enregistrer le nom ou la description, l'endroit et la date du tournoi.

6.5.2.3

s'assurer que le tournoi a bien été tiré selon les règlements de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc.

6.5.2.4

vérifier que toutes les athlètes qui font la demande sont affiliés à une Association Membre au moment du tournoi

6.5.2.5

Vérifier que les feuilles de pointage originales ou leurs copies dûment certifiées qui accompagneront chaque demande sont correctes.

6.5.3

Les demandes de distinctions pour les plus hauts pointages doivent être envoyées au Secrétaire Général par les Associations Membres au nom de leurs membres.

6.5.3.1

Ces demandes doivent :

- *indiquer le nom et la catégorie du demandeur,*
- *indiquer le nom, le lieu et les dates du tournoi,*
- *être accompagnées d'un certificat de conformité avec Article 6.5.2.3. , Article 6.5.2.4. et Article 6.5.2.5. ,*
- *ainsi que des feuilles de pointage originales ou des copies dûment certifiées conformes et d'une liste de résultats complète.*

6.5.3.2

Une fois satisfait des documents reçus, le Secrétaire Général doit gratuitement envoyer les distinctions aux Associations Membres. Il doit publier périodiquement des listes des personnes ayant reçu ces distinctions.

TAC 6.5. Demandes pour des prix - Canada

TAC 6.5.1.

Tir à l'arc Canada ne conserve en stock que certains prix de performance, y compris :

- les étoiles de la WA.

TAC 6.5.2

Les participants sont responsables de se conformer à l'article 6.5.2. Toute demande sous-entend une déclaration à l'effet que les exigences ont été satisfaites et cela sera vérifié par Tir à l'arc Canada.

TAC 6.5.3

Les adhérents peuvent demander un prix de performance au coordonnateur/trice désigné/e de Tir à l'arc Canada (voir le site Web de TAC).

Chapitre 7 - Aménagement du terrain - épreuves de tir sur cibles

7.1 Disposition du terrain de tir

7.1.1

Le terrain de tir doit remplir les conditions suivantes :

7.1.1.1

Les coins du terrain doivent être à angle droit (90°) et chacune des distances mesurées avec précision à partir d'un point partant de la verticale du jaune de chaque blason jusqu'à la ligne de tir.

La tolérance pour les distances 90/70/60m +/- 30cm ; 50/40/30 m de +/- 15 cm ; 25/18 m +/- 10 cm.

TAC 7.1.1.1

La tolérance pour les distances 90/70/60/55 m +/- 30cm ; 50/45/40/35/30 m de +/- 15 cm ; 25/18 m +/- 10 cm.

7.1.1.2

En plein air, la ligne d'attente doit être tracée à au moins cinq (5) m derrière la ligne de tir et en salle, à au moins trois (3) m derrière celle-ci. Une ligne des médias doit être tracée un (1) mètre devant la ligne d'attente.

7.1.1.3

En plein air, les buttes de tir doivent être installées à un angle compris entre 10° et 15° de la verticale et en salle entre 0° et 10°. Sur une même ligne, toutes les buttes doivent présenter le même angle.

7.1.1.4

La ligne formée par les centres des blasons doit toujours paraître droite.

7.1.1.5

Tous les athlètes d'une catégorie doivent concourir sur le même terrain de tir.

7.1.1.6

Quand cela est possible, les athlètes doivent être répartis au nombre de trois (3) par butte de tir mais si le terrain ne le permet pas il ne pourra jamais, cependant, y en avoir plus de quatre (4) (nombre maximal autorisé).

7.1.1.7

Pour chaque butte de tir, il y aura, directement en face, un repère indiquant son emplacement sur la ligne de tir ainsi que son numéro à quatre (4) mètres devant la ligne de tir. Si deux athlètes ou plus tirent en même temps sur une même butte, les positions ou espaces de tir devront être indiqués sur la ligne de tir. Les organisateurs doivent leur garantir un espace minimal de quatre-vingt (80) cm chacun pour les épreuves en salle et de quatre-vingt-dix (90) cm chacun pour les épreuves en plein air. (Article 21.11.4. Livre 3)

7.1.1.8

Le terrain doit être divisé en couloirs de tir assez larges pour contenir au minimum une (1) butte de tir et au maximum quatre (4) d'entre elles. Ces couloirs doivent être indiqués par des lignes partant à angle droit de la ligne de tir à la ligne des buttes de tir.

7.1.1.9

Une ligne parallèle à la ligne de tir doit être tracée trois (3) mètres devant la ligne de tir.

7.1.1.10

Des barrières mises en place de manière à assurer correctement la sécurité des spectateurs tout en prenant en considération les distractions pouvant déranger les athlètes comme les déplacements des personnes derrière les buttes de tir.

En plein air, ces barrières doivent se trouver à au moins 20 m sur les côtés de la première et de la dernière butte de tir à 90 m mais cette distance peut être réduite en ligne droite à un minimum de 10 m aux extrémités de la ligne de tir ce qui tend à établir un écart d'environ 13 m de la ligne des buttes de tir quand celles-ci sont déplacées à 30 m. Ces barrières doivent se trouver à au moins 10 m derrière la ligne d'attente et à au moins 50 m derrière la ligne des buttes de tir à 90 m. La zone de sécurité ainsi délimitée augmente jusqu'à atteindre 110 m quand les buttes de tir sont déplacées à 30 m.

La distance de sécurité de 50 m peut être réduite si un système d'arrêt arrière adéquat (c'est-à-dire un système de filets convenable, un talus d'arrêt ou similaire) est érigé (pas de barrière ou de haies pénétrables). Ce système d'arrêt arrière doit être suffisamment haut pour arrêter les flèches ayant manqué le haut des buttes de tir à 90 m.

Pour le tir en salle quand la taille de la salle le permet, des barrières doivent être installées tout autour du terrain pour tenir les spectateurs à distance. Elles doivent être placées à au moins 10 m des extrémités de la ligne des buttes de tir et à au moins 5 m derrière la ligne d'attente. Il est interdit aux spectateurs de se trouver derrière la ligne des buttes de tir. Quand la taille de la salle ne nécessite pas la mise en place de barrières latérales, il ne peut pas avoir de spectateurs autorisés devant la barrière située derrière la ligne de tir.

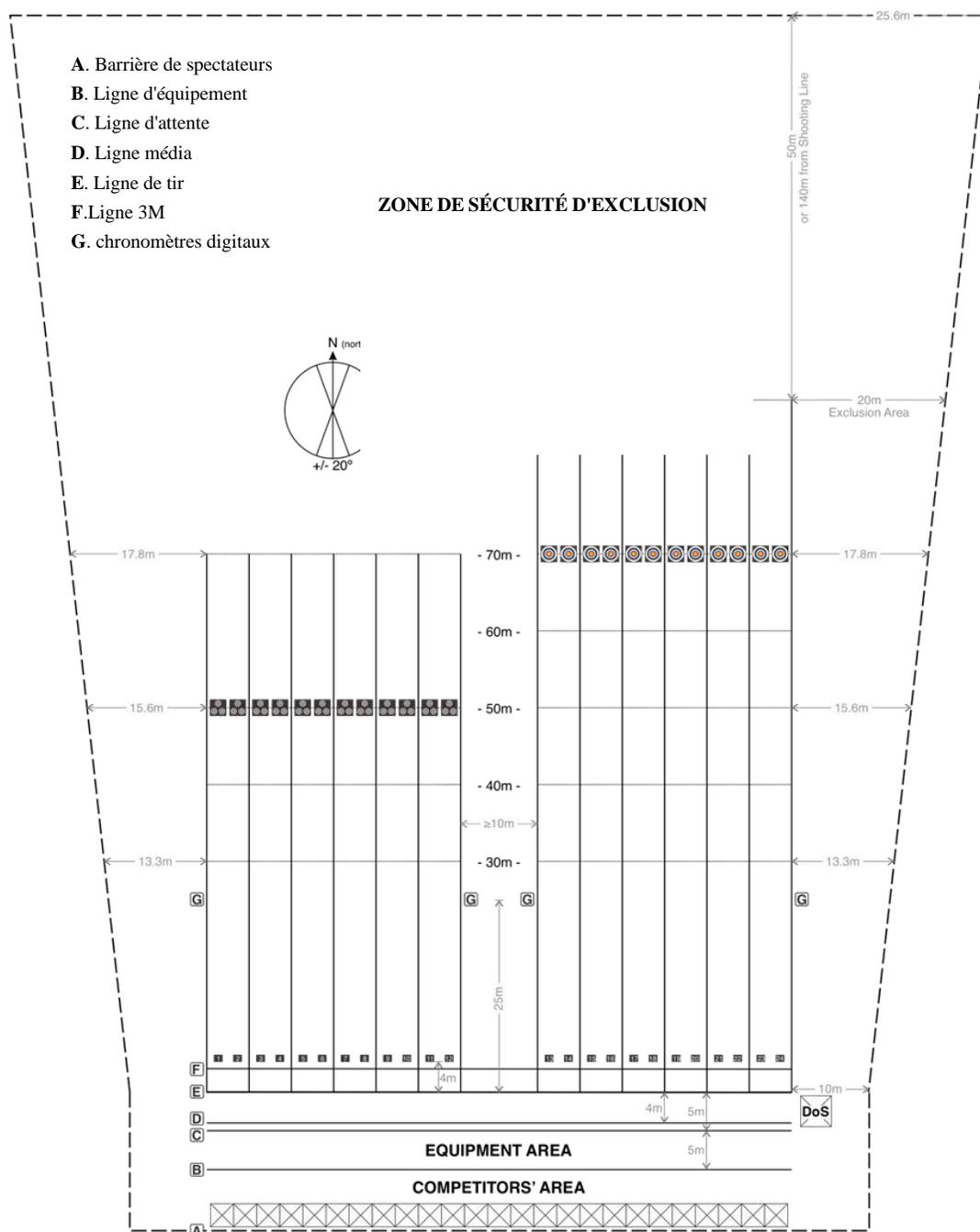


Image 1 : Disposition des terrains

7.1.1.11

Pour les épreuves éliminatoires, les buttes de tir doivent être disposées en paires rapprochées.

7.1.1.12

Pour les épreuves olympiques et les duels arc à poulies, les organisateurs doivent prévoir un terrain d'entraînement à côté du terrain de tir sur lequel les athlètes toujours en compétition peuvent s'entraîner pendant les épreuves éliminatoires et finales.

7.1.1.13

Pour les épreuves par équipe, une ligne clairement visible d'au moins trois (3) cm de large doit être tracée un (1) m derrière la ligne de tir.

7.1.1.14

Pour les épreuves par équipe, les organisateurs doivent délimiter une zone des athlètes derrière la ligne des 1 m prévoyant un espace raisonnable suffisant pour les trois athlètes et leur matériel ainsi qu'une zone des entraîneurs derrière la zone des athlètes. S'il y a assez de place, ils peuvent aussi délimiter une petite zone pour l'arbitre entre les deux équipes en compétition.

7.2 Équipement des sites et zones de pointage**7.2.1 Buttes de tir**

La taille de l'avant d'une butte de tir que celle-ci soit ronde ou carrée doit être assez large pour assurer que toutes les flèches la touchant ou manquant de peu la zone de pointage extérieure du blason y restent plantées. Les flèches touchantes doivent rester fichées dans la butte de tir pour permettre un bon marquage des pointages.

7.2.1.1

Les buttes de tir doivent être fermement attachées à des supports eux-mêmes solidement enfoncés dans le sol pour empêcher que les buttes de tir ne se renversent ou s'envolent. Toute partie de la butte de tir ou de son support qui pourrait endommager les flèches doit être protégée et une attention particulière portée lorsqu'il y a plus d'un blason utilisé pour que les flèches traversant la butte de tir ne soient pas endommagées par le support. Voir pour les représentations des buttes de tir (voir image 2: Outdoor target butt set-up) pour le plein air et (voir image 3: Indoor target butt set-up) pour la salle.

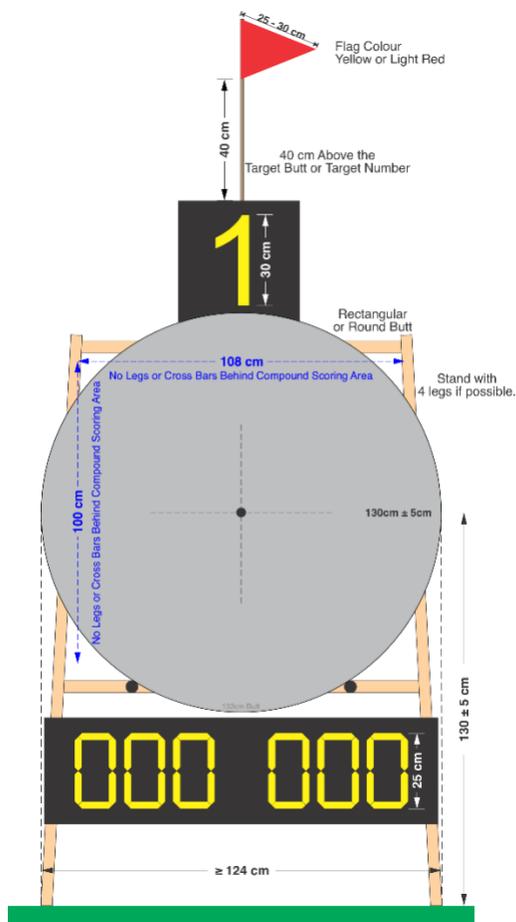


Image 2: Outdoor Target Butt Setup (AC version of Image)

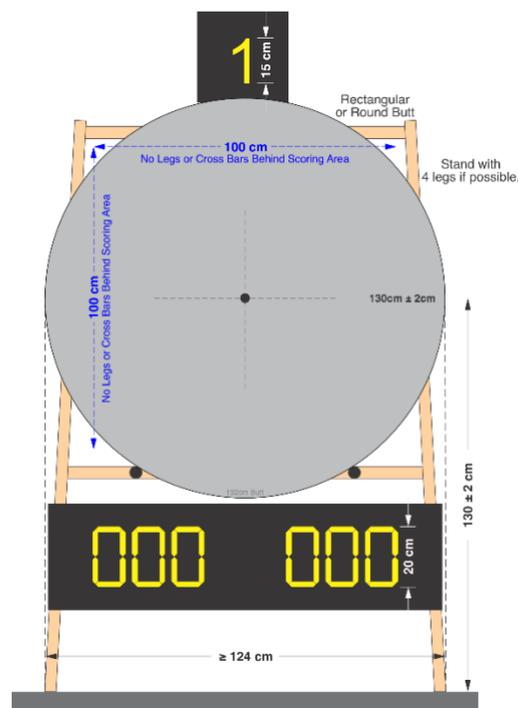


Image 3: Indoor Target Butt Setup (AC version of Image)

7.2.1.2

Chaque butte de tir doit être numérotée. Ces numéros doivent faire au minimum 30cm de haut (pour les épreuves en extérieur) et un minimum de 15cm (pour les épreuves en salle). Les numéros de buttes de tir doivent être fixés au-dessus ou en-dessous au centre de chaque butte de tir pour ne pas être sur le blason.

7.2.2 Blasons

Il existe quatre blasons pour le tir sur cibles en plein air :

- le blason 122 cm d'un diamètre de 122 cm,
- le blason 80 cm d'un diamètre de 80 cm,
- le blason 80 cm de six (6) anneaux (pour une disposition multiple avec des zones de pointage de 5 à 10),
- le blason touché/manqué pour l'épreuve académique.

Il existe dix blasons pour le tir sur cibles en salle :

- le blason de 60cm de diamètre,
- le blason triangulaire triple de 60cm,
- le blason vertical triple de 60 cm,
- le blason de 40cm de diamètre,
- le blason triangulaire triple de 40 cm,
- le blason vertical triple de 40 cm,
- le blason triangulaire triple R de 40cm,
- le blason triangulaire triple C de 40cm,
- le blason vertical triple C de 40cm,

- le blason vertical triple R de 40cm.

Seuls les blasons fabriqués sous licence de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc (World Archery) peuvent être utilisés pour les compétitions officielles World Archery.

7.2.2.1

Description :

Les blasons de 122 cm, 80 cm, 60 cm et 40 cm sont divisés en cinq zones concentriques de différentes couleurs partant du centre comme suit : jaune (or), rouge, bleu clair, noir et blanc. Chacune de ces zones est elle-même divisée en deux parties d'une même largeur par une fine ligne de manière à ainsi former dix zones de pointage mesurées à partir du centre du jaune ces zones font :

- 6.1 cm sur les blasons de 122 cm,
- 4 cm sur les blasons de 80 cm,
- 3 cm pour ceux de 60cm et
- 2 cm pour ceux de 40cm.

Toutes les lignes de séparation des zones doivent se trouver à l'intérieur de la zone de pointage la plus élevée. Il n'y a pas de ligne de séparation entre le bleu clair et le noir et entre le noir et le blanc. La ligne délimitant la partie extérieure de la zone blanche doit se trouver entièrement dans la zone de pointage. La largeur des lignes fines de séparation et de la ligne extérieure ne doit pas dépasser 2 mm. Le centre du blason doit être indiqué par un petit "+" (une petite croix). Les lignes de cette petite croix ne doivent pas dépasser 1 mm de large et 4 mm de long. Pour départager les égalités et aider au classement, les blasons présentent un anneau intérieur (anneau du 10, marqué X sur les feuilles de pointage) de 6.1 cm pour ceux d'un diamètre de 122 cm et de 4 cm pour ceux d'un diamètre de 80 cm. Pour les épreuves arc à poulies en salle, l'anneau du 10 est de 3 cm pour les blasons de 60cm et de 2 cm pour ceux de 40cm.

- *En plein air, le blason de 80 cm à 6 anneaux peut être utilisé aux distances de 50 m, 40 m et 30 m. Les anneaux ont la même dimension que sur les blasons de 80 cm sauf que les zones de pointage de 4 à 1 ont été retirées. La zone de pointage la plus basse est donc le bleu clair d'une valeur de 5 points.*
- *En salle, les blasons triples peuvent être utilisés comme suit. (pour l'épreuve de duels en salle, le blason triple de 40 cm R et C est utilisé). Ils ont respectivement les mêmes dimensions que les blasons 60 cm et 40 cm sauf que les zones de pointage 5 à 1 ont été retirées. La zone de pointage la plus basse est donc le bleu clair d'une valeur de 6 points. Chaque disposition comporte trois petits blasons sur un fond blanc arrangés à la verticale ou symétriquement en triangle les centres respectivement bas à gauche, au centre en haut et en bas à droite ou alignés à la verticale. Les centres des jaunes doivent être séparés d'environ 32 cm pour les cibles de 60 cm et de 22 cm pour ceux de 40 cm. Il existe une différence entre les blasons triples normaux et les blasons triples de 40 cm R (pour, arc recourbé) et C (pour arc à poulies). Le blason triple de 40cm (qu'il soit triangulaire ou vertical) sera différent au niveau de la taille de l'anneau du 10 : le blason 40 cm R- aura un anneau du 10 de 40 mm tandis que le C- aura un anneau du 10 de 20 mm, le blason triple combiné présentera ces deux anneaux du 10.*

TAC 7.2.2.1

Description et utilisation des blasons

- et ... épreuve 1440 en plein air - le blason de 80cm à 6 anneaux et le blason entier de 80cm peuvent être utilisés à 30m, 25m et 20m (distances courtes) pour les U15 et U13 .
- et ... épreuve 1440 en plein air - le blason à ~~5 anneaux~~ ou à 6 anneaux de 80cm ainsi que le blason entier de 80cm peuvent être utilisés à 25m et 20m (distances les plus courtes) pour les U15 et U13
- et ... épreuve à 18m en salle - le blason triple de 40cm ainsi que le blason entier 40cm peuvent être utilisés à 18m, et le blason triple de 60cm ainsi que le blason entier de 60cm peuvent être utilisés pour l'Arc recourbé et l'Arc nu U15, et toutes les catégories U13.
- et... épreuve de duels en salle - mis à part aux compétitions de la World Archery, les blasons triples ou entiers de 40cm (et les blasons triples ou entiers de 60cm pour l'Arc recourbé et l'Arc nu U15, et toutes les catégories U13) peuvent être utilisés.

7.2.2.2 Valeurs et spécifications des couleurs :

Valeurs pointages	Couleurs	Echelle Pantone
10	jaune	107U
9	jaune	107U
8	rouge	032U
7	rouge	032U
6	bleu clair	306U
5	bleu clair	306U
4	noir	Process Black
3	noir	Process Black
2	blanc	-
1	blanc	-

7.2.2.3

Tolérance dans les mesures :

En plein air, les blasons seront mesurés en utilisant le diamètre de chaque cercle séparé entourant les zones de pointage. La tolérance dans ces mesures ne pourra dépasser + / - 1 mm pour les zones 10, 9 et 8 et de + ou - 2 mm pour les autres zones mesurées en passant par le centre.

Zone	Diamètres en cm.		Tolérance en mm ±
	122	80	
10 Intérieur	6.1	4	1
10	12.2	8	1
9	24.4	16	1
8	36.6	24	1
7	48.8	32	2
6	61	40	2
5	73.2	48	2
4	85.4	56	2
3	97.6	64	2
2	109.8	72	2
1	122	80	2

En salle, les blasons seront mesurés en utilisant le diamètre de chaque cercle séparé entourant les 10 zones de pointage. La tolérance dans ces mesures ne peut dépasser + / - 1 mm pour les zones 10, 9 et 8 et de + ou - 2 mm pour les autres zones mesurées en passant par le centre.

Zone	Diamètres en cm.		Tolérance en mm ±
	60	40	
Arc à poulies (C-) 10	3	2	1
Arc classique (R-) 10	6	4	1
9	12	8	1
8	18	12	1
7	24	16	2
6	30	20	2
5	36	24	2
4	42	28	2
3	48	32	2
2	54	36	2
1	60	40	2

Pour la division arc à poulies, seul l'anneau du 10 intérieur marquera 10, le reste de la zone de pointage du jaune marquera 9 pourvu que la division arc à poulies W1 avec des athlètes utilisant des viseurs arc recourbé se servent de l'anneau du 10 arc recourbé de 4cm.

Blason, voir dessin (image 4: 1-10 Scoring Zones Target Face).

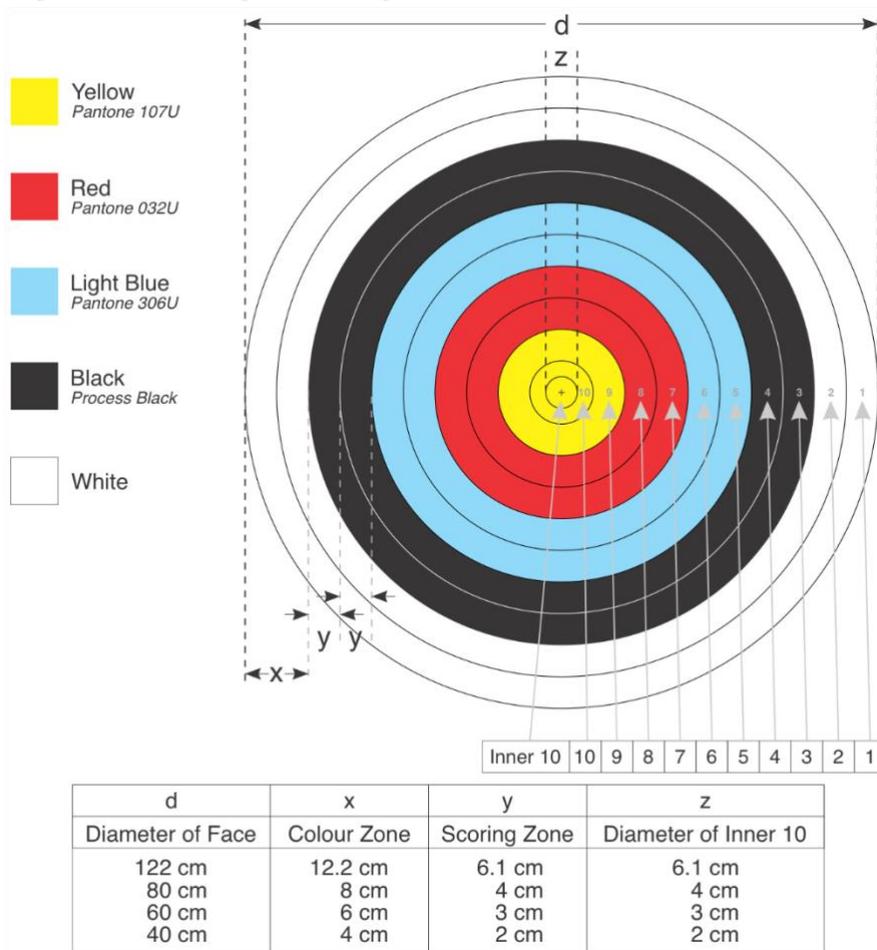


Image 4: 1-10 Zones des pointages

TAC 7.2.2.3

re : pointage de tir sur cible en salle

Pour toutes les catégories de tir ayant des divisions Arc à poulies (sauf la division para-arc à poulies W1) au Canada...

Pour les épreuves à 18m et 25m en salle :

- le blason Arc à poulies doit être utilisé; OU
- si le blason combiné est utilisé :
- seul le petit dix marque 10 pour l'Arc à poulies, le reste de la zone pointage jaune doit compter 9;
- ceci inclut :
 - toutes les classes d'âge
 - la division Arc à poulies
 - la division Arc à poulies illimité
 - la division Arc à poulies «pointeaux fixes»
 - (division Chasseur)

Pour la division Para-Arc à poulies W1, dont les athlètes utilisent des mires d'arc recourbé ...

Pour les rondes à 18m et 25m en salle :

- le blason Arc recourbé doit être utilisé; OU

- si le blason combiné est utilisé le gros dix Arc recourbé doit compter 10, le reste de la zone pointage jaune doit compter 9;

Pour l'épreuve canadienne 300 en salle :

- Pour toutes les catégories le blason combiné doit être utilisé : le petit dix doit compter "X" avec valeur 10;
 - le gros dix doit compter 10 et
 - le reste de la zone pointage jaune doit compter 9.

(Voir l'image 4 : 1-10 Zones de pointage du blason).

7.2.2.4

Le blason touché/manqué de l'épreuve académique :

7.2.2.4.1

Le blason de l'épreuve académique est un blason touché/manqué de deux (2) zones : une zone de (tir) touché et une zone de (tir) manqué.

7.2.2.4.2

La zone de touché du blason à 70 m mesure 24,4 cm de diamètre.

7.2.2.4.3

La zone de touché est de couleur jaune (pantone 107U).

7.2.2.4.4

La zone de manqué est de couleur rouge (pantone 032U).

7.2.2.5.

Matériau des blasons :

Les blasons peuvent être en papier ou en tout autre matériau approprié. Tous les blasons d'une même catégorie de compétition doivent être de même couleur et de même fabrication (d'un même matériau).

7.2.3

Taille des blasons aux différentes distances et disposition des blasons pour le plein air.

Le blason de 122 cm doit être utilisé aux distances de 90 m, 70 m, 60 m (et 50 m pour les U18 et les 50+ Femmes). Le blason de 80 cm doit être utilisé aux distances de 50 m, 40 m et 30 m sauf pour l'épreuve arc standard.

7.2.3.1

Le centre du blason doit être à 130 cm au-dessus du sol. La tolérance pour cette mesure est de +/- 5 cm.

7.2.3.2

Pour une disposition de blasons multiples triangulaires (5 ou 6 anneaux) à 50 m, 40 m et 30 m ou pour une disposition de blasons à quatre (4) centres, la distance maximale pour le centre du blason le plus haut est de 172 cm et la distance minimale pour le centre du blason le plus bas est de 90 cm au-dessus du sol. La distance minimale entre les zones de pointage de deux (2) blasons positionnés à une même hauteur est de deux (2) cm.

7.2.3.3

Pour une disposition horizontale de blason à trois (3) centres (5 anneaux) ceux-ci doivent être placés à 130 cm (+/-5 cm) au-dessus du sol. La distance minimale entre les zones de pointage est de deux (2) cm.

7.2.3.4

Disposition des blasons pour les épreuves de duels arc à poulies:

les blasons de 80 cm à six (6) anneaux doivent être disposés de la manière suivante :

- pour les épreuves éliminatoires (pas de tir en alternance), un (1) blason doit être placé horizontalement sur le côté gauche du centre (trois (3) flèches à tirer par l'athlète de gauche) et un (1) blason sur le côté droit du centre (trois (3) flèches à tirer par l'athlète de droite).
- Pour les finales (tir en alternance), un (1) blason par butte de tir.
- Pour les Equipes et les Equipes Mixtes, chaque équipe disposera d'une (1) butte de tir avec deux (2) blasons placés horizontalement sur la butte de tir, un (1) blason pour trois (3) flèches (Equipe) ou deux (2) flèches (Equipe Mixte)

(voir image 5: 2 x 5-10 Scoring Zones Target Face)). Les athlètes d'une équipe peuvent choisir le blason sur lequel ils tirent tant qu'ils tirent trois (3) flèches (Equipe) ou deux (2) flèches (Equipe Mixte) par blason

- Pour les Equipes et les Equipes Mixtes, les tirs de barrage se tirent sur un (1) seul blason.

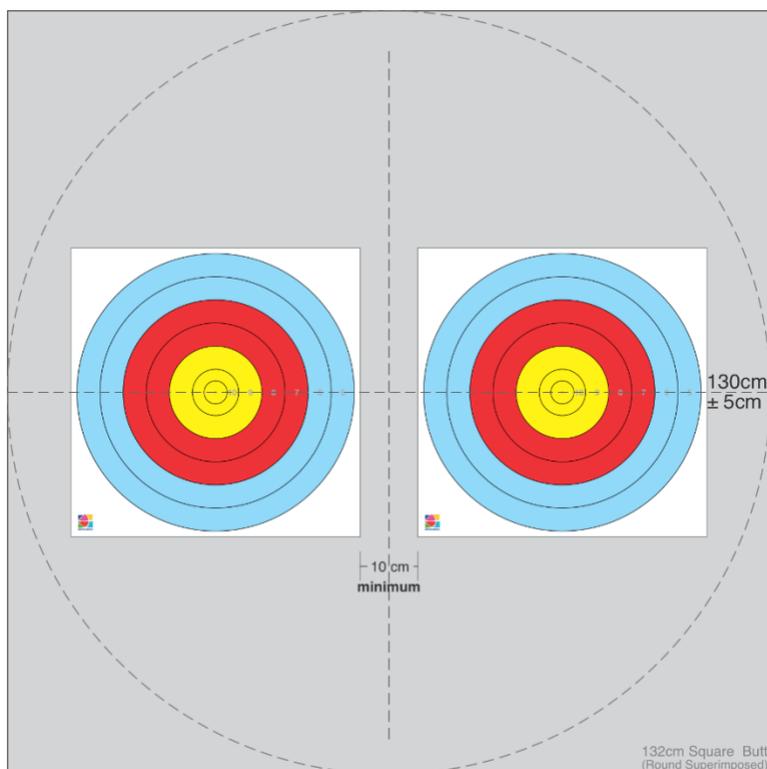


Image 5: 2 x 5-10 Scoring Zones Target Face

7.2.3.5

L'utilisation des blasons à six (6) anneaux pour toutes les autres compétitions relève du choix des organisateurs qui peuvent permettre aux athlètes d'une même classe et division de tirer sur des blasons d'un type différent. Pour les championnats du monde et autres compétitions internationales, le blason à six (6) anneaux est obligatoire sauf pour la W1.

TAC 7.2.3

Taille du blason à diverses distances et positionnements de blasons en plein air et ... le blason de 122cm doit être utilisé pour :

- les longues distances de l'épreuve 1440 pour les U15 et U13–
 - U15: 50m & 40m
 - U13: 30m & 25m
- toutes les distances de
 - l'épreuve canadienne 900
 - l'épreuve canadienne 1200
- les épreuves 720 pour l'Arc recourbé et l'Arc nu.
- et ... le blason de 80cm doit être utilisé pour
- les distances courtes de l'épreuve 1440 pour les U15 et U13 –
 - U15: 30m & 20m
 - U13: 25m & 20m
- les épreuves 720 pour toutes les divisions d'arc à poulies

- toutes les distances de l'épreuve 900 T2S

TAC 7.2.3.1

sauf.....

- sauf quand des tableaux de pointage sont utilisés sur la butte de tir (voir image 9 :Livres 3 Appendice 1)

TAC 7.2.3.2 ...

aussi ... le blason multiple à centre triangulaire (5 ou 6 anneaux) peut être utilisé (ainsi que le blason entier simple de 80cm) pour :

- les distances courtes de 30m, 25m et 20m de l'épreuve 1440 pour les U15 et U13;
- les épreuves Arc à poulies 720 aux distances appropriées.

TAC 7.2.3.3

et ... le positionnement horizontal à trois centres (5 anneaux) peut être utilisé (ainsi que le blason entier simple de 80cm) pour les distances courtes de 25m et 20m de l'épreuve 1440 pour les U15 et U13.

7.2.4.

Taille des blasons aux différentes distances et disposition des blasons pour la salle.

Pour le tir sur cibles en salle à 25 m, des blasons de 60 cm sont utilisés et pour le tir à 18 m, des blasons de 40 cm.

7.2.4.1

Épreuves et blasons :

Pour les épreuves de duels en salle, les blasons triples de 40 cm sont utilisés. Pour les épreuves éliminatoires et finales, les blasons doivent être placés en paires sur chaque butte de tir. Les blasons triples verticaux sont obligatoires pour les championnats du monde de tir sur cibles en salle. Les organisateurs peuvent choisir d'utiliser des blasons simples ou des blasons triples pour toutes les autres compétitions et donc permettre aux athlètes d'une même classe et d'une même division de tirer sur des types de blasons différents.

7.2.4.1.1

Disposition pour un seul blason ou une paire de blasons.

Le centre d'un blason simple ou le centre du blason du milieu pour un blason triple vertical doit être à 130 cm au-dessus du sol. En cas d'utilisation de blasons triples triangulaires, cette mesure se réfère à la hauteur des deux centres du bas du blason. Pour les paires, la distance minimale entre les zones de pointage des deux blasons doit être de dix (10) cm. Pour les blasons de 60 cm, la distance entre les deux zones de pointage doit être d'un minimum de deux (2) cm.

7.2.4.1.2

Disposition pour quatre (4) blasons simples de 40 cm ou triples triangulaires.

Pour les quatre (4) blasons de 40 cm, la hauteur maximale des centres des blasons supérieurs est de 162 cm au-dessus du sol. Les centres des blasons les plus bas doivent être à 100 cm minimum au-dessus du sol. Pour les blasons triples triangulaires de 40 cm, la hauteur maximale se réfère au centre supérieur des blasons triples et la hauteur minimale aux centres inférieurs des blasons triples. La distance minimale entre les zones de pointage de deux blasons à la même hauteur est de dix (10) cm. Chaque blason doit être placé dans son quart de butte de tir (voir image 6: 4 x 4 40cm Target Face for Indoor) et (image 7: 4 x 4 Triple Triangular Face for Indoor)).

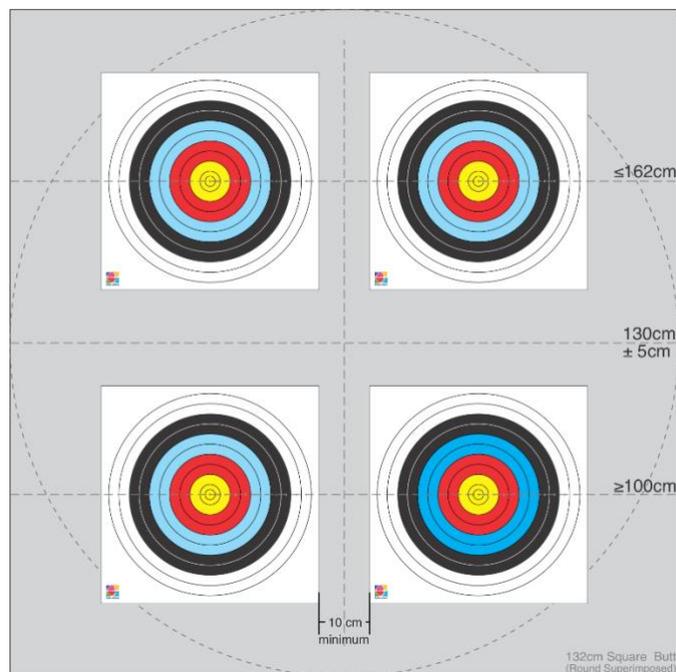


Image 6: 4 x 4 40cm Target Face for Indoor (AC version of Images)

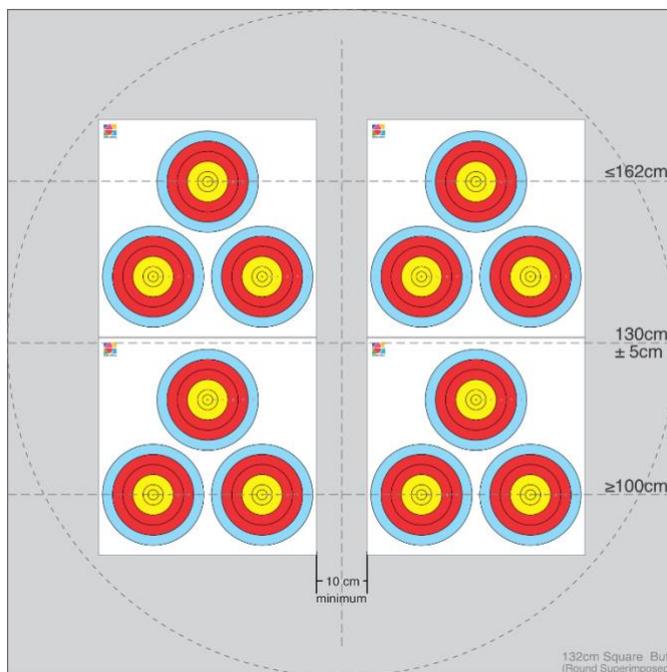


Image 7: 4 x 4 Triple Triangular Face for Indoor (AC version of Images)

7.2.4.1.3

Disposition de quatre (4) et deux (2) blasons triples verticaux de 40 cm.

Pour les quatre (4) blasons triples verticaux de 40 cm, les centres du milieu doivent être à 130 cm au-dessus du sol.

Avec quatre (4) blasons triples verticaux, l'espace minimum entre les zones de pointage des troisièmes et quatrièmes colonnes doit être de dix (10) cm. Et la distance maximale entre les zones de pointage des colonnes 1 et 2 et des colonnes 3 et 4, de deux (2) cm.

Avec deux blasons triples verticaux (épreuves individuelles et par équipe), l'espace minimum entre les zones de pointage de chaque colonne doit être de 25 cm.

Avec un blason triple vertical placé à l'horizontal (pour les tirs de barrages des équipes), le centre du blason doit être à 130 cm au-dessus du sol.

7.2.4.1.4

La tolérance dans ces mesures pour le positionnement des blasons ne doit pas dépasser +/- 2 cm.

TAC 7.2.4

Taille du blason à diverses distances et positionnements de blasons en salle

- à 25m, le blason de 60cm doit être utilisé.
- à 18m:
- le blason de 40cm doit être utilisé pour les catégories suivantes :
 - toutes les catégories 50+, Senior, U21 et U18, et
 - la catégorie U15 Arc à poulies
- le blason de 60cm doit être utilisé pour les catégories suivantes :
 - les catégories U15 Arc recourbé et U15 Arc nu
 - toutes les catégories U13
- la catégorie U10 peut utiliser n'importe quelle taille de cible qui convient aux participants.

TAC 7.2.4.1

et pour les épreuves de duels en salle :

- le blason entier de 40cm ou le blason triple de 40cm doivent être utilisés pour :
 - toutes les catégories 50+, Senior, U21 et U18, et
 - la catégorie U15 Arc à poulies.
- le blason entier de 60cm ou le blason triple de 60cm doivent être utilisés pour :
- les catégories U15 Arc recourbé et U15 Arc nu, et
- toutes les catégories U13.

7.2.5 Équipement de contrôle des temps.

Signaux visuels et acoustiques.

Le directeur de tir (voir Article 10.1.1.) doit contrôler :

- le début et la fin de chaque période de tir avec un simple sifflet ou tout autre appareil émettant un signal sonore.
- les périodes de tir au moyen de chronomètres digitaux, de lumières, de drapeaux, de panneaux et/ou tout autre indicateur visuel en complément de l'indicateur sonore mentionné ci-dessus.

7.2.5.1

Dans le cas d'une légère discordance entre les indicateurs sonore et visuel, l'équipement de contrôle des temps sonore prévaut.

7.2.5.2

Les équipements suivants peuvent être utilisés :

- *des lumières :*
 - *de couleur rouge, jaune et verte dans cet ordre descendant (rouge en haut). Ils doivent être synchronisés et à aucun moment, il ne peut y avoir deux couleurs allumées en même temps. Pour les championnats, les lumières doivent être reliés au système de contrôle des temps sonore de manière à ce que, simultanément, au premier son émis, les lumières deviennent rouges et les chronomètres digitaux indiquent zéro (0).*
- *Des chronomètres digitaux :*
 - *quand le contrôle des temps s'effectue au moyen de chronomètres digitaux, les chiffres qui y figurent doivent être d'au moins 20 cm de haut et être clairement visibles jusqu'à 100 m de distance. Les chronomètres digitaux doivent pouvoir être arrêtés et remis à 0 très rapidement et à tout moment, ils doivent fonctionner selon le principe de décompte du temps (compte-à-rebours) et répondre aux mêmes paramètres (d'installation) que ceux requis pour les lumières.*
 - *Si les organisateurs prévoient d'utiliser des chronomètres digitaux, les lumières ne sont plus obligatoires.*
 - *Mais si, toutefois, ils utilisent les deux systèmes ceux-ci devront être synchronisés et en cas de discordance, les chronomètres digitaux seront privilégiés.*
- *Les signaux visuels doivent être placés des deux côtés du terrain et, si nécessaire, dans une zone de séparation entre les buttes de tir pour les distances inférieures à 30 m pour que tous les athlètes qu'ils soient droitiers et gauchers puissent clairement les voir depuis la ligne de tir.*
- *Des indicateurs d'ordre de tir pour les duels :*
 - *pour les duels tirés en alternance, les organisateurs doivent prévoir des lumières vertes/rouges séparées ainsi que les chronomètres séparés (ou tout autre indicateur visuel) un pour chaque athlète afin de clairement indiquer celui qui doit tirer.*
- *Matériel d'urgence :*
 - *quand le contrôle des temps se fait de manière électronique, les organisateurs doivent prévoir des panneaux, des drapeaux ou tout autre indicateur manuel en cas de défaillance du matériel.*
 - *Quand le contrôle des temps se fait de manière manuelle en utilisant des panneaux ceux-ci doivent faire au moins 120 cm x 80 cm, être assez solides pour résister au vent et faciles à (re)tourner rapidement pour montrer l'un ou l'autre côté. Un des côtés doit être vert et l'autre jaune.*
- *Pour les épreuves internationales, les lumières ou les chronomètres digitaux et l'équipement d'urgence sont obligatoires.*

7.2.6**Équipements divers**

Les équipements mentionnés dans les textes d'application ci-après sont obligatoires pour les épreuves internationales et sont recommandés pour les autres grands tournois.

7.2.6.1

Tous les athlètes doivent porter un numéro d'athlète.

7.2.6.2

Si tous les athlètes ne tirent pas en même temps, un dispositif indiquant l'ordre de tir dont les lettres doivent être assez grandes pour être clairement visibles de toutes les positions de tir.

7.2.6.3

Un tableau d'affichage pour les totaux cumulés à la fin de chaque volée et ce pour, au minimum, les cinq (5) meilleurs athlètes de chaque catégorie et le pointage de coupure après les qualifications.

7.2.6.4

Pour l'épreuve éliminatoire, un totaliseur des pointages à trois chiffres à afficher en dessous de chaque butte de tir.

7.2.6.5

Pour les épreuves finales, des tableaux de scores commandés à distance, un (1) par athlète (ou équipe) assez grand pour afficher les pointages des trois (3) flèches individuelles et le pointage total ou encore les sets pour chaque duel. Ils doivent aussi pouvoir afficher les noms et pays des athlètes pour les individuels et pour les équipes, leur pays.

7.2.6.6

Pour les épreuves finales, des abris placés près des buttes de tir pour les arbitres, les marqueurs et les agents des athlètes.

7.2.6.7

Des fanions en tissu léger et d'une couleur facilement repérable (telle que le jaune) pour indiquer la direction du vent. Ils doivent être placés 40 cm au-dessus de chaque centre ou au-dessus de chaque numéro sur toutes les buttes de tir - selon celui qui est le plus haut. Les dimensions pour les fanions sont : 30 cm maximum et 25 cm minimum.

7.2.6.8

Des manchons à air placés des deux côtés du terrain plus un dans la zone de séparation au milieu du terrain si les organisateurs en ont prévu une. Ils devront être installés à entre 2,5 et 3,5 m au-dessus du sol entre la ligne de tir et la ligne de cibles et devront être les manchons officiels World Archery.

7.2.6.9

Une plate-forme surélevée équipée de sièges (chaises) pour le directeur de tir.

7.2.6.10

Un système audio et des radios sans fil.

7.2.6.11

Sur les terrains de tir autres que le terrain des finales ou la zone des finales sur le terrain principal, un nombre suffisant de chaises ou de bancs derrière la ligne d'attente pour les athlètes, les responsables des équipes, les entraîneurs et les autres officiels.

Les chaises pour les arbitres (offrant une protection adéquate selon les conditions climatiques) placées de manière appropriée le long de la ligne d'attente sur les terrains des épreuves de qualification et éliminatoires.

7.2.6.12

Pour les épreuves finales seulement, un système d'affichage des pointages automatique.

CHAPITRE 8 – AMÉNAGEMENT DU TERRAIN – TIR EN CAMPAGNE

8.1 Disposition des parcours

8.1.1

Les parcours de tir en campagne doivent être aménagés pour que les pas de tir et les cibles soient accessibles facilement, sans difficulté excessive, danger ou perte de temps. Ils doivent être aussi concentrés que possible.

8.1.1.1

La distance à pied depuis la zone centrale (de rassemblement) à la cible la plus éloignée ne doit être supérieure à 1 km ou 15 minutes à une allure de marche normale.

8.1.1.2

Les concepteurs des parcours doivent préparer des chemins sur lesquels les arbitres et le personnel médical peuvent se déplacer en toute sécurité et qui permettent le transport du matériel de rechange pendant le tir.

8.1.1.3

Les parcours ne doivent pas être tracés à plus de 1800 m au-dessus du niveau de la mer et la différence maximale de dénivellation entre le point le plus haut et le point le plus bas d'un parcours ne doit pas être supérieure à 100 m.

8.1.1.4

Les cibles décrites doivent être disposées de la manière la plus variée possible tout en utilisant le terrain de manière optimale. Pour les épreuves des finales, les organisateurs doivent placer deux buttes de tir côte à côte pour chaque cible sur lesquelles un blason de 60 cm ou de 80 cm est utilisé.

8.1.1.5

Pour toutes les cibles, un pas de tir à chaque distance doit être placé pour permettre à au moins deux (2) athlètes de tirer en même temps de part et d'autre du pas de tir.

8.1.1.6

Pour les parcours à des distances connues, les distances seront marquées sur des pas de tir de couleurs différentes en fonction des catégories :

- *bleu pour les arcs nus, les U18 arc recourbé et les U18 arc à poulies,*
- *rouge pour les arcs recourbés et les arcs à poulies,*
- *jaune pour les U18arc nu.*

TAC 8.1.1.6

De plus, d'autres catégories canadiennes tirent depuis chaque pas de tir

Pas de tir jaune 5m-40m	Pas de tir bleu 5m-50m	Pas de tir rouge 10m-60m
Senior, 50+: Arc long U18: Arc nu U15, U13 toutes catégories	U18 : Arc recourbé, Arc à poulies U21, Senior, 50+ Arc nu Senior, 50+ Arc Instinctif (WA Traditionnelle)	U21, Senior, 50+ : Arc recourbé, Arc à poulies Senior : Arc à poulies illimité, Arc à poulies «pointeaux fixes», (Chasseur)

*- Instinctive (WA Traditional)

8.1.1.7

Les tolérances sont :

- *pour les distances de 15 m et moins de +/- 25 cm,*
- *pour les distances entre 16 et 60 m +/- 1m.*

Cependant, les distances indiquées en 8.1.1.10. Unité pour le parcours des connues peuvent être modifiées de +/- 2 m. La distance correcte doit toutefois être indiquée sur le pas de tir.

Les distances doivent être mesurées en l'air à environ 1,5/2 m au-dessus du sol avec tous les types d'instruments de mesure possibles tant qu'ils satisfont les tolérances.

8.1.1.8

Pour respecter les buttes de tir et les blasons :

8.1.1.8.1

Les buttes de tir doivent présenter une marge pour que toutes les flèches marquantes y soient plantées.

8.1.1.8.2

A aucun moment, un blason ne peut être placé à moins de 15 cm du sol.

8.1.1.8.3

Peu importe le terrain, les buttes de tir doivent toujours être placées le plus à la perpendiculaire possible de la ligne de vision des athlètes en position au pas de tir afin que ceux-ci puissent voir l'ensemble du blason.

8.1.1.8.4

En tout temps l'entièreté de la zone de pointage doit être visible d'une hauteur de 150cm

8.1.1.9 Unité pour les parcours à distances inconnues

Nombre de cibles 12 cibles par unité Min - Max #	Diamètre des blasons de tir en campagne en cm	Pas jaune Arc nu U18 Arc droit* (en mètres)	Pas bleu Arc recourbé U18, Arc à poulies U18, , Arc instinctif*traditionn el (en mètres)	Pas rouge Arc recourbé et arc à poulies (en mètres)
2-4	20	5 à 10	5 à 10	10 à 15
2-4	40	10 à 15	10 à 20	15 à 25
2-4	60	15 à 25	15 à 30	20 à 35
2-4	80	20 à 35	30 à 45	35 à 55

* - Instinctive (WA Traditional)

8.1.1.9.1

Les distances pour les blasons de même taille doivent varier entre la plus longue, la moyenne et la plus courte et il est recommandé d'utiliser différentes tailles de buttes de tir.

8.1.1.10 Unité pour le parcours à distances connues

Nombre de cibles 12 cibles par unité Min - Max #	Diamètre des blasons de tir en campagne en cm	Pas jaune U18 Arc nu Arc droit* (en mètres)	Pas bleu Arc recourbé U18 Arc à poulies U18 Arc Instinctif* (traditionnel) (en mètres)	Pas rouge Arc recourbé et arc à poulies (en mètres)
3	20	5, 10, 15	5, 10, 15	10, 15, 20
3	40	10, 15, 20	15, 20, 25	20, 25, 30
3	60	20, 25, 30	30, 35, 40	35, 40, 45
3	80	30, 35, 40	40, 45, 50	50, 55, 60

* - Instinctive (WA Traditional)

8.1.1.10.1

Les distances établies peuvent être, si nécessaire, modifiées de +/- 2 m, la nouvelle distance mesurée devra être affichée sur le pas de tir. Pour les épreuves à distances connues, il est recommandé d'utiliser deux (2) blasons de 60 cm.

8.1.1.11 Épreuves éliminatoires

L'épreuve éliminatoire consiste à tirer six (6) cibles à des distances connues par duel. Chaque groupe de six (6) cibles présentera une combinaison de toutes les tailles de blason (20/40/60/80) et toutes les distances seront indiquées par des

panneaux (courte/moyenne/longue). Les organisateurs disposeront le parcours en prenant en considération le site, le terrain et le paysage.

8.1.1.12 Épreuves finales (et quart de finales par équipes)

Les demi-finales et les finales consistent à tirer quatre (4) cibles à des distances connues à chaque duel, les distances seront marquées. Pendant les finales, les cibles peuvent être placées au bon vouloir des organisateurs qui prendront en compte le terrain, le site et le paysage. Toutes les tailles de blasons (20/40/60/80) doivent être utilisées, les distances seront diverses (courte, moyenne, longue).

8.1.1.12.1

Pour les équipes mixtes tirant sur un blason de 20 cm, chaque équipe doit tirer sur une disposition 2x2, une flèche dans chaque.

8.1.1.13

Toutes les cibles doivent être numérotées successivement de 1 à 24. Les athlètes doivent pouvoir clairement voir les panneaux des numéros et identifier les cibles. Ceux-ci devront être placés 5 à 10 mètres avant les pas de tir pour toutes les cibles.

8.1.1.14

Les numéros des cibles doivent aussi servir de zone d'attente pour les pelotons attendant leur tour de tirer. Les membres d'un peloton en train de tirer à une cible peuvent se déplacer devant le panneau de numéro pour fournir si nécessaire de l'ombre ou encore pour repérer le vol des flèches. Les personnes dans la zone d'attente doivent pouvoir voir si quelqu'un se trouve au pas de tir.

8.1.1.15

Les organisateurs doivent placer des panneaux directionnels disposés judicieusement et à intervalles réguliers de manière à assurer un déplacement facile et sûr tout au long du parcours.

8.1.1.16

Ils doivent ériger des barrières sur le parcours - quand cela est nécessaire - pour garder les spectateurs en sécurité à bonne distance tout en leur offrant la meilleure vue possible de la compétition. Seules les personnes dûment accréditées peuvent passer ces barrières pour se rendre sur le parcours.

8.1.1.17

Il faut pour la zone de rassemblement :

- un système de communication permettant de contacter le président de la commission des arbitres ainsi que les organisateurs du tournoi,
- un abri adéquat pour les officiels des équipes,
- un abri séparé pour le jury d'appel et le président de la commission des arbitres;
- un abri gardé pour le matériel des athlètes et l'équipement de rechange,
- Les organisateurs doivent aussi prévoir des cibles d'entraînement pour les jours de la compétition près de la (des) zone(s) de rassemblement pour les athlètes,
- Des rafraîchissements,
- des toilettes.

8.1.1.18

Le(s) parcours doi(ven)t être terminé(s) et prêt(s) à être inspecté(s) au moins 16 heures avant le début des tirs. Pour les championnats du monde, il(s) doi(ven)t être prêt(s) tout comme les détails des modifications prévues pour les épreuves éliminatoires et finales, le matin de l'avant-veille du début des tirs.

8.2 Équipement des sites et zones de pointage

8.2.1

Le blason de tir en campagne.

Il existe quatre (4) blasons pour le tir en campagne :

- le blason de 80 cm
- le blason de 60 cm
- le blason de 40 cm
- le blason de 20 cm.

Seuls les blasons fabriqués sous licence de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc (World Archery) peuvent être utilisés pour les compétitions officielles World Archery.

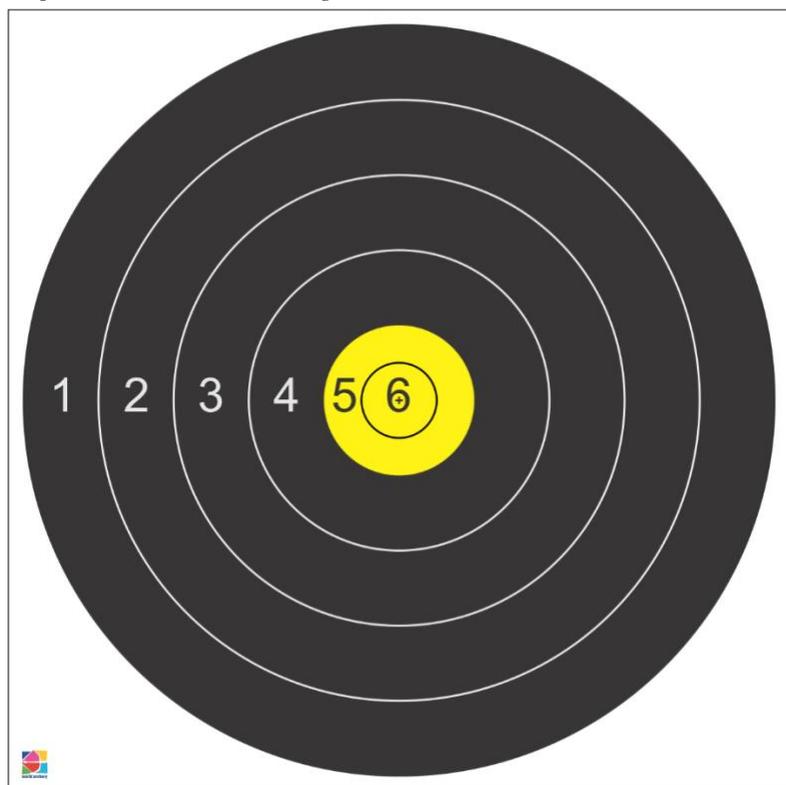
8.2.1.1

Description.

Le blason de tir en campagne est composé d'un centre jaune et de quatre zones de pointage d'une même taille. La zone jaune est divisée en deux zones de pointage.

L'anneau central marque 6 et la zone jaune extérieure 5.

Les deux zones doivent être séparées par une ligne noire d'une épaisseur maximale de 1mm. Le reste du blason est noir. Les quatre autres zones de pointage doivent être séparées par des lignes blanches d'une épaisseur maximale de 1mm. Il n'y a pas de ligne de division entre le jaune et le noir. Les lignes de division sont inscrites dans la zone de pointage la plus haute. Le centre du blason est marqué "+" (une petite croix) dont les lignes ne doivent dépasser 1 mm d'épaisseur et 4 mm de longueur.



représentation d'un cible de tir en campagne

8.2.1.2

Diamètre du blason et des zones de pointage en cm						
Couleur	Zones	Diamètre				Tolérances ± (mm)
		20	40	60	80	
Jaune	6	2	4	6	8	1
Jaune	5	4	8	12	16	1
Noir	4	8	16	24	32	1

Noir	3	12	24	36	48	2
Noir	2	16	32	48	64	2
Noir	1	20	40	60	80	2

8.2.1.3

Disposition des blasons.

- *Les blasons de 20 cm et de 40 cm peuvent être placés sous n'importe quel angle pourvu qu'il soit toujours évident pour l'athlète de savoir sur quel blason et dans quelle colonne il doit tirer.*
- *Les blasons de 20 cm doivent être placés en quatre colonnes verticales de trois soit douze par butte de tir.*
- *Les blasons de 40 cm doivent être placés quatre par butte de tir.*
- *Les blasons de 60 cm : pour les épreuves à des distances connues, nous recommandons une disposition double soit deux blasons dont les centres doivent être positionnés pour que les deux athlètes aient à tirer la même distance.*

CHAPITRE 9 – AMÉNAGEMENT DES TERRAINS – TIR 3D

9.1 Disposition des parcours

9.1.1

Les parcours de tir 3D doivent être aménagés pour que les pas de tir et les cibles soient accessibles facilement, sans difficulté excessive, danger ou perte de temps. Ils doivent être aussi concentrés que possible.

9.1.1.1

La distance à pied depuis la zone centrale (de rassemblement) à la cible la plus éloignée ne doit être supérieure à 1 km ou 15 mn à une allure de marche normale.

9.1.1.2

Les concepteurs des parcours doivent préparer des chemins sur lesquels les arbitres et le personnel médical peuvent se déplacer en toute sécurité et qui permettent le transport du matériel de rechange pendant le tir.

9.1.1.3

Les parcours ne doivent pas être tracés à plus de 1800 m au-dessus du niveau de la mer et la différence maximale de dénivellation entre le point le plus haut et le point le plus bas d'un parcours ne doit pas être supérieure à 100 m.

9.1.1.4

Les cibles doivent être disposées de manière à permettre, tout en tenant compte que les distances sont toutes inconnues, un maximum de variété ainsi que la meilleure utilisation possible du terrain afin de créer un juste équilibre entre distance et taille de la zone de pointage.

9.1.1.5

Pour les petites cibles, les organisateurs doivent placer deux (2) ou quatre (4) cibles les unes à côté des autres.

9.1.1.6

Les cibles doivent être placées de manière à présenter la cible complète à tous les athlètes.

9.1.1.7

Distances de tir - distances inconnues seulement :

9.1.1.7.1

Pas de tir rouges:

- Femmes et hommes arc à poulies,
distance maximale: 45 m,
distance minimale: 5 m.

9.1.1.7.2

Pas de tir bleus:

- Femmes et hommes arc nu,
 - Femmes et hommes arc droit,
 - Femmes et hommes arc Instinctif (WA Traditionnelle),
- distance maximale: 30 m,
distance minimale 5 m.

9.1.1.7.3

Il existe différentes tailles de cibles 3D. Le parcours doit incorporer une variété de tailles de cibles placées aux distances appropriées.

9.1.1.8

Toutes les cibles doivent être numérotées successivement de 1 à 24. Les athlètes doivent pouvoir clairement voir les panneaux des numéros et identifier les cibles. Ceux-ci devront être placés 5 à 10 mètres avant les pas de tir pour toutes les cibles.

9.1.1.8.1

Les numéros des cibles doivent aussi servir de zone d'attente pour les pelotons attendant leur tour de tirer. Les membres d'un peloton en train de tirer à une cible peuvent se déplacer devant le panneau indicateur du numéro de cible pour fournir si nécessaire de l'ombre ou encore pour repérer le vol des flèches. Les personnes dans la zone d'attente doivent pouvoir voir si quelqu'un se trouve au pas de tir.

9.1.1.9

Quand le pas de tir se libère, le peloton peut s'avancer vers le piquet avec la représentation de l'animal qui sert alors de deuxième zone d'attente jusqu'à ce que la cible soit totalement dégagée.

9.1.1.10

Les organisateurs doivent placer des panneaux indicateurs disposés judicieusement et à intervalles réguliers de manière à assurer un déplacement facile et sécuritaire entre les cibles tout au long du parcours.

9.1.1.11

Ils doivent ériger des barrières sur le parcours - quand cela est nécessaire - pour garder les spectateurs en sécurité à bonne distance tout en leur offrant la meilleure vue possible de la compétition. Seules les personnes dûment accréditées peuvent passer ces barrières pour se rendre sur le parcours.

9.1.1.12

Il faut pour la zone de rassemblement :

- *un système de communication permettant de contacter le président de la commission des arbitres, la commission des arbitres, le délégué technique et les organisateurs du tournoi,*
- *un abri adéquat pour les officiels des équipes,*
- *un abri séparé pour le jury d'appel, le président de la commission des arbitres et le délégué technique,*
- *un abri gardé pour le matériel des athlètes et l'équipement de rechange.*
- *Les organisateurs doivent aussi prévoir des cibles d'échauffement pour les jours de compétition près de la zone de rassemblement,*
- *le terrain d'entraînement peut être aussi utilisé comme terrain d'échauffement,*
- *des toilettes,*
- *des rafraîchissements.*

9.1.1.13

Les parcours doivent être terminés et prêts à être inspectés au moins 16 heures avant le début des tirs. Pour les championnats, ils doivent être prêts le matin de l'avant-veille de la compétition exception faite des parcours modifiés.

TAC 9.1 Disposition du parcours – tir 3D canadien en plein air

En général, la disposition d'un parcours 3D devrait respecter l'intention de l'article WA 9.1 Disposition du parcours, moyennant les exceptions suivantes :

[Note de TAC : les références de la WA aux positions de gauche et de droite des archers qui tirent par paires ne s'appliquent pas au tir 3D canadien.]

TAC 9.1.1.5

Les petites cibles animalières peuvent être disposées indépendamment ou par deux. Les archers qui tirent depuis le piquet peuvent viser n'importe lequel des deux animaux.

TAC 9.1.1.6

Les cibles animalières doivent être placées de manière à présenter la zone vitale entière de pointage aux archers. Le positionnement peut être divisé en quartiers et des parties de l'animal peuvent être masquées par des obstacles, mais la zone vitale entière doit être visible depuis la position de l'archer à moins d'un (1) m du piquet (en plein air) ou à la position de tir (en salle).

TAC 9.1.1.7

Distances de tir :

- Piquet orange - Distance maximale de 50 verges :
 - Illimité (Senior, 50+, U21);
 - Pointeaux fixes;
 - Distance connue (Known Senior).
- Piquet vert – Distance maximale de 40 verges:
 - Illimité (60+, U18);
 - Chasseur;
- Piquet blanc – Distance maximale de 30 verges:
 - Distance connue (Known) (U15, U13);
 - Arc nu (Senior);
 - Arc instinctif (traditionnel pour WA) (Senior);
 - Arc long (Senior);
 - Traditionnel (50+, U21, U18, U15, U13).

9.2 Equipement des sites et zones de pointage

9.2.1

Les cibles 3D.

Les parcours ne se tirent qu'à des distances inconnues sur des cibles 3D qui sont en trois dimensions et représentent une grande variété de formes de tailles différentes. Le nombre de cibles utilisées, leurs tailles respectives ainsi que la taille des zones de pointage ne sont pas standardisés. Les lignes séparant les zones de pointage font partie de la zone de pointage la plus élevée.

La couleur des cibles varie en fonction de la cible choisie.

9.2.2

Zones de pointage.

La cible est divisée en quatre zones de pointage (11, 10, 8 et 5).

Une flèche qui touche la ligne de séparation entre deux zones de pointage ou la bordure de la zone de pointage marque la valeur la plus élevée.

- *11 points, petit cercle au centre de l'anneau du 10 (environ 25% de la zone de l'anneau du 10).*
- *10 points, large cercle dans la zone vitale,*
- *8 points, zone vitale en dehors du cercle de 10 points.*
- *5 points, reste de la zone du corps colorée.*
- *Un touché de la corne ou du sabot ou autre zone définie comme non marquante, qui ne touche pas la zone du corps colorée, un ricoché ou tout autre manqué marque comme un manqué (M). Un touché de la queue ou des ailes d'une cible représentant un oiseau est une flèche marquante. Une flèche passant au travers de la corne ou du sabot ou d'une autre zone définie comme non marquante mais qui touche une zone de pointage marquera la valeur de l'endroit où elle touche la zone de pointage. Une flèche passant au travers de la corne ou du sabot ou d'une autre zone définie comme non marquante mais qui ne touche pas une zone de pointage marquera comme manqué (M).*

9.2.3

Représentation des animaux.

Les organisateurs doivent placer à environ 5 - 10 m du pas de tir, un piquet présentant la photo de la cible incluant les lignes et la position des zones de pointage respectives.

TAC 9.2.3

nonobstant 9.2.3 ...

...l'image doit seulement montrer le contour des zones vitales (zone 8).

TAC 9.2.3.1

Les images des cibles qui ont des zones de pointage multiples doivent montrer les zones vitales marquantes.

TAC 9.3 Disposition du parcours – tir 3D canadien en salle

Les parcours 3D en salle sont disposés dans un ou plusieurs terrains de grandes installations intérieures (arénas, salles d'exposition, etc.) avec un arrangement de cibles 3D et d'obstacles artificiels qui représentent en général des caractéristiques de plein air (arbres, meules de foin, clôtures, etc.)

TAC 9.3.1.

Les terrains doivent être arrangés de telle manière que les positions de tir soient disposées le long d'une ligne de tir clairement définie depuis laquelle tous les archers sur ce terrain doivent tirer seulement dans la direction des cibles. La ligne de tir doit être rectiligne et sans déviation.

TAC 9.3.2

Les positions de tir sont en général regroupées par groupes de 3 ou 4, de telle manière que :

- chaque position de tir correspond à une cible spécifique;
- les athlètes peuvent tirer de chaque position de tir, passant tour à tour dans chacune des 3 ou 4 positions de tir/cibles pendant chaque volée de tir.

TAC 9.3.3.

Toutes les cibles et leurs positions de tir correspondantes doivent être numérotées successivement, et les terrains seront étiquetés A, B, C, et D, ou A, B et C.

- Les numéros à côté des cibles devraient mesurer au moins 20cm.

TAC 9.3.4

Les directions de tir depuis chaque position de tir vers la cible désignée ne devraient pas croiser d'autres directions de tir (à savoir qu'il ne doit pas y avoir de tir croisé).

TAC 9.3.5

Les cibles tel que décrit dans l'article 9.2.1 doivent être disposées dans un ordre qui doit tenir compte du fait qu'il y a des distances inconnues seulement, pour permettre une variété maximale et la meilleure utilisation des obstacles, avec un bon équilibre entre les distances et les tailles des zones de pointage.

- Le parcours devrait avoir une diversité de cibles, grosses, moyennes et petites, avec au maximum deux cibles plus petites qu'un renard sur chaque parcours.
- les petites cibles animalières peuvent être placées séparément ou par deux. Quand les cibles sont par deux, les archers peuvent tirer sur n'importe lequel des deux animaux.

TAC 9.3.6

Les cibles animalières doivent être placées de manière à présenter la zone vitale entière de pointage aux archers. Le positionnement peut être divisé en quartiers et des parties de l'animal peuvent être masquées par des obstacles, mais la zone vitale entière doit être visible depuis la position de tir, moyennant un déplacement raisonnable de l'archer.

TAC 9.3.7

Distances de tir :

Ligne orange - Distance maximale 50 verges :

- Illimité (Senior, 50+ et U21);
- Illimité (60+, U18);
- Pointeaux fixes;
- Distance connue (Known)(Senior, U18);
- Chasseur

Ligne blanche — Distance maximale de 30 verges :

- Distance connue (Known) (U15, U13);
- Arc nu (Senior);
- Arc instinctif (traditionnel pour WA) (Senior);
- Arc long (Senior);
- Traditionnel (50+, U21, U18, U15, U13).

TAC 9.3.8

Les installations devraient inclure les deux terrains 3D et au moins une zone d'entraînement aux distances marquées.

TAC 9.3.9.

Des barrières appropriées doivent être placées autour des terrains, partout où c'est nécessaire, pour prévenir les entrées non autorisées sur le terrain et garder les spectateurs à une distance sécuritaire, tout en leur permettant de voir le mieux possible la compétition.

- Il devrait y avoir des zones pour les spectateurs, au moins 10 mètres derrière les lignes de tir.

TAC 9.3.10

Des lumières, drapeaux, sifflets ou autres appareils sonores et de communications doivent être disponibles pour contrôler le tir.

TAC 9.4 Disposition du parcours du Grand Prix**TAC 9.4.1**

Le parcours du Grand Prix doit être disposé de la manière suivante :

TAC 9.4.1.1

Dans la campagne, un stade ou un aréna, avec une distance sécuritaire ou des barrières derrière les cibles et autour du terrain.

TAC 9.4.1.2

Des barrières appropriées doivent être placées autour du parcours, partout où c'est nécessaire, pour garder les spectateurs à une distance sécuritaire, tout en leur permettant de voir le mieux possible la compétition. Seules les personnes ayant l'accréditation appropriée doivent être autorisées sur le parcours à l'intérieur des barrières;

TAC 9.4.1.3

Les centres ou les anneaux du 11 devraient être marqués par les juges avant la compétition.

TAC 9.4.1.4

Le DdT doit avoir choisi les cibles pour le Grand prix et l'ordre dans lequel elles doivent être tirées, pour pouvoir le présenter aux juges lors de leur inspection du parcours avant le premier jour de tir. Notez que vous devrez avoir au moins 14 cibles différentes, plus des cibles de remplacement, pour chaque piquet de tir.

TAC 9.4.1.5

Les cibles telles que décrites à l'article 9.2.1 doivent être disposées dans un ordre qui doit tenir compte du fait qu'il y a des distances inconnues seulement, pour permettre une variété maximale et la meilleure utilisation du terrain ou des obstacles, avec un bon équilibre entre les distances et les tailles des zones de pointage.

TAC 9.4.1.6

Au moins deux piquets ou positions de tir définies de chaque couleur représentant les positions de tir pour chaque groupe;

TAC 9.4.1.7

Les cibles doivent être disposées à diverses distances partout sur le terrain de telle manière que plusieurs cibles puissent être désignées et tirées depuis chaque piquet;

TAC 9.4.1.8

N'importe quelle cible peut être désignée pour être tirée par un groupe, mais en aucun cas on ne peut désigner de cible qui se trouve plus loin que la distance maximale du piquet;

TAC 9.4.1.9

La zone du Grand Prix devrait contenir :

- un système de communications pour gérer les duels et informer les participants et les spectateurs;
- un appareil (ou système) de communication reliant la commission des juges, le délégué technique et les organisateurs;

- un abri adéquat pour les participants et les officiels;

CHAPITRE 10 – CONTRÔLE DES TIRS ET SÉCURITÉ DANS LE TIR SUR CIBLES

10.1

Un directeur de tir (DdT) sera nommé.

10.1.1

Dans la mesure du possible, il devra être arbitre. Il ne doit pas participer au tir.

10.1.2

Les organisateurs peuvent, s'ils l'estiment nécessaire, nommer des assistants au directeur de tir pour l'aider à exécuter tous ses devoirs.

10.2

Le directeur de tir doit prendre et faire respecter toutes les mesures de sécurité qu'il considère nécessaires. Il a pour responsabilités :

10.2.1

De contrôler le tir, réguler la durée des volées et l'ordre dans lequel les athlètes doivent occuper la ligne de tir.

10.2.2

De contrôler l'usage du matériel audio, les activités des photographes et des spectateurs de manière à ce que les athlètes ne soient pas dérangés.

10.2.3

De s'assurer que les spectateurs restent bien derrière les barrières délimitant le site.

10.2.4

En cas d'urgence, le directeur de tir doit donner une série d'au moins cinq (5) signaux sonores pour signaler l'arrêt immédiat des tirs. Si pour une raison ou une autre, le tir est suspendu en cours de volée, il devra annoncer la reprise des tirs par un (1) seul signal.

10.2.5

Le directeur de tir peut, dans des circonstances exceptionnelles et en accord avec les arbitres, prolonger le temps limite de tir. Toute réglementation particulière à cet effet doit être annoncée aux athlètes avant d'entrer en vigueur et, dans ce cas, la liste des résultats définitifs doit faire état et expliquer les raisons de la réglementation. En cas d'utilisation d'un système de contrôle des temps visuel, l'avertissement des 30 secondes ne peut pas être modifié.

10.2.6

Les photographes et les cameramen formés et nommés par la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc doivent travailler dans la zone des spectateurs délimitée par les barrières et décrite en Article 7.1.1.10. . Le délégué technique déterminera leur position, il sera aussi responsable des mesures de sécurité. Ces personnes doivent porter un uniforme spécial World Archery indiquant leur droit de se trouver à cet endroit.

TAC 10.2.6

Les photographes, journalistes, et personnalités qui se trouvent sur le terrain de tir, le parcours et les zones d'entraînement doivent être escortés par un arbitre ou un officiel désigné,

TAC 10.3 (nouveau pour 2024)

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés sur le terrain de tir lors des événements de tir à l'arc sur cible, de tir à l'arc en campagne et de tir à l'arc 3D.

TAC 10.3.1 (nouveau pour 2024)

Les animaux de service ou de soutien sont autorisés sur le terrain de tir avec les restrictions suivantes :

- L'animal est attaché et ne peut pas interférer avec l'événement;
- L'animal n'est pas autorisé dans la zone de la ligne de tir pendant que les athlètes tirent.

ANNEXE TAC 3.1 — CALENDRIER DE ROTATION DES CHAMPIONNATS CANADIENS

Les championnats canadiens sur cible en plein air, en campagne et en plein air 3D sont organisés selon un calendrier approuvé par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada. Cela laisse aux provinces le temps de confirmer que les clubs accueillent les championnats en leur nom. La province est l'organisatrice de la compétition et devrait collaborer avec le club pour organiser un événement réussi.

2024 NB	2025 AB	2026 ON	2027 MB	2028 QC
2029 NÉ	2030 SK	2031 IPÉ	2032 CB	2033 NB

ANNEXE TAC 3.2 - RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR SUR CIBLE EN PLEIN AIR

TAC 3.18.7.0

Les championnats canadiens ne doivent pas être organisés simultanément avec d'autres championnats ou tournois, sauf :

TAC 3.18.7.0.1

Le championnat canadien de tir sur cible en plein air et le championnat Parcours en campagne peuvent être organisés ensemble de sorte qu'ils partagent la même cédule, mais en aucune circonstance on ne doit diviser la compétition pour aucune catégorie.

TAC 3.18.7.1 Championnat canadien sur cible en plein air

Le Championnat canadien sur cible en plein air se déroulera selon le format suivant :

- Pratiques officielles et inspection de l'équipement suivi de la Coupe Fred Usher (Jour 1) ;
- Qualifications (Jour 2):
 - Une (1) épreuve individuelle de qualification/classement 720 :
 - ◆ Conformément aux articles [TAC 4.5.1.5 à TAC 4.5.1.7](#) et à l'[article 13.4., Livre 3.](#)
- Éliminatoires et finales (Jour 3):
 - Duel individuel :
 - ◆ Conformément à l'[article TAC 4.5.1.4.](#) et à l'[article 13.4., Livre 3.](#)
 - Pas de coupure, tous les concurrents passent aux éliminations.
 - ◆ Les duels éliminatoires/de médailles ne seront organisés que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
 - ◆ Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus lors de l'épreuve de qualification dans les catégories comptant moins de trois concurrents.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les championnats de tir à l'arc sur cible s'appliquent à l'exception des divisions exclues (voir l'article TAC 3.21) ;
- Toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent sauf U10.

ANN 3.2.1 Évènements

Les championnats canadiens sur cible en plein air se déroulent conjointement avec les événements suivants :

- Championnats canadiens sur cible en plein air ;
- Championnats canadiens de tir en campagne ;
- Coupe commémorative Fred Usher;
- Nouvelle compétition optionnelle:
 - Conçue par le comité organisateur et approuvée par comité de direction de Tir à l'arc Canada.

ANN 3.2.2

Le Programme des événements du Championnat canadien de tir sur cible en plein air doit être cédulé tel que convenu par le comité exécutif de Tir à l'arc Canada et le comité organisateur. En plus des épreuves de tir, les activités suivantes doivent être programmées :

- une nouvelle compétition optionnelle,
- des événements sociaux,
- un stage des juges nationaux,
- une ou plusieurs réunions d'information sur le tournoi;
- une inspection de l'équipement;
- l'assemblée générale annuelle de Tir à l'arc Canada;
- une réunion du conseil d'administration,
- la remise des médailles.

ANN 3.2.3 Inscription

ANN 3.2.3.1

Des frais d'inscription séparés s'appliqueront pour chacun des événements : Championnat sur cible en plein air, Coupe Fred Usher, Parcours en campagne et autres nouveautés.

ANN 3.2.3.2

Les frais d'inscription doivent être fixés par le comité organisateur et doivent être approuvés par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

ANN 3.2.3.3

Le formulaire d'inscription doit inclure un avis qu'un code vestimentaire est en vigueur au Championnat et qu'il doit être respecté. Le formulaire d'inscription, ou la confirmation d'inscription envoyée aux participants avant le Championnat, doit indiquer où on peut trouver des références aux règles régissant le code vestimentaire. Si le comité organisateur a un site web, les règles régissant le code vestimentaire doivent y être affichées.

ANN 3.2.3.4 Invités

(voir Article 2.2.10, Livre 1 re Invités)

Les Invités peuvent s'enregistrer et tirer avec les compétiteurs canadiens, cependant les Invités ne pourront pas recevoir les récompenses des Championnats canadiens.

ANN 3.2.3.4.1

Si des Invités se retrouvent dans les épreuves des médailles, les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze seront attribués aux trois meilleurs participants canadiens.

ANN 3.2.3.4.2

Si plus de 2 Invités se retrouvent dans les épreuves des médailles, alors les archers éliminés durant les quarts de finale tireront un tir de barrage d'une flèche pour déterminer les 5^{ième}, 6^{ième}, 7^{ième} et 8^{ième} places comme indiqué dans le Livre 2, Article 14.5.2

ANN 3.2.4 Officiels

ANN 3.2.4.1

Un directeur de tir doit être nommé par le comité organisateur avec l'accord du délégué technique.

ANN 3.2.4.2

Les officiels chargés de recevoir et d'afficher les pointages sont nommés par le comité organisateur

ANN 3.2.4.3

Tir à l'arc Canada doit nommer un délégué technique qui doit, mis à part d'autres tâches (voir [l'article TAC 3.5.4.1.](#)) : • surveiller le rapport des résultats et s'assurer que les résultats corrects sont affichés.

ANN 3.2.4.4

Tir à l'arc Canada doit nommer la commission des arbitres du tournoi.

ANN 3.2.4.5 Entraîneurs

Tous les entraîneurs doivent s'inscrire à l'événement (voir TAC 3.7.3)

ANN 3.2.4.6 Agents

Même si les agents des archers ne sont pas obligés de s'inscrire à l'avance à l'événement, ils doivent obtenir des accréditations portant leur nom et celui de l'archer pour lequel ils sont l'agent, et se conformer aux exigences de la tenue vestimentaire.

ANN 3.2.5 Officiels des équipes

Consulter la section [TAC 18 Officiels d'équipe – Canada, du Livre 3](#)

ANN 3.2.6 Entraînement (Pratique)

Voir [Livre 3, Chapitre 16, article TAC 16.1.2](#)

ANN 3.2.7 Programme et protocole

ANN 3.2.7.1

La veille du Championnat de tir sur cible en plein air, le président des arbitres et un représentant du comité organisateur doivent organiser une réunion d'information sur le tournoi, afin de fournir des informations détaillées sur le tournoi et les installations, et de répondre aux éventuelles demandes.

ANN 3.2.7.2

La veille des championnats sur cible en plein air, les activités suivantes ont lieu :

- Pratique officielle au cours desquels les athlètes seront autorisés à s'entraîner sur le terrain du tournoi ;
- Inspection d'équipements ;
- Coupe Fred Usher
- Cérémonie d'ouverture, au cours de laquelle défilent les équipes en compétition, dirigées par leurs capitaines d'équipe et constituées par ordre alphabétique de province (selon le choix de la langue des organisateurs). L'équipe de l'association membre hôte sera la dernière. La procession défile devant l'estrade des arbitres et des dignitaires. Le président de l'association provinciale hôte ou le représentant désigné saluera ensuite toutes les personnes présentes et présentera le président de Tir à l'arc Canada, qui déclarera les championnats ouverts. Les équipes défilent ensuite dans le même ordre.

ANN 3.2.7.3

Une réception (banquet ou cocktail) doit être organisée, et on y remet les prix et trophées.

ANN 3.2.7.4

Quand toutes les médailles ont été remises, le président de Tir à l'arc Canada ou son délégué doit remercier les organisateurs et les athlètes, et déclarer le Championnat clos.

ANN 3.2.7.5

Tout changement au programme officiel ne peut être fait que par une décision majoritaire des capitaines d'équipes.

ANN 3.2.8 Attribution des cibles

ANN 3.2.8.1

Dans l'épreuve de qualification des championnats sur cible en plein air, les athlètes seront regroupés par ordre alphabétique de nom de famille dans la catégorie lorsque cela est possible.

ANN 3.2.8.2

Les organisateurs peuvent modifier les attributions de cibles pour répondre aux contraintes de la disposition du terrain, ou autres.

ANN 3.2.8.3

La liste des athlètes, dans l'ordre des cibles ou groupes, ou dans l'ordre alphabétique, doit être distribuée à tous les agents, arbitres, athlètes et officiels avant le premier jour de compétition, et tous les jours pendant la compétition.

ANN 3.2.9 Site, matériel et installations

ANN 3.2.9.1

Le terrain de tir doit respecter le Chapitre 7 du Livre 2.

ANN 3.2.9.2

Le comité organisateur doit fournir un abri adéquat en cas de mauvais temps, aux athlètes et à leur matériel.

ANN 3.2.9.3

Le comité organisateur doit fournir des toilettes adéquates pour les hommes, les femmes, et les personnes en fauteuil roulant, à proximité du terrain de tir, ou à distance raisonnable.

ANN 3.2.9.4

Le Championnat de tir sur cible en plein air peut être organisé dans un terrain ouvert, dans un aréna ouvert, ou dans un stade.

ANN 3.2.9.5

Il doit y avoir des places assises pour tous les athlètes, et les officiels des équipes à proximité derrière la ligne d'attente. Il doit y avoir des places assises abritées pour les arbitres à proximité de la ligne d'attente.

ANN 3.2.9.6

Le directeur de tir doit être placé sur une plateforme surélevée située sur la ligne de tir, dans la zone de séparation du terrain, ou à chaque extrémité.

ANN 3.2.10 Dignitaires et journalistes

ANN 3.2.10.1

Les dignitaires sont les représentants de Tir à l'arc Canada, représentants des commanditaires, les membres du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada, et d'autres personnes désignées par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le comité organisateur.

ANN 3.2.10.2

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être escortés par un arbitre.

ANN 3.2.11 Règles concernant la tenue vestimentaire

Consulter la Section 20 du Livre 3

ANN 3.2.12 Chaperons**ANN 3.2.12.1**

Tous les athlètes U15 et U13 doivent avoir un chaperon désigné qui a 19 ans ou plus et ne participant pas à l'événement.

ANN 3.2.12.2

Le comité organisateur doit attribuer des chaperons pour accompagner les groupes de jeunes sur le terrain de tir.

ANN 3.2.12.3

On s'attend à ce que les chaperons aident les jeunes athlètes à effectuer certaines tâches, comme notamment :

- retirer des flèches, trouver des flèches;
- conserver l'étiquette (décorum) pendant la compétition;
- aider à faire l'enregistrement des pointages et le total des feuilles de pointage.

ANN 3.2.12.4

Les chaperons doivent s'abstenir d'influencer les athlètes pendant qu'ils tirent ou notent le pointage, et ils doivent attendre dans la zone des athlètes jusqu'à la fin du tir.

ANNEXE TAC 3.3 – RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR EN CAMPAGNE

TAC 3.18.7.2 Championnat canadien de tir en campagne

Le Championnat canadien de tir en campagne se déroulera selon le format suivant :

- Qualifications :
 - Deux Épreuves de tir en campagne modifiées :
 - ◆ Un parcours non marqué de 12 cibles ou 1 module, conformément à [l'article 8.1.1.9](#). Module pour le parcours non marqué ;
 - ◆ Un parcours marqué de 12 cibles ou 1 module, conformément à [l'article 8.1.1.10](#). Module pour le parcours marqué ;
 - Les deux épreuves sont tirées le même jour.
- Éliminatoires :
 - Comprend les duels individuel conformément aux articles [TAC 4.5.3.3.2](#) à [TAC 4.5.3.3.7](#).
- Finales:
 - Comprend les duels de finales conformément aux articles [TAC 4.5.3.3.8](#), [TAC 4.5.3.3.8.1](#) et [4.5.3.3.8.2](#)
 - ◆ Les duels de finales ne seront organisées que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.

- ◆ Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus lors de l'épreuve de qualification dans les catégories comptant moins de trois concurrents.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les championnats de tir en campagne s'appliquent, à l'exception des divisions exclues (voir l'article TAC 3.21) ;
- Toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada, sauf U10, s'appliquent ;
- Sauf indication contraire, le championnat canadien en campagne se déroule selon les règles de tir en campagne de la World Archery telles qu'elles se trouvent dans les livres 2 et 4.

ANN 3.3.1 Évènements

Les Championnats canadiens de tir en campagne se déroulent conjointement avec les événements suivants :

- Championnats canadiens sur cible en plein air ;
- Coupe commémorative Fred Usher ;
- Nouvelle compétition optionnelle :
 - Conçue par le comité organisateur et approuvée par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

ANN 3.3.2 Programme du Championnat

ANN 3.3.2.1

Le calendrier du championnat canadien de tir en campagne peut être modifié selon les circonstances et avec l'approbation du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada.

- Le championnat de tir en campagne peut être programmé deux jours avant le championnat canadien sur cible en plein air.
- Le championnat de tir en campagne peut être programmé le lendemain du championnat canadien ouvert.
- Le championnat de tir en campagne peut être programmé en même temps que le championnat sur cible en plein air, alors que les catégories similaires peuvent tirer en campagne tandis que d'autres catégories peuvent tirer sur cible.

ANN 3.3.3 Inscription

ANN 3.3.3.1

Divers frais d'inscription s'appliqueront au championnat de tir en campagne, au championnat sur cible en plein air, à la Coupe Fred Usher et à toute nouvelle compétition.

ANN 3.3.3.2

Les frais d'inscription doivent être fixés par le comité organisateur et approuvés par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

ANN 3.3.3.3

Le formulaire d'inscription doit inclure un avis qu'un code vestimentaire est en vigueur au Championnat et qu'il doit être respecté. Le formulaire d'inscription, ou la confirmation d'inscription envoyée aux participants avant le Championnat, doit indiquer où on peut trouver des références aux règles régissant le code vestimentaire. Si le comité organisateur a un site web, les règles régissant le code vestimentaire doivent y être affichées.

ANN 3.3.3.4 Invités

(Voir l'article 2.2.10 livre 1 Invités)

Les invités peuvent s'enregistrer et tirer avec les compétiteurs canadiens, cependant les Invités ne sont éligibles aux récompenses du championnat canadien.

ANN 3.3.3.4.1

Si des Invités se retrouvent dans les épreuves des médailles, les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze seront attribués aux trois meilleurs participants canadiens

ANN 3.3.3.4.2

Lorsque plus de deux (2) invités se retrouvent dans les épreuves des médailles, les deuxièmes places des groupes A et groupe B vont tirer un duel pour déterminer les 5^{ième} et 6^{ième} place.

ANN 3.3.4 Documents

Ref [section TAC 3.9](#) du Livre 2

ANN 3.3.5 Officiels

ANN 3.3.5.1

Un directeur de tir doit être nommé par le comité organisateur avec l'accord du délégué technique.

ANN 3.3.5.2

Les officiels chargés de recevoir et d'afficher les pointages sont nommés par le comité organisateur.

ANN 3.3.5.3

Tir à l'arc Canada doit nommer un délégué technique qui doit, mis à part d'autres tâches (voir l'article [TAC 3.5.4.1](#)):

- surveiller le rapport des résultats et s'assurer que les résultats corrects sont affichés.

ANN 3.3.5.4

Tir à l'arc Canada doit nommer la commission des arbitres du tournoi.

ANN 3.3.5.4.1

Les arbitres sont nommés par Tir à l'arc Canada de la même manière et en même temps que le Championnat de tir sur cible en plein air (voir [ANN 3.2.4.4](#)).

ANN 3.3.5.4.2

Il y aura au moins un (1) juge pour six (6) cibles au Championnat de tir en campagne.

ANN 3.3.6 pas utilisé

ANN 3.3.7 Jury d'appel

Ref [section TAC 3.13](#) du Livre 2

ANN 3.3.8 Officiels d'équipe

ANN 3.3.8.1

Les officiels d'équipe, à moins qu'ils soient concurrents, peuvent seulement se trouver dans les zones désignées suivantes :

- sur le terrain d'entraînement (pratique)
- sur le parcours d'entraînement, (pratique)

- dans les zones des spectateurs du parcours de compétition pendant la compétition,
 - à moins que ce soit nécessaire autrement, et qu'ils soient accompagnés par un arbitre ou un officiel désigné par un arbitre.

ANN 3.3.9 pas utilisé

ANN 3.3.10 Entraînement (pratique)

Voir [WA 28.1 Livre 4](#), et [TAC 28.1 Livre 4](#)

ANN 3.3.10.1

Pour le Championnat de tir en campagne, l'entraînement doit être autorisé soit sur le parcours du tournoi de campagne, soit sur un autre parcours de campagne à proximité, pendant au moins un jour entier avant le premier jour de compétition, et pendant au moins deux heures le matin du premier jour de compétition si la compétition commence après 12 h 00. Il doit y avoir des buttes de tir d'échauffement sur un parcours de campagne ou sur un terrain d'entraînement près du parcours du tournoi de campagne, qui peuvent être utilisées au moins une heure avant que les athlètes doivent arrêter de tirer avant chaque jour de compétition.

ANN 3.3.11 Programme et protocole

ANN 3.3.11.1

La veille du Championnat de tir en campagne, les activités suivantes ont lieu :

- l'entraînement (pratique) officiel pour lequel les athlètes doivent être autorisés à s'entraîner sur le terrain d'entraînement et le parcours d'entraînement;
- l'inspection d'équipements.

ANN 3.3.11.2

Immédiatement avant le début du Championnat de tir en campagne, le président du comité des arbitres et un représentant du comité organisateur doivent organiser une réunion d'information pour donner des informations détaillées sur le tournoi, le parcours et les installations, et répondre aux questions éventuelles.

ANN 3.3.11.3

Tout changement au programme officiel ne peut être fait que par une décision majoritaire des capitaines d'équipes.

ANN 3.3.12 Attribution des cibles

ANN 3.3.12.1

Les athlètes doivent être regroupés en fonction de l'ordre alphabétique de leurs noms de famille au sein de leur catégorie, quand c'est faisable.

ANN 3.3.12.2

Les organisateurs peuvent modifier les attributions de cibles pour répondre aux contraintes de la disposition du terrain, ou autres.

ANN 3.3.12.3

La liste des athlètes, dans l'ordre des cibles ou groupes, ou dans l'ordre alphabétique, doit être distribuée à tous les agents, arbitres, athlètes et officiels avant le premier jour de compétition. Toute révision apportée un jour de compétition doit aussi être communiquée.

ANN 3.3.13 Site, matériel et installations

Le parcours de terrain doit être installé conformément au [chapitre 8 Installation du terrain de tir - Tir à l'arc en campagne](#).

ANN 3.3.13.1

Il y aura deux (2) parcours modifiés* de tir en campagne pour les qualifications :

- Un parcours non marqué de 12 cibles ou 1 module, conformément à [l'article 8.1.1.9](#). Module pour le parcours non marqué ;
- Un parcours marqué de 12 cibles ou 1 module, conformément à [l'article 8.1.1.10](#). Module pour le parcours marqué ;
- Doit être mis en place conformément au [chapitre 8 Configuration du terrain de tir — Tir en campagne](#).

* — 12 cibles ou 1 module au lieu des 24 cibles régulières ou 2 modules par parcours.

ANN 3.3.13.2

L'épreuve éliminatoire consiste à tirer six (6) cibles à des distances connues par duel. Chaque groupe de six (6) cibles présentera une combinaison de toutes les tailles de blason (20/40/60/80) et toutes les distances seront indiquées par des panneaux (courte/moyenne/longue). Les organisateurs disposeront le parcours en prenant en considération le site, le terrain et le paysage. (voir AC 4.5.3.3.2 à AC4.5.3.3.7)

ANN 3.3.13.3

Les demi-finales et les finales consistent à tirer quatre (4) cibles à des distances connues à chaque duel, les distances seront marquées. Pendant les finales, les cibles peuvent être placées au bon vouloir des organisateurs qui prendront en compte le terrain, le site et le paysage. Toutes les tailles de blasons (20/40/60/80) doivent être utilisées, les distances seront diverses (courte, moyenne, longue). (voir AC 4.5.3.3.8, AC 4.5.3.3.8.1 et AC4.5.3.3.8.2)

ANN 3.3.13.4

Le comité organisateur doit fournir un abri adéquat en cas de mauvais temps, aux athlètes et à leur matériel, dans la zone de rassemblement.

ANN 3.3.13.5

Le comité organisateur doit fournir des toilettes adéquates pour les hommes, les femmes (et les personnes en fauteuil roulant si le parcours peut les accueillir), à proximité du terrain de tir, ou à distance raisonnable

ANN 3.3.13.6

Des installations fournissant de l'eau potable devraient être prévues sur le parcours.

ANN 3.3.14 Les dignitaires

ANN 3.3.14.1

Les dignitaires sont les représentants de Tir à l'arc Canada, les représentants des commanditaires, les membres du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada, et d'autres personnes désignées par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le comité organisateur.

ANN 3.3.14.2

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être escortés par un arbitre.

ANN 3.3.15 Règles concernant la tenue vestimentaire

Le code vestimentaire suivant s'applique à tous les participants (incluant les officiels d'équipe, les entraîneurs, les adjoints, etc.) pendant qu'ils sont sur le parcours de compétition, sauf quand les règles sont moins strictes à cause du mauvais temps.

ANN 3.3.15.1

Les participants doivent avoir une apparence soignée, aussi bien dans leur toilette que leur tenue.

ANN 3.3.15.2

Les vêtements offensants, de mauvais goût ou irrespectueux envers Tir à l'arc Canada et ses commanditaires, sont interdits.

ANN 3.3.15.3

Sur le parcours, les participants doivent porter en tout temps des chaussures, qui peuvent être de styles divers, mais qui doivent couvrir tout le pied.

ANN 3.3.15.4

Le délégué technique est responsable d'appliquer le code vestimentaire, et il prendra toutes les décisions liées à la convenance de la tenue ou de l'apparence des participants.

ANN 3.3.15.5

Les pantalons, jupes, jupes-culottes, et autres vêtements, doivent être d'une couleur unie à un seul motif, et doivent recouvrir le bout des doigts quand les bras et les doigts sont tendus aux côtés du corps.

- Les jeans sont autorisés pour le Championnat de tir en campagne.
- Les pantalons de survêtement molletonnés ne sont pas autorisés.

ANN 3.3.15.6

Les chemises d'hommes et de femmes doivent avoir des manches, et couvrir l'avant et l'arrière du corps.

ANN 3.3.15.7

N'est plus utilisé

ANN 3.3.16 Chaperons

ANN 3.3.16.1

Tous les athlètes U15 et U13 doivent avoir un chaperon désigné qui a 19 ans ou plus et ne participant pas à l'événement.

ANN 3.3.16.2

Le comité organisateur doit attribuer des chaperons pour accompagner les groupes de jeunes sur le parcours de campagne.

ANN 3.3.16.3

On s'attend à ce que les chaperons aident les jeunes athlètes à effectuer certaines tâches, comme notamment :

- retirer des flèches, trouver des flèches;
- conserver l'étiquette (décorum) pendant la compétition;
- aider à faire l'enregistrement des pointages et le total des feuilles de pointage.

ANN 3.3.16.4

Les chaperons doivent s'abstenir d'influencer les athlètes pendant qu'ils tirent ou notent le pointage, et ils doivent attendre dans la zone des athlètes jusqu'à la fin du tir.

ANN 3.3.17 Spectateurs

ANN 3.3.17.1

Le comité organisateur, en consultation avec le délégué technique, doit déterminer comment et quand les spectateurs peuvent être présents sur le(s) parcours.

ANN 3.3.17.2

Les spectateurs doivent rester dans la zone d'attente ou dans les zones qui leur sont attribuées, à moins d'être accompagnés par un arbitre ou un agent de sécurité.

ANN 3.3.17.3

Les spectateurs ne doivent se déplacer que dans la direction du parcours à moins d'être guidés par un agent de sécurité.

ANN 3.3.17.4

Les spectateurs doivent s'abstenir de fournir de l'aide aux athlètes ou de les influencer pendant le tir ou le relevé du pointage.

ANNEXE TAC 3.4 – RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN RÉGIONAL EN SALLE

TAC 3.18.7.3

Le format du Championnat canadien régional en salle doit être le suivant :

- une épreuve unique (1) en salle à 18 m;
- la compétition se déroule dans divers sites hôtes de tous les coins du pays;
- toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada pour le tir sur cible s'appliquent, sauf les divisions exclues (voir TAC 3.21);
- toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent;
 - des compétitions U10 peuvent avoir lieu dans certains sites hôtes, mais aucun résultat ne doit être affiché et les prix éventuels sont sous la responsabilité du club hôte.

ANN 3.4.1 Évènements

Le Championnat canadien régional en salle se compose de deux épreuves tirées simultanément.

ANN 3.4.1.1

Compétition individuelle

ANN 3.4.1.2

Compétition par équipes (équipes mixtes de club)

- Une équipe doit se composer de trois (3) athlètes qui sont tous membres du même club. Un athlète ne peut être membre que d'une (1) seule équipe.
- Toutes les équipes doivent avoir au moins un membre qui est U21, U18, U15, U13, Femme ou Para-archer et aucune équipe ne peut avoir plus d'un 50+ ou Senior dans les divisions Arc à poulies, Arc à poulies «pointeaux fixes», ou Arc à poulies illimité.
- Le pointage d'une équipe est le total des pointages, dix et neufs, que tous ses membres ont réussis en compétition individuelle.
- Les athlètes d'une même équipe doivent réussir leur pointages le même jour et au même site.

ANN 3.4.2 Programme

ANN 3.4.2.1

Le Championnat régional en salle se déroule dans divers sites hôtes de tous les coins du pays lors des premiers samedi et dimanche consécutifs du mois de mars. Les sites hôtes peuvent organiser la compétition sur un ou deux jours.

Dans des circonstances exceptionnelles, la compétition peut avoir lieu le soir du vendredi précédent.

ANN 3.4.2.2

Les sites hôtes n'ont pas le droit d'organiser le Championnat régional en salle de Tir à l'arc Canada en même temps que d'autres championnats ou tournois.

ANN 3.4.2.3

Si un site ne peut pas organiser la compétition à cause de circonstances graves et inévitables, tel qu'une météo exceptionnellement mauvaise ou une catastrophe naturelle, le directeur du site peut demander un report.

- Le coordonnateur du Championnat régional en salle, en consultation avec le président de Tir à l'arc Canada, peut accorder un report qui ne peut pas excéder sept (7) jours.
- Dans le cas d'un tel report, les dates limites pour les appels et les corrections doivent être reportées en conséquence, mais uniquement pour les athlètes qui tirent à ce site.

ANN 3.4.2.4

Le programme de la compétition est déterminé par le club hôte. Ce programme doit être affiché sur le site Web de TAC, tel qu'énoncé sur l'inscription du site hôte.

ANN 3.4.3 Inscription

ANN 3.4.3.1

Inscription d'un site hôte

- Tout club qui est membre d'une association provinciale affiliée à Tir à l'arc Canada peut demander d'être un site hôte. Une association provinciale peut aviser Tir à l'arc Canada qu'elle souhaite désigner des clubs pour organiser le Championnat, cependant, en l'absence d'une telle notification, les demandes de tous les clubs doivent être acceptées à condition qu'ils satisfassent aux exigences d'un site hôte.
- Les clubs qui souhaitent être un site hôte doivent s'enregistrer auprès du coordonnateur du Championnat régional en salle au plus tard le 1er février de l'année du Championnat. Le coordonnateur peut refuser les inscriptions tardives à son entière discrétion.
- Les sites qui n'ont pas de juge provincial pour arbitrer la compétition peuvent s'enregistrer comme site hôte «non-compétitif». Les résultats des participants à des sites «non-compétitifs» doivent être publiés aux côtés des résultats des autres sites hôtes mais ils doivent être identifiés comme participants «non-compétitifs». Les athlètes qui concourent dans des sites «non-compétitifs» ne sont pas admissibles à des médailles, et les organisateurs de ces sites hôtes doivent s'efforcer de s'assurer que les participants sont conscients du statut «non-compétitif» du site.

ANN 3.4.3.2

Inscriptions individuelles

- Les athlètes individuels doivent s'inscrire au site hôte tel que prescrit par le directeur du site.
- Les athlètes doivent déclarer leur division d'équipement et leur classe d'âge sur leur carte de pointage et les organisateurs doivent transférer ces informations sur le formulaire d'inscription avant le début du tir.
- Aucun changement ne peut être apporté à ces informations d'inscription une fois le tir commencé, à moins que l'athlète ait été inscrit dans une catégorie à laquelle il n'est pas règlementaire qu'il soit inscrit, conformément aux règles de Tir à l'arc Canada.
- Les athlètes peuvent s'inscrire plusieurs fois, à un ou plusieurs sites hôtes indiqués :
 - Des frais d'inscription distincts doivent être versés pour chaque inscription ;
 - L'athlète s'inscrit chaque fois dans une division d'équipement différente ;
 - L'athlète s'inscrit chaque fois dans la même classe d'âge ;
 - Si un athlète s'inscrit plusieurs fois dans la même division d'équipement, ou dans plusieurs classes d'âge différentes, c'est son premier pointage dans chaque division ou classe d'âge qui comptera.
- Si un athlète s'inscrit à un site, mais ne soumet pas de carte de pointage, on doit lui attribuer « zéro » comme pointage, et cela doit être considéré comme le pointage de cet athlète pour cette compétition.

- Les athlètes qui ne peuvent pas participer à un des sites hôtes enregistrés parce qu'ils participent à un tournoi à l'étranger ou à un autre tournoi important au Canada, peuvent faire une demande écrite au coordonnateur, avant le 1er février, pour que les pointages qu'ils obtiennent à ce tournoi comptent pour le Championnat canadien régional en salle, à condition que :
 - L'athlète soit aussi admissible à participer au Championnat régional en salle ;
 - L'épreuve à 18 mètres en salle qu'il doit tirer soit enregistrée auprès de la World Archery. [Note de TAC : Tir à l'arc Canada n'enregistre pas les compétitions organisées hors du Canada auprès de la World Archery. Ceci doit être fait par l'association de ce pays qui est membre de la World Archery. Les athlètes qui souhaitent tirer dans un site hors du Canada doivent s'assurer que la compétition a été correctement enregistrée auprès de la World Archery] ;
 - L'épreuve doit être organisée au plus tôt sept (7) jours avant la première épreuve normalement programmée à un site hôte canadien et au plus tard sept (7) jours après la dernière épreuve normalement programmée à un site hôte canadien ;
 - Une copie de la feuille de pointage de l'athlète doit être envoyée, par télécopieur, courriel ou envoi postal, au coordonnateur du Championnat régional en salle dans les trois (3) jours suivant la fin de l'épreuve à l'étranger ;
 - Dans le cas d'une compétition comme les Jeux du Canada, qui concernent beaucoup d'archers, le coordonnateur du Championnat régional en salle peut autoriser ces athlètes à utiliser leurs pointages sans qu'ils en fassent la demande individuelle.
- Les Jeux provinciaux qui ont lieu dans la semaine précédant la compétition peuvent être utilisés comme un site pour le Championnat régional en salle de Tir à l'arc Canada.

ANN 3.4.3.3

Inscription des équipes

- Les équipes doivent s'inscrire auprès du site hôte tel que prescrit par le directeur du site.
- Une équipe doit être formée et enregistrée avant qu'un quelconque membre de l'équipe tire une flèche marquante. L'inscription de l'équipe doit indiquer la catégorie de chaque athlète (âge, genre et division d'équipement) et seuls les pointages tirés dans cette catégorie peuvent être utilisés. Si la catégorie d'un membre de l'équipe n'a pas été spécifiée, le premier pointage tiré après l'inscription de l'équipe doit être utilisé.
- Un club peut enregistrer plusieurs équipes; cependant seule l'équipe du club ayant réussi le meilleur pointage sera admissible pour les prix.

ANN 3.4.3.4

Frais d'inscription – Sites hôtes

- Les frais d'inscription à Tir à l'arc Canada sont fixés de temps en temps par le comité de direction de Tir à l'arc Canada, à son entière discrétion.
- Des frais d'inscription tardive s'appliquent si l'inscription d'un site hôte est acceptée après le 1er février.

ANN 3.4.3.5

Frais d'inscription – Concurrents

- Les sites organisateurs peuvent exiger des frais raisonnables aux concurrents à leur entière discrétion.

ANN 3.4.3.6

Les invités peuvent s'inscrire et tirer avec les autres concurrents; cependant, les invités ne sont pas admissibles à recevoir des prix.

ANN 3.4.4 Officiels**ANN 3.4.4.1**

Chaque site hôte doit nommer un Directeur du site dont les responsabilités sont les suivantes :

- fournir les informations d'inscription pour le site au moins deux (2) semaines avant la compétition, incluant les noms du DdT et de l'arbitre;
- prévoir un logiciel de tableur et la disponibilité de courriel pour pouvoir soumettre les résultats au plus tard le lundi suivant la compétition;
- correspondre avec le coordonnateur du Championnat régional en salle tel que requis;
- afficher les résultats du tournoi sur le site ou au pavillon du club dans les deux (2) jours suivant la publication des résultats par le coordonnateur du Championnat régional en salle;
- répondre aux demandes et résoudre les problèmes liés aux cartes de pointage des athlètes en consultant la copie originale de la carte de pointage de l'athlète, que les organisateurs des sites doivent conserver.

ANN 3.4.4.2

Chaque site hôte doit nommer un directeur de tir. Le directeur de tir peut être un des arbitres. (voir Livre 1 article TAC 2.2.10.5.1 : re Officiels concurrents).

ANN 3.4.4.3

Chaque site hôte est responsable d'assurer qu'au moins un arbitre provincial certifié arbitre au site hôte (Ref Livre 2 section TAC 3.11); (voir Livre 1 TAC 2.2.10.5.1 re Officiels concurrents).

- Un site hôte peut demander une exemption de l'exigence du statut d'arbitre provincial pour un arbitre local donné, en fonction de ses compétences. La décision au sujet de l'exemption est prise par le comité de direction de Tir à l'arc Canada et le président du comité des arbitres. Normalement, une exemption n'est accordée qu'une seule fois pour un arbitre donné.

ANN 3.4.5 Non utilisé**ANN 3.4.6 Entraînement (pratique)**

Voir Livre 3, Chapitre 16, article TAC 16.1.2.

ANN 3.4.6.2

Quand les athlètes ne peuvent pas initialement s'entraîner sur les buttes de tir qu'on leur a attribuées, ils doivent pouvoir bénéficier d'au moins deux volées de pratique dans la position de tir qu'on leur a attribuée, immédiatement avant le début de la compétition.

ANN 3.4.7 Programme et protocole**ANN 3.4.7.1**

Le programme à chaque site hôte doit inclure :

- les horaires d'inscription;
- les horaires de l'inspection des équipements;
- les horaires d'entraînement (pratique);
- les horaires de la compétition.

ANN 3.4.7.2

Tel que requis, le tir peut avoir lieu en plusieurs séries à un site hôte : le changement de série ne doit pas interrompre les épreuves de 60 flèches;

- on doit allouer une période d'entraînement (pratique) suffisante avant chaque série.

ANN 3.4.8 Attribution des blasons**ANN 3.4.8.1**

Les lignes de tirs et les attributions/positions des blasons sont attribuées à la discrétion des organisateurs.

ANN 3.4.8.2

Les numéros d'athlètes sont optionnels et à la discrétion du Directeur du site.

ANN 3.4.9 Site, matériel et installations**ANN 3.4.9.1**

La zone du tournoi doit être disposée conformément au Chapitre 7 de Livre 2 de la WA – Disposition du terrain de tir – Épreuve de tir sur cible, comme pour un tournoi en salle. Il doit y avoir des zones de division nettes entre:

- le terrain de tir;
- la zone pour les spectateurs, qui doit être clairement délimitée par une barrière;
- la zone des athlètes;
- le couloir des médias, le cas échéant.

ANN 3.4.9.2

Le comité organisateur doit fournir un chauffage, un éclairage et une ventilation adéquats.

ANN 3.4.9.3

Il est interdit de fumer dans les salles pendant le tir.

ANN 3.4.9.4

Le comité organisateur doit fournir des toilettes adéquates pour les hommes, les femmes et les personnes en fauteuil roulant, à distance raisonnable du terrain de tir.

ANN 3.4.9.5

Le tournoi doit être organisé dans un immeuble fermé.

ANN 3.4.9.6

Il doit y avoir des places assises pour tous les athlètes, officiels d'équipes et les arbitres derrière la ligne d'attente.

ANN 3.4.9.7

Le DdT doit être placé sur la ligne de tir.

ANN 3.4.9.8

Le site hôte doit fournir des blasons verticaux ou triangulaires triples et des blasons simples de 40cm que chaque athlète peut choisir d'utiliser. L'athlète ne peut pas changer de type de blason (triple à simple ou vice versa) après avoir tiré sa première flèche marquante.

ANN 3.4.10 Les dignitaires et journalistes

ANN 3.4.10.1

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être escortés par un arbitre. Les dignitaires sont les représentants de Tir à l'arc Canada et des commanditaires, les membres du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada, et d'autres personnes désignées par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le comité organisateur.

ANN 3.4.11 Règles concernant la tenue vestimentaire

Consulter le Chapitre 20 Livre 3 TAC Règles concernant la tenue vestimentaire.

ANN 3.4.12 Chaperons**ANN 3.4.12.1**

Le comité organisateur doit envisager de fournir des chaperons qualifiés pour aider les groupes de jeunes archers.

ANN 3.4.12.2

On s'attend à ce que les chaperons aident les jeunes athlètes à effectuer certaines tâches, comme notamment :

- retirer des flèches, trouver des flèches;
- conserver l'étiquette (Décorum) pendant la compétition;
- aider à faire l'enregistrement des pointages et le total des feuilles de pointage.

ANN 3.4.12.3

Les chaperons doivent s'abstenir d'influencer les athlètes pendant qu'ils tirent ou notent le pointage, et ils doivent attendre dans la zone des athlètes jusqu'à la fin du tir.

ANN 3.4.13 Documents**ANN 3.4.13.1**

Le coordonnateur du Championnat régional en salle doit s'assurer que les informations relatives au Championnat régional en salle affichées sur le Site Web de TAC soient mises à jour de manière pertinente, et notamment qu'elles comportent un rappel qu'un code vestimentaire est en vigueur et doit être respecté.

ANN 3.4.13.2

Le coordonnateur du Championnat régional en salle doit tenir à jour les informations relatives à la compétition qui sont sur le site Web de Tir à l'arc Canada. Un rappel qu'un code vestimentaire est en vigueur et doit être respecté doit être affiché sur le site Web.

ANN 3.4.13.3

Tous les sites hôtes doivent utiliser une carte de pointage standard, telle que fournie dans la trousse d'inscription.

ANN 3.4.13.4

Le pointage doit être inscrit sur un duplicata de la carte de pointage, et l'athlète doit signer la carte et son duplicata. Les directeurs des sites doivent confirmer que les copies des cartes de pointage sont conformes, et en donner une à l'athlète et conserver les autres cartes jusqu'à ce que la date limite pour les corrections et les appels, après quoi ils doivent envoyer les cartes au bureau de Tir à l'arc Canada.

ANN 3.4.13.5

Les athlètes doivent aviser le directeur du site de toute erreur dans les pointages, dans la semaine suivant l'affichage des résultats sur le site Web de Tir à l'arc Canada. Dans les trois (3) jours suivant réception d'un avis d'erreur, le directeur du site doit aviser le coordonnateur du Championnat régional en salle par télécopieur ou courriel, en joignant une copie de la carte de pointage et une explication de la raison du changement.

ANN 3.4.13.6

Les directeurs des sites hôtes doivent faire rapport des résultats et fournir les autres documents indiqués dans la trousse d'information du site hôte.

ANN 3.4.13.6.1

Le rapport doit inclure le nom de l'arbitre qui a officié durant l'événement et le rapport du tournoi de l'arbitre.

ANN 3.4.14 Départage des égalités

ANN 3.4.14.1

En ce qui concerne le Championnat régional en salle, comme il n'est pas possible d'organiser des tirs de barrage, les athlètes ou les équipes à égalité pour des médailles doivent tous recevoir la médaille et l'athlète ou l'équipe qui suit doit être classé(e) une place plus bas.

ANNEXE TAC 3.5 RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR 3D EN PLEIN AIR

TAC 3.18.7.4 Championnat canadien 3D en plein air

Le format du Championnat canadien 3D en plein air sera :

- Épreuve de qualification individuelle conformément à [l'article TAC 4.5.7.0.2.1](#) ;
- Épreuve de finales individuelle conformément à [l'article TAC 4.5.7.0.2.3](#) ;
- Épreuve éliminatoire par équipe mixte conformément à [l'article TAC 4.5.7.0.3.2](#) ;
- Épreuve de finales par équipe mixte conformément à [l'article TAC 4.5.7.0.3.3](#) ;
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les championnats de tir à l'arc 3D s'appliquent sauf les divisions exclues (voir l'article TAC 3.21)
- Toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent
 - Les épreuves U10 peuvent être organisées sur un parcours distinct, mais aucun résultat ne sera affiché et les prix seront à la charge du club hôte

ANN 3.5.1 Événements

ANN 3.5.2 Calendrier des événements

Sauf approbation par le comité de direction de Tir à l'arc Canada, les événements seront organisés comme suit :

- Jour 1, vendredi :
 - Inscription ;
 - Inspection des équipements;
 - Pratique ;
 - Inspection du parcours
- Jour 2, samedi :
 - Inscription
 - Inspection des équipements;
 - Cérémonie d'ouverture
 - Épreuve individuelle 1 (en matinée) ;
 - Épreuve 2 (en après-midi).
- Jour 3, dimanche :
 - Épreuve 3 (en matinée) ;
 - Épreuve par équipe mixte (en après-midi) ;
 - Banquet et divertissement.
- Jour 4, lundi :
 - Finales du groupe A (en matinée) ;
 - Finales du groupe B (en après-midi) ;
 - Remise des médailles et cérémonies de clôture

ANN 3.5.3 Inscription

ANN 3.5.3.1

Les frais d'inscription doivent être fixés par le comité organisateur et approuvés par le comité de direction de Tir à l'arc Canada

ANN 3.5.3.2 Invités.

(voir l'article 2.2.10 Livre 1, Invités)

Les invités peuvent s'enregistrer et tirer avec les compétiteurs canadiens, cependant les invités ne sont pas admissibles à recevoir des prix.

ANN 3.5.3.2.1

Si des Invités se retrouvent dans les épreuves des médailles, les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze seront attribués aux trois meilleurs participants canadiens.

ANN 3.5.3.2.2

Lorsque plus de deux (2) participants se qualifient pour les épreuves de finales, les médailles sont remises à ceux qui ont obtenu les pointages les plus élevés lors de l'épreuve de qualification.

ANN 3.5.4 Documents

Ref [section TAC 3.9](#) du [Livre 2](#)

ANN 3.5.4.1

De plus : les organisateurs sont responsables de la production des documents suivants :

- Une liste des 8 meilleurs archers classés de chaque piquet et de chaque sexe pour la sélection des participants à l'épreuve finale de Shoot Up et les inscrits pour les qualifications Last Chance.

ANN 3.5.5 Officiels

ANN 3.5.5.1

Des agents de sécurités devraient être nommés par le comité organisateur, au moins un par parcours et au moins un pour le terrain de pratique, pour surveiller les problèmes de sécurité sur le parcours, aider les archers et les arbitres en fonction des besoins, et contrôler le tir sur le terrain de pratique.

ANN 3.5.5.2

Des officiels pour recevoir et afficher les pointages doivent être nommés par le comité organisateur.

ANN 3.5.5.3

Tir à l'arc Canada nommera un délégué technique qui, en plus de d'autres tâches, doit :

- Surveiller les rapports sur les pointages et s'assurer que les pointages corrects sont affichés.
- S'assurer que les bons participants pour les finales individuelles, les éliminatoires pour les équipes mixtes et les finales pour les équipes mixtes sont sélectionnés et placés dans les bons groupes.

ANN 3.5.5.4

Tir à l'arc Canada doit nommer la commission des arbitres du tournoi.

ANN 3.5.6 pas utilisé

ANN 3.5.7 Jury d'appel

Ref [section TAC 3.13.](#) du [Livre 2](#)

ANN 3.5.8 Officiels d'équipe

ANN 3.5.8.1

Les officiels d'équipe, à moins qu'ils soient aussi concurrents, peuvent seulement se trouver dans les zones désignées comme suit :

- sur le terrains de pratique,
- sur le parcours de pratique,
- dans les zones des spectateurs du parcours de compétition, pendant la compétition,
 - à moins que cela soit nécessaire autrement et qu'ils soient accompagnés par un arbitre ou un officiel désigné par un arbitre.

ANN 3.5.9 pas utilisés

ANN 3.5.10 Entraînement (pratique)

ANN 3.5.10.1

Les zones de pratique situées hors du parcours de Championnat doivent être ouvertes à l'entraînement pendant les quatre jours de la compétition.

ANN 3.5.10.2

La pratique n'est autorisée sur aucune partie du parcours 3D prévu pour la compétition.

ANN 3.5.10.3

Les zones de pratique doivent inclure un terrain avec des cibles aux distances mesurées et une zone d'entraînement 3D.

ANN 3.5.11 Programme et protocole

à rédiger

ANN 3.5.12 Attribution des cibles

ANN 3.5.12.1

Le comité organisateur doit établir le classement en têtes de série de la première épreuve de manière à ce que :

- toutes les catégories soient en groupes de la même catégorie;
- toutes les catégories ne tirent que sur un seul parcours;

ANN 3.5.12.2

Les attributions de groupes pour les épreuves subséquentes le dernier jour de compétition devraient être faites en fonction du classement des archers au sein de la catégorie.

ANN 3.5.13 Site, matériel et installations

ANN 3.5.13.1

Le parcours doit être disposé conformément au [Chapitre 9 du Livre 2](#) et devrait présenter une diversité de grandes, moyennes et petites cibles, avec au maximum deux cibles plus petites qu'un renard sur un parcours donné.

ANN 3.5.13.2

Chaque station de tir doit être numérotée pour être identifiée, et le parcours doit être étiqueté A et B. Chaque cible doit être numérotée de 1 à 24.

ANN 3.5.13.3

Si possible une configuration en feuille de trèfle devrait être utilisée, le centre du trèfle étant la zone centrale de la compétition.

ANN 3.5.13.4

Les parcours devraient être disposées de manière à ce que tous les concurrents ne soient pas trop loin de leur première position de tir.

ANN 3.5.13.5

Il faut prévoir des installations intérieures pour accueillir les réunions, les cérémonies d'ouverture et de clôture, le banquet et les divertissements.

ANN 3.5.13.6

Les installations en plein air devraient inclure des zones d'entraînement 3D et avec des buttes de tir aux distances marquées, quatre (ou 3) parcours complets 3D, ainsi qu'un camping sur le site et un stationnement.

ANN 3.5.13.7

Le site de compétition devrait être proche de l'hôtel hôte, de l'aéroport, et d'un transport public, si possible.

ANN 3.5.13.8

Il est essentiel de fournir des toilettes publiques que les concurrents peuvent utiliser pendant la compétition. Elles peuvent être situées dans un emplacement central, par exemple la zone des inscriptions. On suggère aussi l'éventualité de fournir des toilettes amovibles, selon la distance à laquelle se trouve la zone des inscriptions par rapport au parcours 3D.

ANN 3.5.13.9

On devrait envisager de fournir des zones pour les spectateurs sur une partie du parcours 3D et des compétitions du Grand Prix. Les compétitions du Grand Prix pourront avoir lieu à l'intérieur d'un aréna.

ANN 3.5.13.10

Des services médicaux doivent être disponibles sur le terrain pendant la compétition.

ANN 3.5.13.11

Le drapeau canadien et celui de la province hôte devraient être déployés à la compétition.

ANN 3.5.13.12

Des repose-arcs doivent être installés près du parcours, des zones d'entraînement et de la zone centrale de rencontre.

ANN 3.5.13.13

Le comité organisateur doit fournir des abris adéquats contre le mauvais temps pour les concurrents et leur matériel, placés dans des emplacements stratégiques du parcours et près de la zone centrale de rencontre.

ANN 3.5.13.14

Au moins deux chronographes et un nombre adéquat de balances pour arc et pour flèches fournies par Tir à l'arc Canada sont nécessaires afin de vérifier l'équipement des concurrents.

ANN 3.5.13.15

Pour la cérémonie d'ouverture, il faut prévoir une zone pour les dignitaires 3D. Les dignitaires 3D doivent comprendre, sans toutefois s'y limiter, le président de l'association provinciale hôte ou ses représentants, le

président du club hôte du Championnat canadien 3D, le président du comité 3D de Tir à l'arc Canada, et le président de Tir à l'arc Canada ou ses représentants.

ANN 3.5.13.16

Il faut des podiums à plusieurs niveaux où les lauréats peuvent se tenir pour recevoir leur médaille, dans une zone où tous les participants peuvent voir les présentations.

ANN 3.5.13.17

Le CO doit fournir des radios pour communiquer avec les arbitres et les principaux agents.

ANN 3.5.14 Les dignitaires et journalistes

ANN 3.5.14.1

Les dignitaires sont les représentants de Tir à l'arc Canada et les représentants des commanditaires, les membres du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada, et d'autres personnes désignée par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le comité organisateur.

ANN 3.5.14.2

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être escortés par un arbitre.

ANN 3.5.15 Règles concernant la tenue vestimentaire

ANN 3.5.15.1

Les règles générales concernant la tenue vestimentaire s'appliquent.

ANN 3.5.16 Chaperons

ANN 3.5.16.1

Tous les athlètes U15 et U13 doivent avoir un chaperon désigné âgé de 19 ans ou plus et ne participant pas à l'événement.

ANN 3.5.16.2

Le comité organisateur doit attribuer des chaperons aux groupes de jeunes pour les accompagner sur le parcours.

ANN 3.5.16.3

On s'attend à ce que les chaperons aident les jeunes athlètes à effectuer certaines tâches, comme notamment :

- retirer des flèches, trouver des flèches;
- conserver l'étiquette (décorum) pendant la compétition;
- aider à faire l'enregistrement des pointages et le total des feuilles de pointage.

ANN 3.5.16.4

Les chaperons doivent s'abstenir d'influencer les athlètes pendant qu'ils tirent ou notent le pointage, et ils doivent attendre dans la zone des athlètes jusqu'à la fin du tir.

ANN 3.5.17 Spectateurs

ANN 3.5.17.1

Le comité organisateur, en consultation avec le délégué technique, doit déterminer comment et quand les spectateurs peuvent être présents sur le(s) parcours.

ANN 3.5.17.2

Les spectateurs doivent rester dans la zone d'attente ou dans les zones qui leur sont attribuées, à moins d'être accompagnés par un arbitre ou un agent de sécurité.

ANN 3.5.17.3

Les spectateurs ne doivent se déplacer que dans la direction du parcours à moins d'être guidés par un agent de sécurité.

ANN 3.5.17.4

Les spectateurs doivent s'abstenir de fournir de l'aide aux athlètes ou de les influencer pendant le tir ou le recueil du pointage.

ANNEXE TAC 3.6 RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR 3D EN SALLE

TAC 3.18.7.4

Le format du Championnat canadien de tir 3D en salle doit être comme suit :

- soit 4 parcours de 20 cibles 3D, ou
- soit 3 parcours – un de 26 cibles 3D et deux de 27 cibles 3D
- Toutes les divisions d'équipement Tir à l'arc Canada reconnues pour le tir à l'arc 3D s'appliquent
- Toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent,
 - les compétitions U10 doivent être organisées sur un parcours distinct.

ANN 3.6.1 Évènements

Le Championnat canadien de tir 3D en salle est organisé conjointement avec les compétitions suivantes : le Grand Prix 3D (voir [Livre 2 Chapitre 4 TAC 4.5.7.0.3](#)).

ANN 3.6.2 Programme de la compétition

Le programme est à la discrétion du comité organisateur hôte avec l'approbation du comité de direction de Tir à l'arc Canada.

On recommande que la compétition soit programmée comme suit :

- **Jour 1, SAMEDI**
 - Inscription
 - Inspection d'équipements
 - Ouverture
 - Épreuve 1
 - Épreuve 2
- **Jour 2, DIMANCHE**
 - Épreuve 3
 - Épreuve 4 (s'il y a 4 rondes au total)
 - Tir de barrages du Grand Prix
 - Remise des médailles et cérémonie de clôture

ANN 3.6.3 Inscription

ANN 3.6.3.1

Les frais d'inscription sont fixés par le comité organisateur et approuvés par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

ANN 3.6.3.2

Aucuns frais d'inscription ne doivent s'appliquer aux compétitions du Grand Prix.

ANN 3.6.3.3 Entraîneurs

Tous les entraîneurs doivent s'inscrire à l'événement (voir TAC 3.7.3).

ANN 3.6.4 Documents

Ref [section AC 3.9](#) du Livre 2

ANN 3.6.4.1

De plus les organisateurs sont responsables de produire les documents suivants :

- Une liste des huit (8) premiers archers classés à chaque piquet et de chaque sexe, pour la sélection des participants aux compétitions du Grand Prix.

ANN 3.6.5 Officiels

ANN 3.6.5.1

Des agents de sécurité devrait être nommés par le comité organisateur, au moins un par parcours et au moins un pour le terrain de pratique, pour surveiller les problèmes de sécurité sur le parcours, aider les archers et les arbitres en fonction des besoins, et contrôler le tir.

ANN 3.6.5.2

Des officiels pour recevoir et afficher les pointages doivent être nommés par le comité organisateur.

ANN 3.6.5.3

Tir à l'arc Canada doit nommer un délégué technique qui est chargé, entre autres tâches :

- de surveiller le rapport des résultats et de s'assurer que les résultats corrects sont affichés;
- de s'assurer que les participants sont correctement sélectionnés pour les compétitions du Grand Prix, et affectés aux groupes corrects.

ANN 3.6.5.4

Tir à l'arc Canada doit nommer la commission des arbitres du tournoi.

ANN 3.6.6 Officiels d'équipe

APP3.6.6.1

Les officiels d'équipe, à moins qu'ils soient aussi concurrents, peuvent seulement se trouver dans les zones désignées comme suit :

- sur le terrains de pratique,
- sur le parcours de pratique
- dans les zones des spectateurs du parcours de compétition, pendant la compétition,
 - à moins que cela soit requis et qu'ils soient accompagnés par un arbitre ou un officiel désigné par un arbitre.

ANN 3.6.7 Entraînement (pratique)

ANN 3.6.7.1

Les zones de pratique situées hors du parcours de Championnat doivent être ouvertes pour la pratique pendant tous les jours de compétition, à des heures indiquées par le comité organisateur.

Dans la mesure du possible, les terrains de pratique ne devraient pas être adjacents au parcours de compétition, ni pouvoir être vus depuis le parcours.

En fonction des besoins, le tir sur les terrains de pratique adjacent doit cesser quand les archers qui sont sur le parcours de compétition vont se déplacer de la ligne de tir.

ANN 3.6.7.2

La pratique n'est autorisée sur aucune partie du parcours 3D prévu pour la compétition.

ANN 3.6.7.3

Les zones de pratique doivent inclure un terrain avec des cibles aux distances mesurées.

ANN 3.6.8 Programme et protocole

à rédiger

ANN 3.6.9 Attribution des cibles

ANN 3.6.9.1

Le comité organisateur doit établir le classement en têtes de série de la première ronde de manière à ce que :

- toutes les catégories soient en groupes de la même catégorie;
- toutes les catégories ne tirent que sur un seul parcours,

ANN 3.6.9.2

Les attributions de groupes pour les épreuves subséquentes le dernier jour de compétition devraient être faites en fonction du classement des archers au sein de la catégorie.

ANN 3.6.10 Site, matériel et installations

APP3.6.10.1

Le parcours devrait présenter une diversité de grandes, moyennes et petites cibles, avec au maximum deux cibles plus petites qu'un renard sur un parcours donné.

ANN 3.6.10.2

Chaque station de tir doit être numérotée pour être identifiée, et le parcours doit être étiqueté A, B, C, et D, ou A, B et C. Chaque cible doit être numérotée de 1 à 20, 26 ou 27, selon le nombre de cibles sur le parcours.

ANN 3.6.10.3

La ligne de tir de laquelle tous les archers du parcours doivent tirer doit être clairement définie. Cette ligne de tir doit être rectiligne, sans décalage.

ANN 3.6.10.4 non utilisé

ANN 3.6.10.5

Il faut prévoir des installations pour accueillir les réunions, les cérémonies d'ouverture et de clôture, le banquet et les divertissements.

ANN 3.6.10.6

Les installations devraient inclure des zones de pratique 3D et avec des buttes de tir aux distances marquées, quatre (ou 3) parcours complets 3D, ainsi que des toilettes et un stationnement.

ANN 3.6.10.7

Le site de compétition devrait être proche de l'hôtel hôte, de l'aéroport, et d'un transport public, si possible.

ANN 3.6.10.8

Il est essentiel de fournir des toilettes publiques que les concurrents peuvent utiliser pendant la compétition.

ANN 3.6.10.9

Des zones pour les spectateurs devraient être installées au moins dix (10) mètres derrière les lignes de tirs.

ANN 3.6.10.10

Des services médicaux doivent être disponibles sur le terrain pendant la compétition.

ANN 3.6.10.11

Le drapeau canadien et celui de la province hôte devraient être déployés à la compétition.

ANN 3.6.10.12

Des repose-arcs doivent être installés près du parcours, des zones de pratique et de la zone centrale de rencontre.

ANN 3.6.10.13 non utilisé

ANN 3.6.10.14

Au moins deux chronographes et un nombre adéquat de balances pour arc et pour flèches fournies par Tir à l'arc Canada sont nécessaires afin de vérifier l'équipement des concurrents.

ANN 3.6.10.15

Pour la cérémonie d'ouverture, il faut prévoir une zone pour les dignitaires 3D

ANN 3.6.10.16

Il faut des podiums à plusieurs niveaux où les lauréats peuvent se tenir pour recevoir leur médaille, dans une zone où tous les participants peuvent voir les présentations.

ANN 3.6.10.17

Le CO doit fournir des radios pour communiquer avec les arbitres et les principaux agents.

ANN 3.6.11 Les dignitaires et journalistes

ANN 3.6.11.1

Les dignitaires 3D doivent comprendre, sans toutefois s'y limiter, le président de l'association provinciale hôte ou son représentant, le président du club hôte du Championnat canadien 3D, le président du comité 3D de Tir à l'arc Canada, et le président de Tir à l'arc Canada ou son représentant, d'autres représentants de Tir à l'arc Canada et des commanditaires, les membres du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada, et d'autres personnes désignée par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le comité organisateur.

ANN 3.6.11.2

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être escortés par un arbitre.

ANN 3.6.12 Règles concernant la tenue vestimentaire

ANN 3.6.12.1

Les règles générales concernant la tenue vestimentaire s'appliquent.

ANN 3.6.13 Chaperons

ANN 3.6.13.1

Tous les athlètes U15 et U13 doivent avoir un chaperon désigné âgé de 19 ans ou plus et ne participant pas à l'événement.

ANN 3.6.13.2

Le comité organisateur doit attribuer des chaperons aux groupes de jeunes pour les accompagner sur le parcours.

ANN 3.6.13.3

On s'attend à ce que les chaperons aident les jeunes athlètes à effectuer certaines tâches, comme notamment :

- retirer des flèches, trouver des flèches;
- conserver l'étiquette (décorum) pendant la compétition;
- aider à faire l'enregistrement des pointages et le total des feuilles de pointage.

ANN 3.6.14 Spectateurs

ANN 3.6.14.1

Le comité organisateur doit prévoir des zones pour les spectateurs, situées bien en arrière des lignes de tirs.

ANN 3.6.14.2

Les spectateurs doivent rester dans la zone d'attente prescrite, ou dans les zones définies pour les spectateurs à moins d'être accompagnés par un arbitre ou agent de sécurité.

ANNEXE TAC 3.7 RÈGLES POUR LA COUPE COMMÉMORATIVE FRED USHER

TAC 3.18.7.7

La Coupe commémorative Fred Usher est un championnat par équipes provinciales/territoriales mixtes et individuelles avec le format suivant :

- Duel éliminatoire par équipes de type Round Robin :
 - Seize équipes dans quatre groupes.
- Demi-finales et finales composées des gagnants des quatre groupes ;
- Prix en argent pour la 1^{re}, 2^e et 3^e place.

TAC 3.18.7.7.1 — Équipes

Format de 16 équipes (avec potentiel d'augmentation) ;

- 1 place d'équipe est réservée pour chaque OSPT :
 - C.-B., AB, SK, MB, ON, QC, N.-B., N.-É., Î.-P.-É, YK et possiblement T.-N.-L et T.-N.-O ;
 - Les places OSPT sont réservées, jusqu'à un mois avant les championnats nationaux ;
- Les 6 places restantes sont proposées sur la base du « premier arrivé, premier servi » et permettront de former des équipes individuelles :
 - Les équipes peuvent être prédéterminées au moment de l'inscription ou assignées au hasard par le comité organisateur.
 - Les participants pourront définir leur préférence au moment de l'inscription ;
- Toutes les équipes sont composées de 3 archers des classes U18, U21, Senior et 50+, des divisions à poulies, recourbé et nu, et de genre homme et femme et doivent inclure au minimum :
 - 1 arc recourbé ou nu et 1 femme archère.

TAC 3.18.7.7.2 — Tir, Chronométrage et Pointage

Quelle que soit la classe ou la division, toutes les équipes tireront à une distance de 50 m sur une cible de 80 cm :

- Les duels par équipe se déroulent conformément aux articles [13.2.2.](#) & [13.2.3.](#), Livre3 ;
- Aucun handicap ;
- Pointage cumulatif.

TAC 3.18.7.7.3 — Éliminations de l'épreuve de type Round Robin

L'épreuve éliminatoire sera de format de type Round Robin :

- 16 équipes sont réparties dans 4 groupes de 4 équipes :
- Les équipes sont réparties dans des groupes par tirage au sort ;

Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
1er tirage	2e tirage	3e tirage	4e tirage
5e tirage	6e tirage	7e tirage	8e tirage
9e tirage	10e tirage	11e tirage	12e tirage

13e tirage 14e tirage 15e tirage 16e tirage
 – équipes tirées au sort.

- Chaque groupe tire un format de type Round Robin (3 duels) :

Groupe A		Groupe B		Groupe C		Groupe D	
1 v 5	9v 13	2 v 6	10v 14	3 v 7	11v 15	4 v 8	12v 16
1 v 9	5v 13	2v 10	6 v 14	3v 11	7 v 15	4v 12	8 v 16
1v 13	5 v 9	2v 14	6 v 10	3v 15	7 v 11	4v 16	8v 12

- 2 points pour une victoire ;
- 0 point pour une défaite ;
- Pas d'égalité dans un duel :
 - Les égalités dans un duel sont brisées par un tir de barrage conformément à l'article [14.5.2.3., Livre 3](#) ;
- Tous les duels de type Round Robin seront tirés simultanément conformément à l'article [13.2.2., Livre 3](#) ;
 - À la fin des duels de type Round Robin, les égalités de pointages au sein d'un groupe seront brisées par un tir de barrage comme indiqué à l'article [14.5.2.3., Livre 3](#).

TAC 3.18.7.7.4 — Finales

Les épreuves finales comprendront :

- La meilleure équipe de chaque groupe se rendra dans la grille de demi-finale ;
 - 1er contre 4e, 2e contre 3e — basé sur les pointages moyens des duels des trois duels de type Round Robin.
 - Les égalités dans les pointages moyens des duels seront brisées sur la base d'un nombre moyen de 10 par duel, suivi du nombre moyen de X.
 - Les duels des demi-finales seront tirés simultanément conformément à l'article [13.2.2., Livre 3](#) ;
 - Les égalités dans un duel seront brisées par un tir de barrage conformément à l'article [14.5.2.3., Livre 3](#) ;
- Les gagnants vont en finale pour l'Or/Argent), les perdants pour la Bronze ;
 - Si le temps le permet, les finales pour l'Or/Argent et la Bronze se dérouleront selon le format de tir alternatif conformément à l'article [13.2.3., Livre 3](#).

TAC 3.18.7.7.5 – Bourse

La bourse est basée sur les frais d'inscription par équipe, voir l'article [ANN3.7.3.2](#), multiplié par le nombre total d'équipes inscrites :

- Le montant total de la bourse (basé sur 16 équipes) est de 3 200 \$:
 - 1er 1500 \$ ou 15/32ème du total de la bourse ;
 - 2e 900 \$ ou 9/32ème du total de la bourse ;
 - 3e bourse de 600 \$ ou 6/32ème du total de la bourse ;
- Prix en argent à remettre au moment de la remise des médailles.

ANN 3.7.0 Procédures Générales

- Les duels sont tirés en 4 volées de 6 flèches par équipe.

- Tous les duels de chaque étape sont tirés simultanément avec chaque équipe sur sa propre cible, sauf :
 - Le duel de la finale sera un tir alterné par équipe, si l'horaire le permet.
- Le pointage est noté après chaque volée.
 - Au cours des éliminations du tournoi de type Round Robin, chaque équipe se rendra aux cibles pour des pointages.
 - Au cours des demi-finales et des finales, chaque équipe désignera un agent qui vérifiera les pointages des flèches invoqués et enregistrés par un arbitre affecté à chaque paire de cibles. L'agent retirera les flèches de l'équipe et les ramènera sur la ligne de tir après la deuxième volée.
- Les coureurs retourneront la carte de pointage de chaque duel au responsable des pointages dès que possible après chaque volée.
- Des abris peuvent être utilisés pour les arbitres, les agents et les coureurs afin d'accélérer le processus.
- Une égalité est brisée selon les règles normales de duel par équipe de l'épreuve olympique en épreuve éliminatoire.

ANN 3.7.1 Évènements

La Coupe commémorative Fred Usher est un Championnat par équipes provinciales qui est organisé conjointement avec les compétitions suivantes :

- le Championnat canadien de tir sur cible en plein air;
- le Championnat canadien de tir en campagne;
- une nouvelle compétition de tir optionnelle.

ANN 3.7.2 Calendrier de Évènements

La Coupe commémorative Fred Usher est un championnat par équipes provinciales qui sera programmé pendant le Championnat canadien de tir à l'arc en plein air comme convenu entre la direction de Tir à l'arc Canada et le comité organisateur. L'évènement est généralement programmé le jour précédant l'épreuve 720.

ANN 3.7.3 Inscription

ANN 3.7.3.1

Une province ou un territoire ne peut inscrire qu'une seule équipe :

- Les membres de l'équipe doivent être des membres en règle de Tir à l'arc Canada résidant dans cette province ou ce territoire.
- Les équipes individuelles peuvent avoir des membres de différentes provinces ou territoires.

ANN 3.7.3.2

Chaque équipe paie 200 \$ pour s'inscrire ou 70 \$ par personne lors de l'inscription individuelle ;

ANN 3.7.3.3

L'inscription à la coupe commémorative Fred Usher se fait en même temps que l'inscription individuelle :

- Les places sont réservées aux OSP/OST jusqu'à un mois avant les championnats nationaux ;
- Les places restantes sont attribuées sur la base du premier arrivé, premier servi aux équipes

individuelles, qui peuvent être prédéterminées au moment de l'inscription ou attribuées au hasard par le comité organisateur. Les participants pourront identifier leur préférence au moment de l'inscription.

ANN 3.7.3.4

Les équipes d'invités ne peuvent pas participer à l'événement de la Coupe commémorative Fed Usher.

ANN 3.7.4 Documents

ANN 3.7.4.1

Les organisateurs sont responsables de la production des documents suivants :

- Des tableaux de duels en grand format pour l'affichage des duels et des pointages ;
- Les cartes de pointage des équipes ont des places pour trois (3) duels Round Robin et deux (2) duels de finale.

ANN 3.7.5 Officiels

ANN 3.7.5.1

Le directeur de tir du Championnat de tir sur cible en plein air contrôle le tir.

ANN 3.7.5.2

Les officiels chargés de recevoir et d'afficher les pointages sont nommés par le comité organisateur.

ANN 3.7.5.3

Le délégué technique doit surveiller le rapport des pointages et s'assurer que les duels corrects sont affichés.

ANN 3.7.5.4

On pourra avoir besoin de marqueurs nommés par le comité organisateur.

ANN 3.7.5.5

Les arbitres nommés par Tir à l'arc Canada contrôleront l'événement de la Coupe commémorative Fred Usher. Ce seront normalement les arbitres qui officieront au championnat sur cible en plein air.

- Huit (8) arbitres seront nécessaires pour les duels éliminatoires de l'Épreuve de type Round Robin.

ANN 3.7.6 pas utilisé

ANN 3.7.7 Jury d'appel

Ref [section TAC 3.13. du Livre 2](#)

ANN 3.7.8 Officiels d'équipe

ANN 3.7.8.1

Les règles pour le Championnat canadien de tir sur cible en plein air s'appliquent.

ANN 3.7.8.2

Un officiel d'équipe, qui joue le rôle d'entraîneur, peut entrer dans la zone désignée pour chaque équipe et il doit rester dans la zone désignée pour les entraîneurs («carré des entraîneurs»).

ANN 3.7.8.3

Pour les demi-finales et finales, un agent de chaque équipe sera requis pour représenter l'équipe aux cibles et récupérer les flèches pour l'équipe.

ANN 3.7.9 Numéros des athlètes

Voir section [ANN3.7.15](#) sur l'identification des équipes.

ANN 3.7.10 Entraînement (pratique)

ANN 3.7.10.1

La pratique sur le terrain de compétition doit être programmé immédiatement avant la compétition par équipes. La durée de la pratique est déterminée par le délégué technique.

ANN 3.7.10.2

Les arbitres doivent être disponibles pour aider aux procédures des équipes et les surveiller, et pour indiquer les infractions et les avertissements applicables à la compétition par équipes.

ANN 3.7.11 Programme et protocole

à rédiger

ANN 3.7.12 Attribution des cibles

ANN 3.7.12.1

Le premier classement des duels éliminatoires de type Round Robin sera effectué en fonction du tirage au sort des quatre groupes.

ANN 3.7.12.2

Les attributions suivantes de cibles doivent être affichées sur le tableau des duels.

ANN 3.7.13 Site, matériel et installations

ANN 3.7.13.1

Le terrain de tir doit être configuré pour les duels par équipes conformément au [Chapitre 7 du Livre 2 et en particulier des articles 7.1.1.13 et 7.1.1.14.](#)

ANN 3.7.13.2

Les blasons doivent être disposés sur une butte de tir pour chaque équipe, les équipes du même duel étant sur des buttes de tir adjacentes, un couloir vide séparant les duels.

ANN 3.7.13.3

Un tableau d'affichage indiquant les duels, les attributions de cibles et les résultats, doit être fourni par le comité organisateur.

ANN 3.7.14 Les dignitaires et journalistes

ANN 3.7.14.1

Les règles du Championnat canadien de tir sur cible en plein air s'appliquent.

ANN 3.7.15 Règles concernant la tenue vestimentaire

ANN 3.7.15.1

Les règles concernant la tenue vestimentaire du Championnat de tir sur cible en plein air s'appliquent.

ANN 3.7.15.2

Les membres d'une équipe provinciale, incluant l'entraîneur présent sur le terrain de tir devront porter un uniforme qui distingue leur province.

ANN 3.7.15.3

Pour les équipes individuelles, celles-ci doivent appliquer le code vestimentaire des Championnats de tir sur cible en plein air

ANN 3.7.16 Chaperons

Ne s'applique pas.

ANN 3.7.17 Spectateurs

à rédiger

ANNEXE TAC 3.9 RÈGLES DU TOURNOI POSTAL EN SALLE

TAC 3.18.7.8

Le tournoi postal est une compétition multi-sites en salle de longue durée, qui a le format suivant :

- Une série d'épreuves canadiennes 300 tirées dans plusieurs clubs, et dont :
 - les résultats sont soumis toutes les semaines, et
 - la moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque concurrent ou équipe sert à déterminer les prix.
- Il y a trois évènements:
 - Un évènement individuel par catégorie - les athlètes concourt dans toutes les divisions reconnues pour des médailles;
 - Un évènement individuel par classe du tournoi postal - les athlètes concourent pour les prix dans chaque classe du tournoi postal, à l'intérieur d'une classe de tournoi postal assignée basée uniquement en fonction du pointage réussi, sans égard à la division d'équipement, l'âge ou le sexe. Un total de 7 Médailles d'Or peuvent être attribuées.
 - Un évènement par équipes de club – les athlètes participe en équipe, dans des catégories mixtes pour des médailles par équipes.

TAC 3.18.7.8.1

Toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada pour le tir sur cible et toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de U10, s'appliquent.

TAC 3.18.7.8.2

L'équipe doit se composer d'au moins un (1) archer «doigts», d'au moins un (1) archer «déclencheur» et d'au moins un (1) archer des catégories Dame, U21 ou plus jeune, ou para-archer.

ANN 3.9.1 Évènements

ANN 3.9.1.1

Les trois évènements peuvent avoir lieu simultanément ([réf TAC 3.18.7.8](#)).

ANN 3.9.1.2

Un athlète peut concourir :

- Dans n'importe quel nombre de divisions de tir qu'il veut, à condition qu'il verse les frais requis pour chaque division distincte à laquelle il s'inscrit :
- Dans une seule classe d'âge, [l'article 4.2.2.1](#).

ANN 3.9.1.3

Une classification est attribuée à chaque athlète en fonction des pointages qu'il a réussis l'année précédente au tournoi postal, comme suit :

Arc à poulies	Toutes les autres divisions
Classe A (285-300)	Club 560 (280-300)
Classe B (280-284)	Expert A (255-279)
Classe C (265-279)	Expert B (230-254.)
Classe D (250-264)	Bowman (205-229)
Classe E (200-249)	Archer (175-204)
Classe F (150-199)	Yeoman (125-174)
Classe G (0-149)	Tyro (0-124)

ANN 3.9.1.3.1

Les athlètes qui n'ont pas participé au tournoi postal l'année précédente doivent participer comme «non classifiés», et sont classifiés pour les prix en fonction des pointages réussis pendant l'année en cours. Les athlètes qui reçoivent une classification pendant le tournoi postal doivent concourir dans cette classe l'année suivante. Cependant, si la condition physique de l'athlète change beaucoup, cela peut être un motif de reclassification à la baisse. Les demandes de reclassification doivent être faites au coordonnateur du tournoi postal qui décidera de la nouvelle classification à son entière discrétion.

ANN 3.9.1.4 Épreuve par équipes de club du tournoi postal

ANN 3.9.1.4.1

Une équipe se compose de trois (3) ou quatre (4) membres du même club.

ANN 3.9.1.4.2

Les noms des membres de l'équipe doivent être envoyés au coordonnateur du tournoi postal en même temps que le premier pointage de l'équipe.

ANN 3.9.1.4.3

Aucun remplacement n'est autorisé. Les membres de l'équipe ne peuvent pas changer après que le premier pointage de l'équipe ait été soumis.

ANN 3.9.1.4.4

L'équipe doit se composer :

- d'au moins un (1) archer «doigts»,
- d'au moins un (1) archer «déclencheur» et
- d'au moins un (1) archer des catégories Dame, U21, U18, U15, U13 ou para-archer.

ANN 3.9.1.4.5

Un club ne peut inscrire qu'une (1) seule équipe.

ANN 3.9.1.4.6

Un pointage d'équipe constitué du total des pointages de n'importe lequel des trois membres de l'équipe pour une épreuve 300 canadienne, peut être soumis chaque semaine civile complète (du lundi au dimanche) en autant que :

- Les six pointages doivent être soumis pour qu'une équipe soit éligible pour les médailles.

ANN 3.9.2 Programme de l'évènement

ANN 3.9.2.1

Le tournoi postal commence le 1^{er} janvier et se termine le 30 mars tous les ans.

ANN 3.9.2.2

Le club hôte peut définir comme il veut le programme de tir.

ANN 3.9.3 Inscription

ANN 3.9.3.0

Pour pouvoir organiser le tournoi postal en salle, le club hôte doit être un club affilié à Tir à l'Arc Canada.

- Certaines exceptions sont accordées pour des circonstances exceptionnelles (par exemple, les athlètes qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire aux États-Unis).

ANN 3.9.3.1

Les participants s'inscriront via le système d'inscription de Tir à l'arc Canada et informeront leur coordinateur de club de leur inscription.

ANN 3.9.3.2

Le secrétaire du tournoi postal du club doit s'inscrire auprès du coordonnateur du tournoi postal de TAC lorsqu'il soumet les premiers pointages.

ANN 3.9.3.3 Frais

Il y aura des frais pour chaque athlète de la compétition individuelle de la compétition par équipe, tels que définis de temps à autre par Tir à l'arc Canada.

ANN 3.9.3.3.1

Les frais seront payés en ligne au moment de l'inscription.

ANN 3.9.3.3.2

Pour les athlètes qui ne sont pas en mesure de payer en ligne, les frais seront perçus par le secrétaire du tournoi postal.

Le secrétaire du tournoi postal remettra les frais au coordinateur du tournoi postal de TAC avant la soumission du premier pointage de l'athlète.

ANN 3.9.4 Documents

ANN 3.9.4.1

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre les pointages sous la forme prescrite par le coordonnateur du tournoi postal de TAC.

ANN 3.9.4.2

Le directeur du tournoi postal doit publier tous les mois les pointages et les moyennes.

ANN 3.9.5 Soumission des pointages

Le secrétaire du tournoi postal du club est responsable de soumettre les pointages au coordonnateur du tournoi postal de TAC.

ANN 3.9.5.1

Un pointage d'une Épreuve canadienne 300 (30 flèches) peut être soumis pour chaque athlète par semaine civile complète (lundi à dimanche).

- Un seul tournoi postal canadien de l'épreuve 300 peut être tiré (tenté) par semaine civile (voir l'annexe 3.9.9.1).

ANN 3.9.5.2

Au moins six (6) pointages doivent être soumis pour qu'un athlète soit admissible aux médailles.

ANN 3.9.5.3

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre par courriel les pointages au coordonnateur du tournoi postal de TAC dans la semaine après le jour où ils sont réussis, mais en aucun cas après le 30 avril de l'année en cours.

ANN 3.9.6 Officiels

ANN 3.9.6.1

Tout club participant au tournoi postal de Tir à l'arc Canada doit nommer un secrétaire du tournoi postal.

ANN 3.9.6.2

Arbitre - Chaque épreuve du tournoi postal doit être supervisée par un arbitre local ou supérieur ou par le secrétaire du tournoi postal, sauf sur permission du coordonnateur du tournoi postal de TAC.

ANN 3.9.7 Officiels d'équipe

Ne s'applique pas

ANN 3.9.8 Pratique

ANN 3.9.9 Programme et protocole

ANN 3.9.9.1

Déclaration de l'épreuve- Les athlètes et les équipes doivent déclarer à l'arbitre local ou au secrétaire du tournoi postal qu'une épreuve va être tirée pour le tournoi postal, avant que la première flèche de l'épreuve soit tirée.

ANN 3.9.9.1.1

Avec l'accord du secrétaire du tournoi postal du club, il est possible de tirer une épreuve du tournoi postal dans un autre club, à condition que l'épreuve soit déclarée à l'avance auprès du secrétaire du tournoi postal et que toutes les autres règles du tournoi postal soient respectées.

ANN 3.9.10 Attributions de blasons

Les attributions de blasons sont à la discrétion du club hôte.

ANN 3.9.11 Site, matériel et installations

Le site, les installations et le matériel doivent être tels que requis pour le tir sur cible en salle, tel que décrit au [Chapitre 7 du Livre 2](#)

ANN 3.9.12 Les dignitaires

Ne s'applique pas.

ANN 3.9.13 Règles concernant la tenue vestimentaire

Le club hôte peut établir les règles concernant la tenue vestimentaire

ANN 3.9.14 Les prix

ANN 3.9.14.1

À fin de la compétition, on fait la moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque athlète, et on attribue des médailles dans chaque division et chaque classification.

ANN 3.9.14.1.1

Dans le cas du tournoi postal, comme il n'est pas possible de procéder à des tirs de barrage pour briser les égalités, les individus et les équipes qui sont à égalité pour les médailles recevront tous leur médaille et les athlètes et équipes suivants seront classés une place plus basse.

ANN 3.9.14.2

Des épinglettes « soixante en six » sont également attribuées aux athlètes qui ont réussi 60 points en deux volées consécutives. Les athlètes reçoivent une facture pour ces épinglettes.

ANNEXE TAC 3.10 RÈGLES DU TOURNOI POSTAL EN PLEIN AIR

TAC 3.18.7.9 Tournoi postal en plein air

Le tournoi postal en plein air est une compétition multisite en plein air de longue durée qui a le format suivant :

- Une série d'épreuves 720 tirées dans plusieurs clubs et dont :
 - Les résultats sont soumis toutes les semaines, et
 - La moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque concurrent ou équipe sert à déterminer les prix.
- Il y a deux évènements, tirés simultanément :
 - Un évènement individuel par catégorie - les athlètes concourent dans toutes les divisions reconnues pour des médailles ;
 - Un évènement individuel par classe du tournoi postal les athlètes concourent pour les prix dans chaque classe du tournoi postal, qui leur est attribuée uniquement en fonction du pointage qu'ils ont obtenu, peu importe leur division d'équipement, leur âge ou leur sexe. Au total, sept (7) médailles d'or sont attribuées.

TAC 3.18.7.9.1

Toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada pour le tir sur cible en plein air et toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de U10, s'appliquent.

ANN 3.10.1 Évènements

ANN 3.10.1.1

Les deux évènements peuvent être avoir lieu simultanément (réf [TAC 3.18.7.9](#)).

ANN 3.10.1.2

Un athlète peut concourir :

- Dans n'importe quel nombre de divisions de tir, à condition qu'il verse les frais requis pour chaque division à laquelle il participe :
- Dans une seule classe d'âge, [l'article 4.2.2.1](#).

ANN 3.10.1.3

Une classification est attribuée à chaque athlète en fonction des pointages qu'il a réussis l'année précédente au tournoi postal, comme suit :

Toutes les divisions	Pointages
Club 700	700- 720
Expert A	621 - 699
Expert B	550 – 620
Bowman	400 – 549
Archer	250 – 399

Yeoman	150 – 249
Tyro	0 - 149

ANN 3.10.1.3.1

Les athlètes qui n'ont pas participé au tournoi postal l'année précédente doivent participer comme «non classifiés», et sont classifiés pour les prix en fonction des pointages réussis pendant l'année en cours. Les athlètes qui reçoivent une classification pendant le tournoi postal doivent concourir dans cette classification l'année suivante. Cependant, si la condition physique de l'athlète change beaucoup, cela peut être un motif de reclassification à la baisse. Les demandes de reclassification doivent être faites au coordonnateur du tournoi postal qui décidera de la nouvelle classification à son entière discrétion.

ANN 3.10.1.4 pas utilisé.**ANN 3.10.2 Programme de la compétition****ANN 3.10.2.1**

Le tournoi postal commence le 1^{er} juin et doit être terminé le 30 septembre tous les ans.

ANN 3.10.2.2

Le club hôte peut définir comme il veut le programme de tir.

ANN 3.10.3 Inscription**ANN 3.10.3.0**

Pour pouvoir organiser le tournoi postal en plein air, le club hôte doit être un club affilié à Tir à l'Arc Canada.

- Certaines exceptions sont accordées pour des circonstances exceptionnelles (par exemple, les athlètes qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire aux États-Unis).

ANN 3.10.3.1

Les participants s'inscriront via le système d'inscription de Tir à l'arc Canada et informeront leur coordinateur de club de leur inscription.

ANN 3.10.3.2

Le secrétaire du tournoi postal du club doit s'inscrire auprès du coordonnateur du tournoi postal de TAC lorsqu'il soumet les premiers pointages, mais au plus tard le 15 juillet de l'année en cours. Le paiement à Tir à l'arc Canada doit être confirmé avant que la compétition soit officiellement inscrite.

ANN 3.10.3.3

Frais d'inscription - Il y a des frais d'inscription pour chaque athlète de la compétition individuelle, tels que fixés de temps en temps par Tir à l'arc Canada.

ANN 3.10.3.4

Le secrétaire du tournoi postal du club soumettra au coordonnateur du tournoi postal, au bureau national de TAC, les frais exigés pour chaque athlète, au plus tard le 15 juillet accompagné du premier pointage de cet athlète ou des frais de retard (25 \$) seront appliqués.

ANN 3.10.4 Documents**ANN 3.10.4.1**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre les pointages sous la forme prescrite par le coordonnateur du tournoi postal de TAC.

ANN 3.10.4.2

Le directeur du tournoi postal doit publier tous les mois les pointages et les moyennes.

ANN 3.10.5 Soumission des pointages

Le secrétaire du tournoi postal du club est responsable de soumettre les pointages au coordonnateur du tournoi postal de TAC.

ANN 3.10.5.1

Un pointage d'une épreuve 720 (72 flèches) peut être soumis pour chaque athlète par semaine civile complète (lundi à dimanche).

- Une seule épreuve 720 de tournoi postale peut être tirée (tentée) par semaine civile (voir l'annexe 3.10.9.1).

ANN 3.10.5.2

Au moins six (6) pointages doivent être soumis pour qu'un athlète soit admissible aux médailles.

ANN 3.10.5.3

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre par courriel les pointages au coordonnateur du tournoi postal de TAC dans un délai (1) semaine après le jour où ils sont réussis, mais en aucun cas après le 30 octobre de l'année en cours.

ANN 3.10.6 Officiels**ANN 3.10.6.1**

Tout club participant au tournoi postal de Tir à l'arc Canada doit nommer un secrétaire du tournoi postal.

ANN 3.10.6.2

Arbitre - Chaque épreuve du tournoi postal doit être supervisée par un arbitre local ou supérieur ou par le secrétaire du tournoi postal, sauf sur permission coordonnateur du tournoi postal de TAC.

ANN 3.10.7 pas utilisé**ANN 3.10.8 Pratique**

à rédiger

ANN 3.10.9 Programme et protocole**ANN 3.10.9.1**

Déclaration de l'épreuve - Les athlètes doivent déclarer à l'arbitre local ou au secrétaire du tournoi postal qu'une épreuve va être tirée pour le tournoi postal, avant que la première flèche de l'épreuve soit tirée.

ANN 3.10.9.1.1

Avec l'accord du secrétaire du tournoi postal du club, il est possible de tirer une épreuve du tournoi postal dans un autre club, à condition que l'épreuve soit déclarée à l'avance auprès du secrétaire du tournoi postal et que toutes les autres règles du tournoi postal soient respectées.

ANN 3.10.10 Attributions de blasons.

Les attributions de blasons sont à la discrétion du club hôte.

ANN 3.10.11 Site, matériel et installations

Le site, les installations et le matériel doivent être tels que requis pour le tir sur cible en plein air, tel que décrit au [Chapitre 7 du Livre 2](#)

ANN 3.10.12 Les dignitaires

Ne s'applique pas.

ANN 3.10.13 Règles concernant la tenue vestimentaire

Le club hôte peut établir les règles concernant la tenue vestimentaire.

ANN 3.10.14 Les prix

ANN 3.10.14.1

À fin de la compétition, on fait la moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque athlète, et on attribue des médailles dans chaque division et chaque classification (Voir TAC 6.2.4-médailles)

ANN 3.10.14.1.1

Dans le cas du tournoi postal, comme il n'est pas possible de procéder à des tirs de barrage pour briser les égalités, les individus et les équipes qui sont à égalité pour les médailles recevront tous leur médaille et les athlètes et équipes suivants seront classés une place plus basse.

ANN 3.10.14.2

Des épinglettes six-pour-soixante sont également attribuées aux athlètes qui ont réussi 60 points en une volée. Les athlètes doivent payer pour ces épinglettes.

ANNEXE TAC 3.11 RÈGLES DES COUPES CANADA EST ET OUEST

ANN 3.11.1 Évènement

Les Coupes Canada Est et Ouest sont des événements annuels importants de tir à l'arc sur cible organisés respectivement dans l'Est et l'Ouest du Canada :

- La Coupe Canada Est a lieu dans l'une des provinces suivantes :
 - Nouveau-Brunswick
 - Nouvelle-Écosse
 - Ontario
 - Île-du-Prince-Édouard
 - Québec
- La Coupe Canada Ouest a lieu dans l'une des provinces suivantes :
 - Alberta
 - Colombie-Britannique
 - Manitoba
 - Saskatchewan
 - Yukon

ANN 3.11.2

Le calendrier des événements des Coupes Canada Est et Ouest sera établi selon l'entente conclue entre le Comité organisateur et le Comité des événements de Tir à l'Arc Canada.

- Les événements se dérouleront avant le Championnat canadien en plein air, de préférence au mois de juin, sur trois jours pendant une fin de semaine.
- Les Coupes Canada Est et Ouest n'auront pas lieu les mêmes fins de semaine.

ANN 3.11.3

Les Coupes Canada se dérouleront selon le format suivant :

- Jour 1 (vendredi) :
 - En matinée – pratique officielle et inspection de l'équipement ;
 - En après-midi – pratique officielle et inspection de l'équipement ;
 - En après-midi – épreuve 720 facultative (ne compte pas dans le classement pour les éliminatoires).
- Jour 2 (samedi) :
 - En matinée – épreuve 720 de qualification ;
 - En après-midi – épreuve par équipe mixte.
- Jour 3 (dimanche) :
 - Éliminatoires individuelles et duels pour les médailles :
 - ◆ Pas de coupure, tous les concurrents accèdent aux éliminatoires.
 - Les éliminatoires et les duels de médailles ne seront organisés que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
 - Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus lors des qualifications dans les catégories comptant moins de trois concurrents.
 - Il est possible, le cas échéant, de regrouper des catégories.
 - ◆ Toutes duels sont tirées en même temps

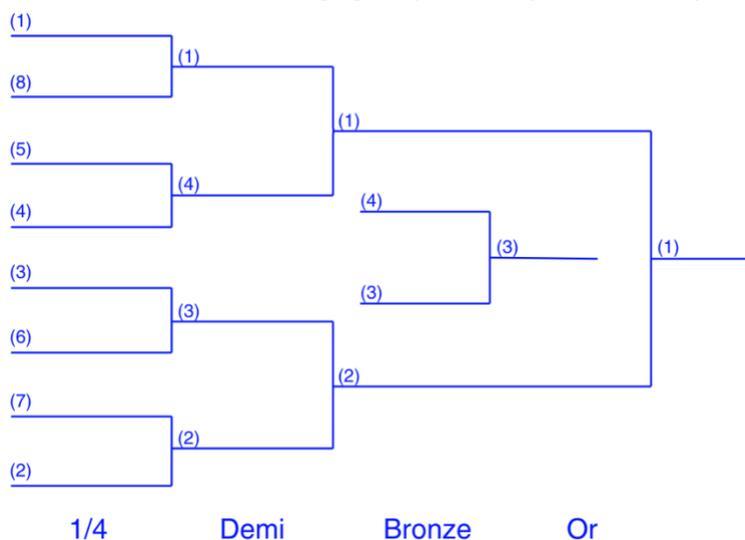
- ◆ Les duels seront à élimination simple :
 - Les doubles éliminations canadiennes peuvent être une option si le calendrier le permet.
- Remise des médailles
 - ◆ Toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada pour le tir à l'arc sur cible en plein air s'appliquent.
 - ◆ Toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception des U10, U13 et U15, s'appliquent.

ANN 3.11.3

Le format de l'épreuve par équipe mixte sera le suivant :

- Un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) équipes mixtes de tir à l'arc à poulies ;
- Un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) équipes mixtes de tir à l'arc recourbé ;
- Seules les distances Senior seront tirées :
 - 50 m pour le tir à l'arc à poulies ;
 - 70 m pour le tir à l'arc recourbé.
- Toutes les classes d'âge peuvent s'inscrire, U18, U21, Senior et 50+ ;
- Les équipes seront classées en fonction du pointage total individuel qu'elles obtiennent lors de l'épreuve de qualification 720.

Tableau des duels: 8 équipes (les exempts sont acceptés)



ANN 3.11.4 Inscriptions

ANN 3.11.4.1

À la discrétion des organisateurs, des frais d'inscription séparés peuvent s'appliquer à l'épreuve par équipe mixte et à l'épreuve 720 facultative.

ANN 3.11.4.2

Les frais d'inscription seront fixés par le Comité organisateur avec l'approbation de la direction de Tir à l'arc Canada.

ANN 3.11.4.3

Le formulaire d'inscription comprendra un avis signalant la mise en place d'un code vestimentaire lors de l'événement et l'application de ce code. Le formulaire d'inscription ou la confirmation d'inscription envoyée aux participants avant l'événement mentionnera où trouver les règles relatives au code vestimentaire. Si le Comité organisateur dispose d'un site Web, les règles vestimentaires y seront publiées.

ANN 3.11.4.4 Invités

(Voir l'article 2.2.10, Livre 1 concernant les invités)

Les invités peuvent s'inscrire et tirer avec les concurrents.

ANN 3.11.4.5 Entraîneurs

Tous les entraîneurs doivent s'inscrire à l'événement (voir TAC 3.7.3).

ANN 3.11.4.6 Agents

Les agents des archers ne sont pas obligés de s'inscrire à l'avance à l'événement, mais ils doivent obtenir des accréditations portant leur nom et le nom de l'archer dont ils sont l'agent, puis respecter le code vestimentaire.

ANN 3.11.5 Officiels**ANN 3.11.5.1**

Un directeur de tir sera nommé par le Comité organisateur avec l'accord du délégué technique.

ANN 3.11.5.2

Les officiels chargés de la réception et de l'affichage des pointages seront désignés par le Comité organisateur.

ANN 3.11.5.3

Tir à l'arc Canada nommera un Délégué technique qui, en plus de ses autres fonctions (réf. TAC 3.5.4.1., Livre 2) :

- Devra surveiller la communication des résultats et veiller à ce que les bons résultats soient affichés.

ANN 3.11.5.4

La commission des arbitres du tournoi sera composé d'un minimum de quatre (4) arbitres.

- Tir à l'Arc Canada nommera trois (3) arbitres ; l'un sera un arbitre de niveau national ou plus élevé et l'autre un candidat arbitre national ou plus élevé.
- Les autres membres du comité, nommés par l'organisateur, seront des arbitres de niveau provincial ou plus élevé.

ANN 3.11.6 Officiels pour les équipes

Voir TAC 18 Officiels des équipes – Canada, Livre 3

ANN 3.11.7 Pratique

Voir Livre 3, chapitre 16, [article TAC 16.1.2.](#)

ANN 3.11.8 Program et protocole

À développer.

ANN 3.11.9 Attribution des blasons**ANN 3.11.9.1**

Lors de l'épreuve de qualification, les athlètes seront regroupés par ordre alphabétique de leur nom de famille dans la catégorie où cela est possible.

ANN 3.11.9.2

Les organisateurs peuvent modifier les attributions pour tenir compte des contraintes liées à la configuration du terrain de tir, etc.

ANN 3.11.9.3

Une liste des athlètes, par ordre de butte de tir/groupe et par ordre alphabétique, doit être remise à tous les responsables arbitres, athlètes et officiels avant le premier jour de la compétition et chaque jour pendant la compétition.

ANN 3.11.10 Lieu, équipement et installations

ANN 3.11.10.1

Le terrain de tir sera aménagé conformément aux dispositions du [chapitre 7](#).

ANN 3.11.10.2

Le comité organisateur fournira aux athlètes et à leur équipement un abri adéquat contre les intempéries.

ANN 3.11.10.3

Des toilettes adéquates pour les femmes, les hommes et les fauteuils roulants seront installées à une distance raisonnable du terrain de tir ou le long des parcours de tir.

ANN 3.11.10.4

La Coupe Canada peut se dérouler sur un terrain ouvert, dans une arène ouverte ou dans un stade.

ANN 3.11.10.5

Des places assises pour tous les athlètes et les officiels d'équipe seront mises à disposition à proximité de la ligne d'attente. Des places assises à l'abri seront mises à la disposition des arbitres à la ligne d'attente.

ANN 3.11.10.6

Le directeur des tirs sera positionné sur une plate-forme surélevée située sur la ligne de tir dans la séparation du terrain ou à l'une de ses extrémités.

ANN 3.11.11 Dignitaires et journalistes

ANN 3.11.11.1

Les dignitaires comprennent les représentants de Tir à l'arc Canada, les représentants des commanditaires, les membres du Conseil d'administration de Tir à l'arc Canada et d'autres personnes désignées par le Conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le Comité organisateur.

ANN 3.11.11.2

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être accompagnés par un arbitre.

APP3.11.12 Règles concernant la tenue vestimentaire

Voir section 20 du Livre 3

APPENDICE 1 – TOURNOIS POUR LE CLASSEMENT MONDIAL

Critères standards minimum

- 1.1**
Accès pour tous les athlètes et leur équipement sportif au pays.
- 1.2**
Nomination d'au moins deux (2) arbitres World Archery ou continentaux.
- 1.3**
Inspection et passage en revue par le délégué technique. Un rapport complet doit être envoyé à l'Association Continentale organisant la compétition ainsi qu'au service des événements de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc.
- 1.4**
Epreuve approuvée et garantie par l'Association Continentale concernée. La Fédération Mondiale de Tir à l'Arc doit recevoir la demande de chaque Association Continentale pour approbation finale.
- 1.5**
Les organisateurs doivent fournir pour chaque archer, les informations suivantes afin de collecter les données nécessaires pour chaque athlète comme:
- numéro de la carte d'identité,
 - nom (nom de famille et prénom),
 - catégorie,
 - date de naissance (JJ/MM/AAAA),
 - acronyme de l'Association Membre .
- 1.6**
Les résultats doivent être donnés en direct (sur le site internet World Archery ou sur un autre site en accord avec la Fédération Mondiale. En direct signifiant aussitôt que les résultats sont rentrés dans un système électronique) à partir de l'épreuve de qualification et comprendre toutes les valeurs des flèches individuelles sous le format exigé par la Fédération Mondiale (Olympic Data Feed ou système pour les résultats World Archery) ; ils doivent avoir été examinés par un officiel (vérificateur des résultats ou président des arbitres) lors du tournoi. Les résultats doivent être envoyés au Bureau de la Fédération Mondiale au plus tard deux jours après la fin de la compétition sous format électronique.
- 1.7**
Pour les épreuves finales, le marquage des scores sera effectué par un système de marquage automatisé approuvé par la Fédération Mondiale. L'utilisation en est obligatoire pour toutes les épreuves servant de Qualifiant Olympique lors de Jeux Multisports ainsi que pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse et les Jeux Paralympiques.

Proposition d'épreuves pour le classement mondial

- 2.1**
Les Associations Membres doivent demander le statut d'épreuve pour le classement mondial par l'intermédiaire de leur Association Continentale respective sur le formulaire prévu à cet effet. Aucune autre forme de demande ne sera acceptée.
- 2.2**
L'Association Continentale doit alors soumettre la demande dûment complétée (y compris le nom d'un délégué technique, d'un président de la commission des arbitres et d'un responsable des résultats) au Bureau de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc au moins six (6) mois avant la date prévue pour cette épreuve. La demande doit ensuite être examinée par le service des événements.
- 2.3**
Le Comité Exécutif finalisera le calendrier.

Statut pour le classement mondial

3.1

Le statut pour le classement mondial sera automatiquement accordé aux Jeux Olympiques, aux championnats du monde et aux étapes de la coupe du monde.

3.2

Pour les épreuves qui ne sont pas automatiquement reconnues, il est recommandé que le président de la commission des arbitres ne fasse pas partie de l'Association Membre hôte. Les autres membres de cette commission peuvent être arbitres nationaux, continentaux ou World Archery. L'Association Continentale doit s'occuper, en relation avec le comité des arbitres, des nominations extérieures à l'Association Membre.

3.3

Il est obligatoire de nommer un délégué technique.

L'Association Continentale - ou en cas de refus de sa part, les organisateurs - doit payer l'intégralité des coûts de toutes les visites du délégué technique (préliminaire et suivantes). Ni l'Association Continentale ni les organisateurs ne peuvent, en aucun cas, facturer la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc.

3.4

Il est obligatoire que le programme utilisé pour la gestion des résultats soit le programme officiel de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc.

3.5

A la fin de la compétition un tournoi se verra retirer son statut pour le Classement Mondial pour, entre autres, les raisons suivantes:

- manquement à soumettre les résultats selon l'article 1.6,
- manquement à soumettre le rapport du président des arbitres ou celui du délégué technique au plus tard quatorze (14) jours après la fin de la compétition,
- non respect des règlements de la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc applicables à la compétition (y compris mais sans se limiter à: utilisation de cibles qui ne sont pas en mousse, utilisation de blasons sans licence),
- non-conformité aux exigences le Classement Mondial publiées sur le document de la base de données de la Fédération Mondiale.

APPENDICE 2 – CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES JEUX OLYMPIQUES

Règlements concernant la tenue vestimentaire

Voir [20. Chapitre 20-Règlements concernant la tenue in Livre 3.](#)

Terrain de tir

Voir [3.20. Terrain de tir.](#)

APPENDICE 3 – TABLEAUX DES DUELS

TABLEAU DES DUELS 1A (104 ATHLÈTES, LES EXEMPTS SONT ACCEPTÉS)

(see image 8: Match Play Chart 1A (104 athletes, byes are permitted))

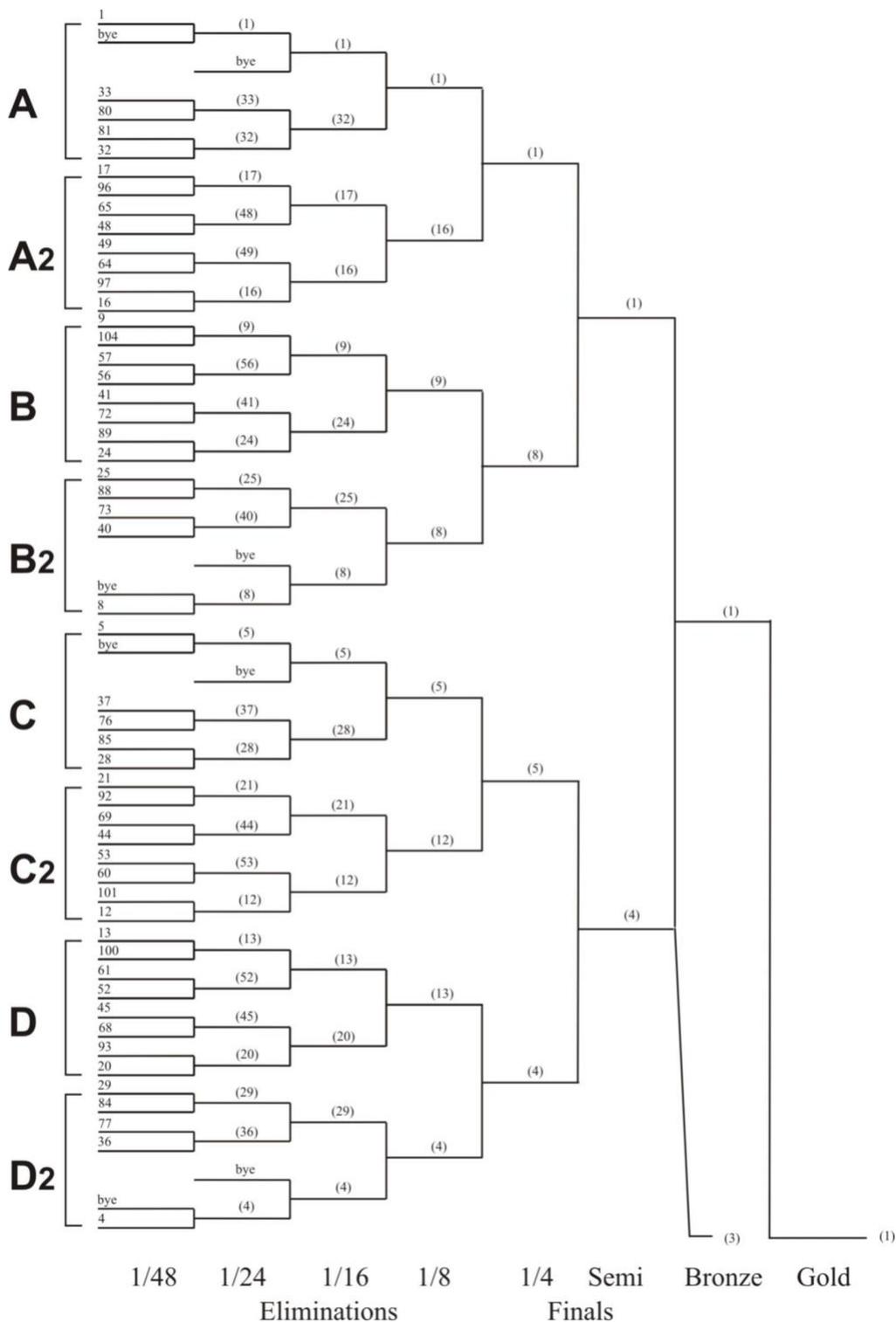


Image 8: Match Play Chart 1A (104 athletes, byes are permitted)

Tableau des duels 1B (104 athlètes, les exempts sont acceptés)

(see image 9: Match Play Chart 1B (104 athletes, byes are permitted))

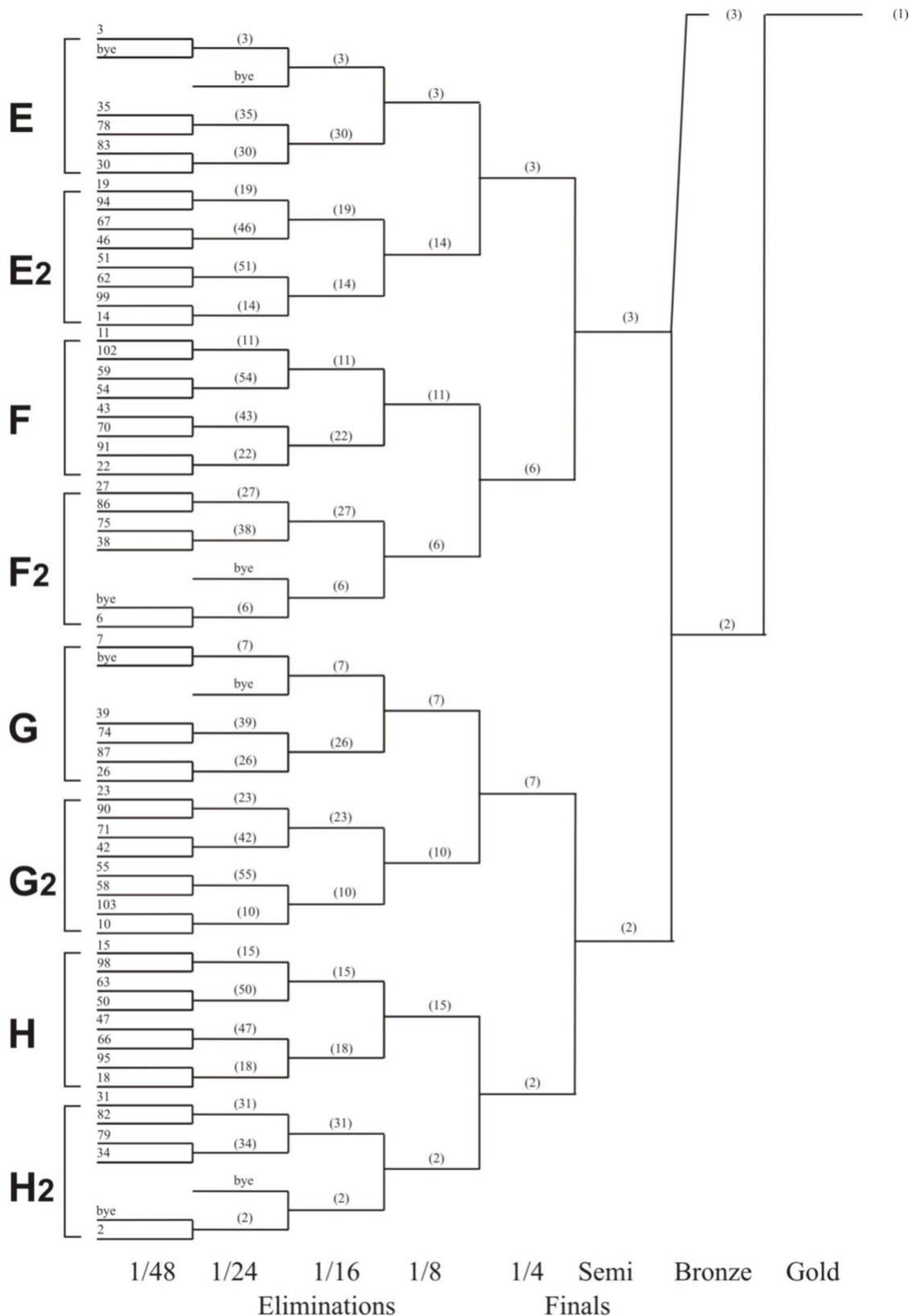


Tableau des duels 2 (64 athlètes, les exempts sont acceptés)

(see image 10: Match Play Chart 2 (64 athletes, byes are permitted))

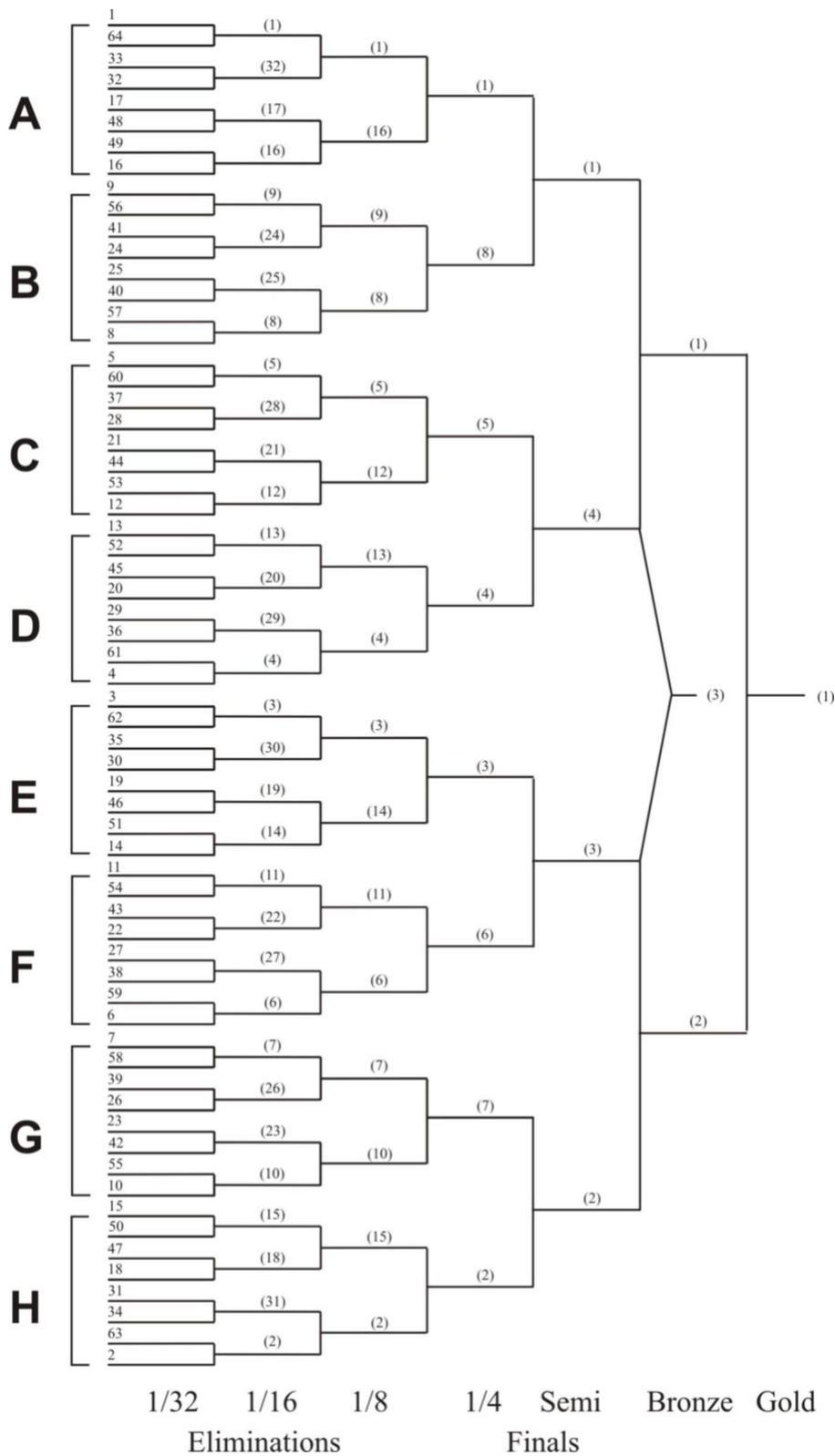


Tableau des duels 3 (32 athlètes, les exempts sont acceptés)

(see image 11: Match Play Chart 3 (32 athletes, byes are permitted))

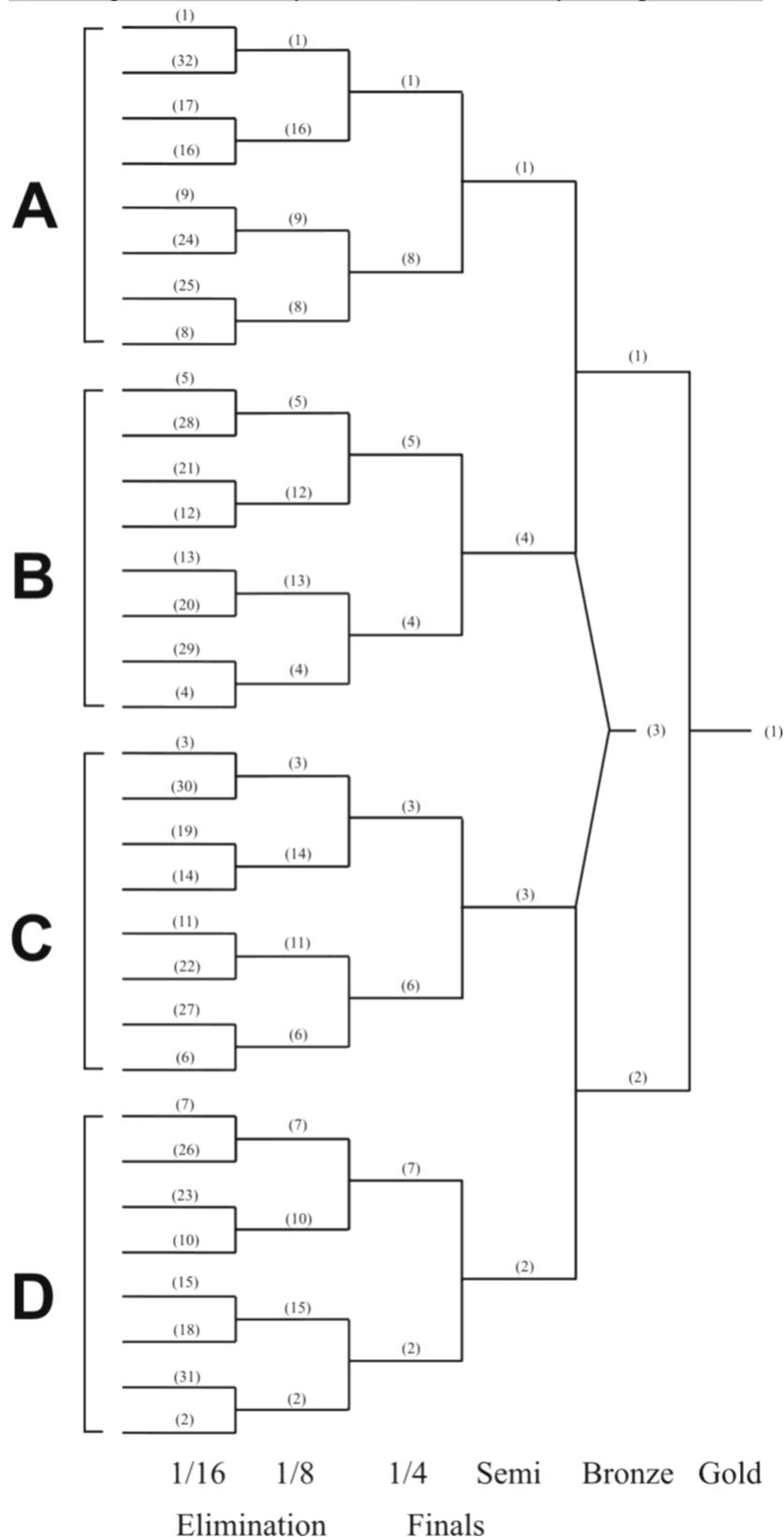


Tableau des duels 4 (16 athlètes / équipes, les exempts sont acceptés)

(see image 12: Match Play Chart 4 (16 athletes / teams, byes are permitted))

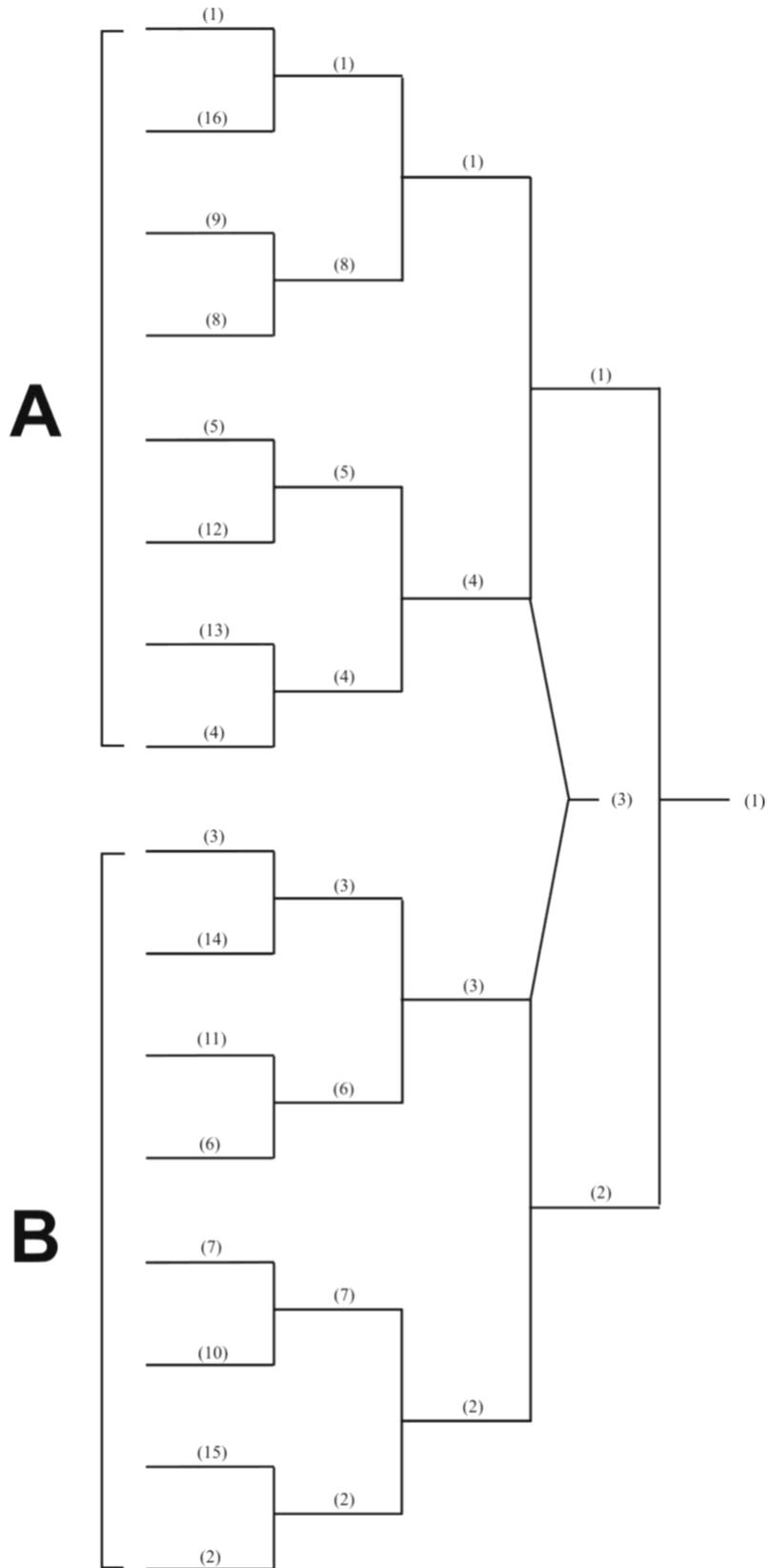


Tableau des duels pour les Jeux Olympiques (64 athlètes, les exempts sont acceptés)

(see image 13: Olympic Games Match Play Chart (64 athletes, byes are permitted))

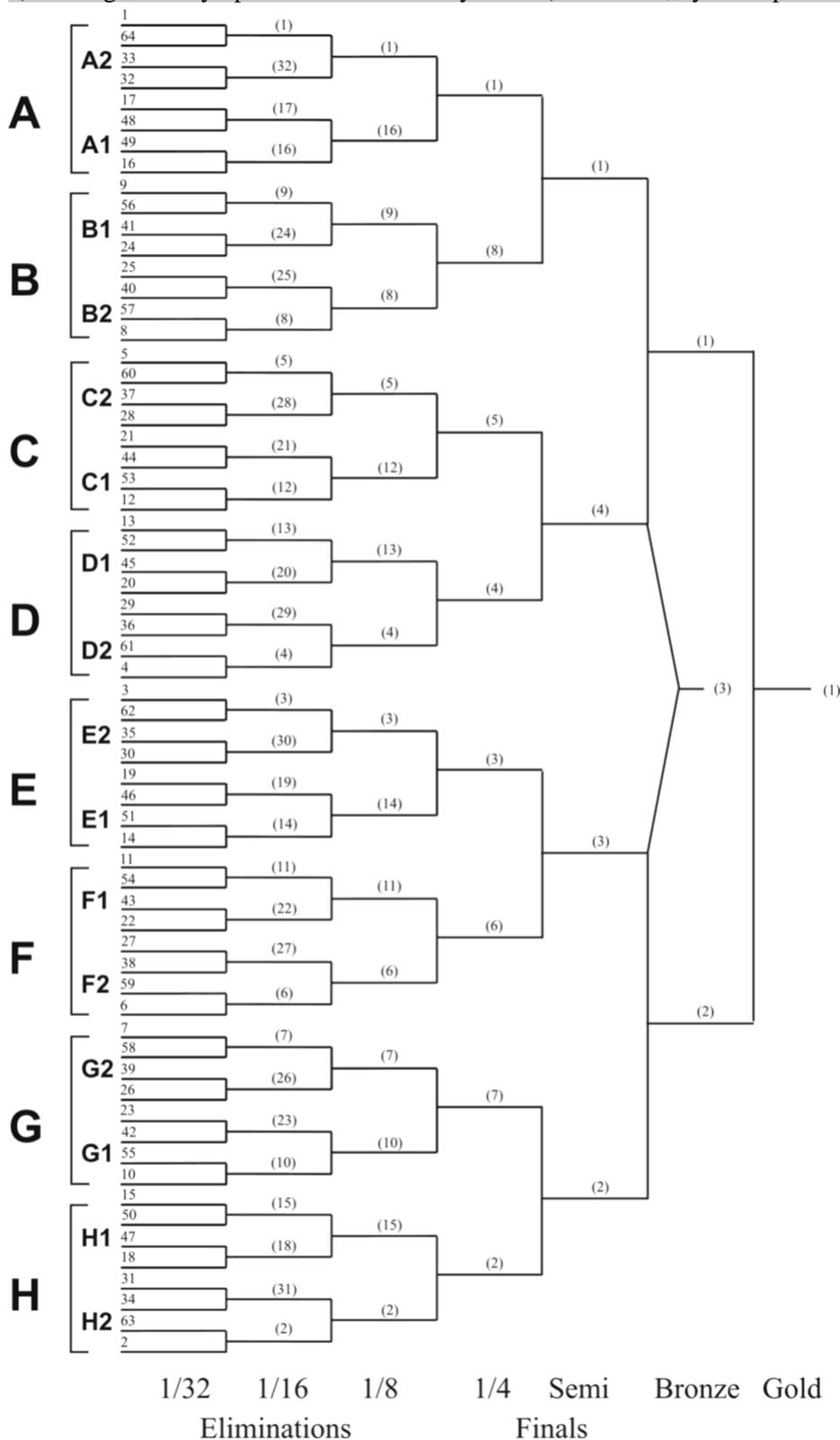


Tableau des duels 5 (24 équipes, les exempts sont acceptés)

(see image 14: Match Play Chart 5 (24 teams, byes are permitted))

